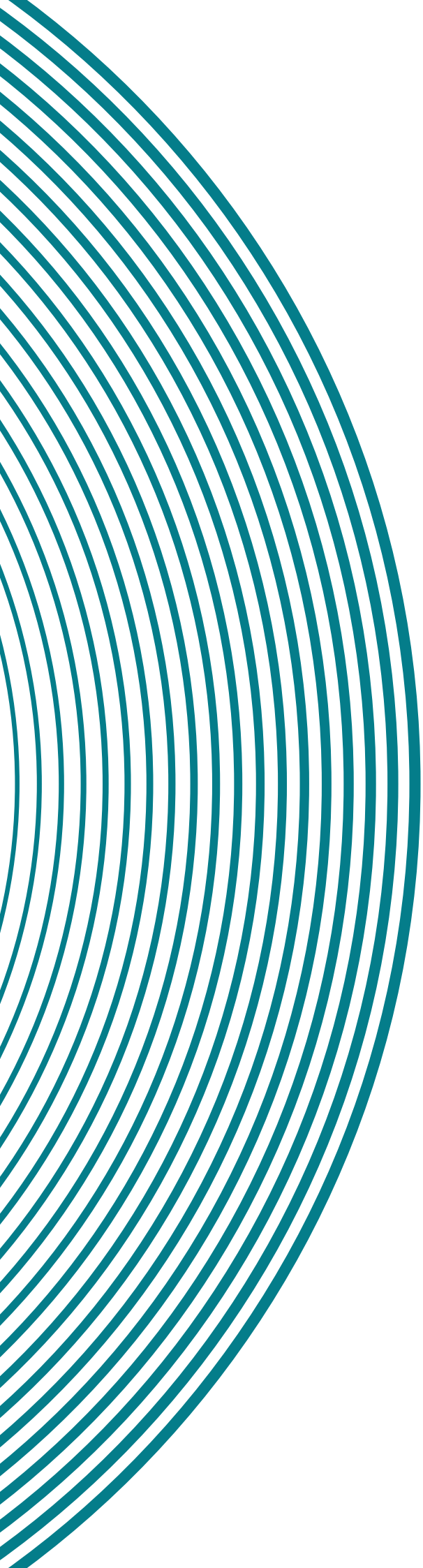


Relever les défis de la réduction des déchets

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers



Sommaire

L'interview du Président	2
Les élu-es du Syctom	4
Le territoire du Syctom	8
Les installations du Syctom	10
Faits marquants	12
40 ans d'engagement	14
Chiffres-clés 2024	16

1. Déchets ménagers : le Syctom optimise ses filières

19

Capacités de traitement et progression des flux	20
Transformer et valoriser les déchets	24

2. Maîtrise, innovation et responsabilité au cœur de l'action

29

Moderniser l'outil industriel	30
Préparer l'activité de demain	32
Atteindre des capacités de traitement optimales	34

3. Nourrir l'intelligence collective et la logique collaborative

35

Le Syctom, partenaire technique et financier des territoires	36
Des actions de sensibilisation ciblées	38
Une logique partenariale avec une pluralité d'acteurs	41
Une présence affirmée à l'international	42
Un rôle actif au sein des instances européennes	44

4. Tenir le cap avec un pilotage exigeant

45

Innover pour transformer durablement	46
Un outil de gestion pour une action publique responsable	48
Une responsabilité sociale pleinement assumée	50
Équipes mobilisées - L'organisation du Syctom	52
Bilan social du Syctom	53
Glossaire	54

Rapport technique et financier

Budget	56
---------------------	-----------

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	60
---	-----------

Bilan détaillé d'exploitation	66
--	-----------



2024 a marqué les 40 ans du Syctom. Quel regard portez-vous sur ce chemin parcouru et sur l'évolution de ce service public essentiel ? Cet anniversaire a-t-il aussi nourri la réflexion sur l'avenir du syndicat ?

Célébrer les 40 ans d'une organisation est tout sauf neutre : c'est une preuve de la solidité d'un service public qui a su traverser les époques et s'adapter aux défis successifs.

Le Syctom est né d'une volonté de mutualisation portée par la Ville de Paris, le Syelom des Hauts-de-Seine et le Sitom93 de Seine-Saint-Denis rejoints, dès la première heure, par 16 communes du Val-de-Marne. Ce regroupement a incarné un changement de paradigme avec un nouveau système de gestion des déchets.

Depuis, notre ambition est restée la même : anticiper et préparer le service public de demain, toujours plus efficient, durable et à un coût optimisé. Les crises économiques, les tensions énergétiques mais aussi les défis climatiques et sociaux nous obligent à réinventer notre modèle, à faire preuve d'agilité voire même de changement. C'est dans cet esprit que j'ai notamment souhaité que l'ensemble de nos marchés liés à l'exploitation de nos installations passe en SEMop.

À 40 ans, le Syctom se prépare donc à entrer dans une nouvelle ère. Cette transition est d'autant plus cruciale que nos capacités de traitement baissent alors que notre expertise est de plus en plus reconnue à l'échelle nationale et internationale. La nouvelle impulsion que j'ai voulu donner tient compte de cela.

La tendance à la baisse de la production d'ordures ménagères se confirme depuis quelques années, notamment sur le territoire du Syctom. Quelles en sont, selon vous, les principales explications ?

Bien sûr, les crises économiques successives ont pu avoir un impact sur la consommation des foyers et réduire ainsi le volume de déchets produits. Mais je veux croire que ces changements de comportement sont le fruit d'une prise de conscience collective de l'enjeu climatique, accélérée par nos politiques de prévention et de sensibilisation déployées à l'échelle des syndicats de traitement qui représentent l'émanation des collectivités membres.

Contrairement à des idées reçues, le Syctom n'a aucun intérêt à ce qu'il y ait toujours plus de déchets. La priorité est claire depuis

longtemps : réduire, trier, valoriser. Le syndicat assume, via les politiques de prévention et de sensibilisation devenues des priorités au regard de l'urgence climatique, d'agir pour réduire le volume des déchets. C'est en effet le moyen le plus efficace de répondre aux défis qui sont les nôtres : changement climatique, perte de biodiversité et pénurie de ressources naturelles.

Nous avons significativement renforcé nos moyens humains et financiers depuis 2023 et lancé une campagne d'envergure : « Faites le tri dans votre vie ». Les nombreux affichages dans les gares et les transports publics ont touché un large public et la « Tournée des Territoires », avec sa caravane mise à disposition dans toutes les communes volontaires, a permis d'aller au contact de la population. C'est ma conviction : plus nous irons à la rencontre des citoyennes et citoyens, plus nous les mobiliserons autour des gestes qui comptent.

Cette mission de sensibilisation, nous la développons auprès d'un public toujours plus large et diversifié. Nous développons ainsi des partenariats innovants avec des clubs sportifs comme le Stade Français Paris, le Red Star et, peut-être demain, avec la Fédération française d'athlétisme et ses millions de licenciés.

Les contrats d'objectifs constituent un levier majeur pour agir sur la réduction des déchets et l'amélioration du tri.

Avec 8 contrats engagés en 2024, peut-on y voir l'expression d'une responsabilité partagée entre le Syctom et les territoires afin de mieux répondre aux enjeux locaux ?

C'est une belle illustration du lien qui unit les territoires au Syctom et de cette volonté d'agir ensemble. Ces contrats pluriannuels ne sont pas une gageure car ils concrétisent la responsabilité partagée entre le Syctom et ses territoires adhérents. Ils nous engagent sur des objectifs chiffrés de collecte et de tri des déchets ainsi que sur la programmation d'actions concrètes pour les atteindre.

C'est une démarche exigeante mais indispensable pour tenir nos engagements nationaux et atteindre les objectifs fixés par le législateur : une baisse de 50 % de l'enfouissement et un taux de recyclage des emballages de 65 %. Ces contrats sont aussi un levier d'innovation et de résilience face au changement climatique.

Aujourd'hui, huit contrats sont signés. J'espère atteindre le nombre de dix d'ici la fin du mandat.

Dans un contexte budgétaire contraint et d'inflation réglementaire, comment le Syctom parvient-il à maintenir un service public performant, exemplaire et financièrement maîtrisé, tout en intégrant le défi climatique ?

Cela fait partie de l'ADN du Syctom. Il s'est toujours attaché à rendre un service public toujours plus efficace, au coût le plus juste pour ses collectivités adhérentes.

Il l'a fait en modernisant en profondeur son outil industriel, avec des investissements ciblés pour conjuguer efficacité technique et exigence environnementale. Trois centres de valorisation énergétique connectés au réseau de chauffage urbain ont été construits et le dernier à Ivry-sur-Seine, L'Interval, sera mis en service en 2025. Pas moins de cinq centres de tri ont été construits : le premier en 1992 à Romainville, et le dernier en 2017 dans le 17^e arrondissement de Paris. Si l'on y ajoute la plateforme de transfert à Romainville et, bientôt, le site de méthanisation à Gennevilliers, ce sont 10 centres capables de traiter chaque année les presque 2,3 millions de tonnes de déchets produits sur le territoire.

Nous avons collaboré de façon étroite avec les collectivités hôtes pour qu'ils s'intègrent parfaitement dans un environnement urbain souvent très dense. Et pour mieux maîtriser l'exploitation des sites, nous avons opté pour les SEMop, renforcé le pilotage budgétaire et introduit une rémunération des exploitants davantage axée sur une part variable liée aux résultats. Cela nous permet ainsi d'avoir un droit de regard et d'action sur les coûts d'exploitation qui constituent les 2/3 des dépenses de fonctionnement du Syctom.

Enfin, j'assume une politique de gestion entièrement responsable de nos deniers publics : chaque euro est précieux, qu'il soit le produit de nos ventes matière/énergie ou bien le produit de la redevance. Ce dernier levier étant bien sûr actionné en tout dernier recours afin de faire peser le moins possible de charge financière sur les collectivités et, in fine, les ménages.

Le Syctom affirme son rôle sur la scène internationale en défendant la singularité du modèle de service public à la française et en renforçant la visibilité de l'expertise française en matière de déchets. Quels sont les axes de cette stratégie d'influence ?

Grâce à l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que la qualité de leur travail, le Syctom est un expert de son secteur reconnu à l'international. Notre stratégie repose sur trois piliers :

- La solidarité internationale. Depuis 2015, des actions de solidarité améliorent les conditions de vie sanitaires et sociales dans des pays en développement. Le renforcement des capacités locales de tri, le recyclage et la valorisation des déchets, la lutte contre le gaspillage, la réduction de la pollution environnementale... tous ces projets sont financés dans le cadre d'un appel à projets annuel « Solidarité Déchets », en lien avec la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies.
- La coopération technique. Le Syctom est régulièrement sollicité pour des missions d'expertise et d'assistance technique dans les Philippines, le Kazakhstan, la Serbie ou l'Amérique Latine. Ces collaborations s'établissent de façon étroite avec l'AFD (Agence France Développement) dont je salue ici l'action, et des acteurs comme la Banque Mondiale et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- Le plaidoyer. Le Syctom agit pour une meilleure prise en compte de la question des déchets auprès des instances européennes et mondiales. À Bruxelles, à l'ONU ou dans les COP, nous maximisons notre action de plaidoyer aux côtés du Partenariat français pour les déchets (PFD) que nous avons créé pour rassembler les acteurs publics et privés autour de cette cause. Notre ambition : que la gestion des déchets soit pleinement reconnue comme un pilier essentiel de la transition écologique mondiale.

Enfin, quels sont vos objectifs et vos attentes pour 2025 alors que de nombreux défis restent à relever pour accompagner la transition écologique des territoires ?

2025 sera marquée par la mise en service de notre nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry-sur-Seine baptisée L'Interval. Ce nouvel outil industriel marque notre volonté de renouveler sans cesse et au meilleur niveau les technologies à la disposition des adhérents du Syctom pour traiter leurs déchets.

Plus performante mais deux fois moins capacitaire que l'actuelle, elle nous impose d'identifier de nouveaux exutoires pour traiter les tonnages et d'amplifier la baisse de la production de déchets. Des discussions sont en cours pour nouer des partenariats publics-publics pour celles traitées en marchés d'exploitation classique. Au-delà, je souhaite que 2025 soit l'année d'adoption de notre Plan Climat Air Énergie. Cet outil stratégique nous permettra d'anticiper les prochaines obligations réglementaires, d'améliorer encore nos performances et de conforter notre rôle d'acteur clé de la transition écologique.



**Préparer
le service public
de demain, toujours
plus efficient,
durable et à un
coût optimisé**

Les élu·es du Syctom

En juin 2025

Le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 87 élu·es locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris. Le Comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres. Le Bureau est composé du Président, des 15 vices-Président·es et de 20 autres représentant·es, soit 36 membres au total. Une partie des attributions du Comité syndical a été confiée au Bureau pour une meilleure gouvernance. Depuis le 27 juillet 2022, Corentin Duprey est le Président du Syctom.



PRÉSIDENT DU SYCTOM

Corentin DUPREY

Conseiller municipal de Saint-Denis,
Vice-Président de Plaine Commune,
Vice-Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

LES REPRÉSENTANT·ES TITULAIRES

T1 PARIS

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



Antoine GUILLOU

1^{er} Vice-Président
Adjoint à la
Maire de Paris



Florentin LETISSIER

11^e Vice-Président
Adjoint à la
Maire de Paris



Paul SIMONDON

14^e Vice-Président
Adjoint à la
Maire de Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Geoffroy BOULARD

Maire du
17^e arr. de Paris,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris



Rachida DATI

Ministre de la Culture,
Maire du
7^e arr. de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Lamia ELAARAJE

Adjointe à la
Maire de Paris



Jean LAUSSUCQ

Conseiller
de Paris



Raphaëlle PRIMET

Conseillère
de Paris



Audrey PULVAR

Adjointe à la
Maire de Paris,
Conseillère
régionale
d'Île-de-France



François VAUGLIN

Maire du 11^e arr.
de Paris,
Conseiller
métropolitain

DÉLÉGUÉ·ES DU SYCTOM



Jean-Noël AQUA

Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain



Frédéric BADINA-SERPETTE

Conseiller
de Paris



Jack-Yves BOHBOT

Conseiller de
Paris, Conseiller
régional
d'Île-de-France



Grégory CANAL

Conseiller
de Paris



Mahor CHICHE

Conseiller
de Paris



François DAGNAUD

Maire du
19^e arr. de Paris,
Conseiller
métropolitain



Jean-Philippe DAVIAUD

Conseiller
de Paris



Nelly GARNIER

Conseillère
de Paris,
Conseillère
régionale
d'Île-de-France



Jean-Philippe GILLET

Conseiller
de Paris



Alexis GOVCIYAN

Conseiller
de Paris



Boris JAMET-FOURNIER

Conseiller
de Paris



Pénélope KOMITES

Adjointe à la
Maire de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Johanne KOUASSI

Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Anessa LAHOUSSA

Conseillère
de Paris



Nathalie LAVILLE

Conseillère
de Paris



Béatrice LECOUTURIER

Conseillère de
Paris, Conseillère
régionale
d'Île-de-France



Carine PETIT

Maire du
14^e arr. de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Sylvain RAIFAUD

Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain



Jérémy REDLER

Maire du 16^e arr.
de Paris,
Conseiller de Paris,
Conseiller régional
d'Île-de-France



Hamidou SAMAKÉ

Conseiller
de Paris
Conseiller
métropolitain



Florian SITBON

Conseiller
de Paris



Delphine TERLIZZI

Conseillère
de Paris



Léa VASA

Conseillère
de Paris

SUPPLÉANT-ES

Maya AKKARI
Conseillère de Paris

David ALPHAND
Conseiller de Paris

Véronique BALDINI
Conseillère de Paris

Anne BIRABEN
Conseillère de Paris

Gauthier CARON-THIBAUT
Conseiller de Paris

Thomas CHEVANDIER
Conseiller de Paris

Rémi FERAUD
Sénateur de Paris,
Conseiller de Paris

Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire de Paris,
Conseillère métropolitaine
déléguee

Maud GATEL
Députée de Paris,
Conseillère de Paris

Jérôme GLEIZES
Conseiller de Paris

Rudolph GRANIER
Conseiller de Paris

Céline HERVIEU
Conseillère de Paris

Fatoumata KONE
Conseillère de Paris, Conseillère
métropolitaine

Eric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Véronique LEVIEUX
Adjointe à la Maire de Paris

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris, Conseillère
régionale
d'Ile-de-France, Conseillère
métropolitaine

Camille NAGET
Conseillère de Paris

Jean-Baptiste OLIVIER
Conseiller de Paris

Eric PLIEZ
Maire du 20^e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire
de Paris, Conseiller métropolitain

**Marie-José
RAYMOND-ROSSI**
Conseillère de Paris

Hermano SANCHES RUIVO
Conseiller de Paris

Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire de Paris,
Conseillère métropolitaine

Marie TOUBIANA
Conseillère de Paris

Aurélien VERON
Conseiller de Paris, Conseiller
métropolitain

Karim ZIADY
Conseiller de Paris

T2 VALLÉE SUD GRAND PARIS

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff,
Vice-Présidente
du T2, Conseillère
métropolitaine



Benoît BLOT
Adjoint au Maire
du Plessis-Robinson,
Vice-Président du T2

DÉLÉGUÉ-ES DU SYCTOM



Françoise MONTSENY
Adjointe au Maire
de Châtillon



Gabriela REIGADA
Adjointe au Maire
de Fontenay-aux-Roses

SUPPLÉANT-ES

Serge KEHYAYAN
Adjoint au Maire de Clamart

Pascale MEKER
Adjointe à la Maire de Bagneux

Gwénola RABIER
Adjointe au Maire de Montrouge

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire de Clamart

T4 PARIS OUEST LA DÉFENSE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Éric CESARI
7^e Vice-Président
Adjoint au Maire
de Courbevoie,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Perrine COULTER
Conseillère municipale
de Nanterre



Sophie DESCHIENS
Adjointe à la Maire
de Levallois-Perret,
Conseillère régionale
d'Ile-de-France /
déléguee spéciale

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud,
Président du T4,
Vice-Président
du Conseil
départemental 92



Jean-Philippe DUMONT
Conseiller
municipal de
Neuilly-sur-Seine



Vincent FRANCHI
Adjoint à la Maire
de Puteaux,
Conseiller métropolitain,
Conseiller
départemental 92

SUPPLÉANT-ES

Bruno GUERRA
Conseiller municipal délégué de
Garches

Isabelle COVILLE
Adjointe au Maire de Levallois-Perret

Claire CHARMETTE
Conseillère municipale de La
Garenne-Colombes

Capucine DU SARTEL
Adjointe au Maire de Saint-Cloud

Bruno JACON
Adjoint au Maire de Suresnes

José PINTO MARTINS
Conseiller municipal de Nanterre

T3 GRAND PARIS SEINE OUEST

VICE-PRÉSIDENT-ES DU SYCTOM



André SANTINI
3^e Vice-Président
Ancien Ministre,
Maire d'Issy-les-
Moulineaux,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris



**Christiane
BARODY-WEISS**
8^e Vice-Présidente
Maire de Marnes-
la-Coquette,
Vice-Présidente
du T3, Conseillère
métropolitaine

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Hervé MARSEILLE
Sénateur des Hauts-
de-Seine, Conseiller
municipal de Meudon,
Maire honoraire
de Meudon

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Pierre-Christophe
BAGUET**
Maire de Boulogne-
Billancourt,
Président du T3,
Vice-Président
du Conseil
départemental
92, Conseiller
métropolitain



Pierre CHEVALIER
Conseiller municipal
délégué de
Ville-d'Avray

SUPPLÉANT-ES

Florence DE PAMPELONNE
Adjointe au Maire
de Meudon, Conseillère régionale
d'Ile-de-France

Édith LETOURNEL
Adjointe au Maire
d'Issy-les-Moulineaux

Bernard ROCHE
Conseiller municipal délégué
de Vanves

T5 BOUCLE NORD DE SEINE

VICE-PRÉSIDENT-ES DU SYCTOM



Alexis BACHELAY
15^e Vice-Président
Adjoint au Maire
de Colombes



Zineb ZOUAOU
10^e Vice-Présidente
Adjointe au Maire
de Gennevilliers

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Pascal PELAIN
Maire de
Villeneuve-la-Garenne,
Vice-Président du T5,
Conseiller métropolitain
délégué, Conseiller
régional d'Île-de-France

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Thierry LE GAC
Adjoint au Maire
d'Asnières-sur-Seine



Patrice PINARD
Adjoint au Maire
de Clichy-la-Garenne

T6 PLAINE COMMUNE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Karim BOUAMRANE
6^e Vice-Président
Maire de Saint-Ouen-
sur-Seine, Conseiller
métropolitain, Vice-
Président du Conseil
départemental 93

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Mathieu HANOTIN
Maire de
Saint-Denis,
Président du T6



Kader CHIBANE
Conseiller municipal
de Saint-Denis, Conseiller
régional d'Île-de-France



Abdelfattah MESSOUSSI
Adjoint au Maire
de Stains



Christian PERNOT
Adjoint au Maire
de Pierrefitte-sur-Seine

SUPPLÉANT-ES

Samia GASMI
Adjointe au Maire
de Colombes

Anne-Christine JAUFFRET
Adjointe au Maire
de Bois-Colombes

Bachir HADDOUCHE
Adjoint au Maire de
Villeneuve-la-Garenne

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire d'Asnières-
sur-Seine

Éric ISABEY
Adjoint au Maire
de Bois-Colombes

SUPPLÉANTS-ES

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse,
Conseiller métropolitain

Florence LAROCHE
Conseillère municipale
déléguee de Villetaneuse
Vice-Présidente du T6

Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-
sur-Seine, Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris

Laurent MONNET
Adjoint au Maire
de Saint-Denis

T7 PARIS TERRES D'ENVOI

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Fouad EL KOURADI
12^e Vice-Président
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Najat MABCHOUR
Adjointe au
Maire de Sevran

DÉLÉGUÉ DU SYCTOM



Lino FERREIRA
Conseiller municipal
de Tremblay-en-France



Gemilla MEGHRAOUI
Adjointe au
Maire de Drancy

SUPPLÉANT-ES

Farida ADLANI
Adjointe au Maire
de Villepinte, Vice-Présidente
de la Région Île-de-France

Thierry MEIGNEN
Conseiller métropolitain, Sénateur

Michel CLAVEL
Adjoint au Maire de Dugny

T8 EST ENSEMBLE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Yvon LEJEUNE
5^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Romainville

DÉLÉGUÉ-ES DU SYCTOM



Rafik ALOUT
Conseiller municipal
de Bondy

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Patrick LASCoux
Conseiller municipal
de Noisy-le-Sec,
Vice-Président du T8



Françoise CELATI
Conseillère municipale
déléguee de
Noisy-le-Sec



Daouda GORY
Conseiller municipal
de Romainville



Philippe LAMARCHE
Adjoint au Maire
de Montreuil

SUPPLÉANT-ES

Thomas CHESNEAUX
Conseiller municipal de Montreuil

Amin MBARKI
Conseiller municipal de Montreuil

Luc DI GALLO
Adjoint au Maire de Montreuil

Brigitte MORANNE
Conseillère municipale de Romainville

T9 GRAND PARIS GRAND EST

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jean-Paul FAUCONNET
9^e Vice-Président
Maire de Rosny-sous-Bois,
Vice-Président du T9

DÉLÉGUÉ-ES DU SYCTOM



Michèle CLAVEAU
Adjointe au Maire
de Noisy-le-Grand

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Ludovic TORO
Maire de Coubron,
Vice-Président du T9,
Conseiller métropolitain,
Conseiller régional
d'Île-de-France



Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy,
Vice-Président
du T9, Conseiller
métropolitain délégué

SUPPLÉANT-ES

Pascal BUTIN
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

Henri CARRATALA
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan

Sabrina ASSAYAG
Adjointe au Maire de Pavillons-sous-Bois

Michel MARTINET
Conseiller municipal de Gagny

T12 GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Philippe BOUYSSOU
4^e Vice-Président
Maire d'Ivry-sur-Seine,
Conseiller
métropolitain

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Kheira FREIH BENGABOU
Adjointe au Maire
d'Ivry-sur-Seine

DÉLÉGUÉ-ES DU SYCTOM



Khaled BEN-MOHAMED
Adjoint au Maire
de Vitry-sur-Seine



Julien JABOUIN
Adjoint au Maire
de Cachan



Sidi CHIAKH
Adjoint au Maire
du Kremlin-Bicêtre



Mostefa SOFI
Adjoint au Maire
de Villejuif



Nadine HERRATI
Adjointe à la Maire
de Gentilly



Cécile SPANO
Adjointe au Maire
de Valenton

SUPPLÉANT-ES

Samuel BESNARD
Adjoint au Maire
de Cachan

Christophe ACHOURI
Adjoint au Maire de Villejuif

Geneviève ETIENNE
Adjointe au Maire
du Kremlin-Bicêtre

Élisabeth GAUTIER
Conseillère municipale
de Valenton

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE
Conseillère municipale
de Gentilly

Clément PECQUEUX
Adjoint au Maire
d'Ivry-sur-Seine

Albertino RAMAEL
Adjoint au Maire
de Vitry-Sur-Seine

T10 PARIS EST MARNE & BOIS

VICE-PRÉSIDENT-ES DU SYCTOM



Florence CROCHETON-BOYER
2^e Vice-Présidente
Première adjointe au
Maire de Saint-Mandé



Jean-Luc CAEDDU
13^e Vice-Président
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Charlotte LIBERT
Maire de Vincennes,
Vice-Présidente du T10,
Conseillère régionale
d'Île-de-France



Pascal TURANO
Premier adjoint au Maire
de Charenton-le-Pont,
Vice-Président du T10

DÉLÉGUÉ-ES DU SYCTOM



Mike BUDAKCI
Adjoint au Maire
de Saint-Maurice



Florence HOUDOT
Conseillère municipale
du Perreux-sur-Marne
Vice-Présidente du T10

SUPPLÉANT-ES

Christian CAMBON
Sénateur, Conseiller municipal
de Saint-Maurice, Conseiller
métropolitain

Michel DESTOUCHES
Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont

Laurent LAFON
Sénateur, Conseiller municipal de
Vincennes, Conseiller métropolitain

Marc MEDINA
Adjoint au Maire
de Saint-Mandé

Pierre MIROUDOT
Conseiller municipal
de Charenton-le-Pont

Frédéric TURPIN
Conseiller municipal de Maisons-
Alfort

Le territoire du Syctom

Crée en 1984, le Syctom est le premier opérateur public européen du traitement des déchets ménagers. Un service public au bénéfice de 5,7 millions d'habitant·es de 82 communes d'Île-de-France regroupées dans 11 territoires adhérents.

Pour assurer sa mission, le Syctom dispose d'un outil industriel moderne au plus près des lieux de production de déchets. Engagé dans la transition écologique, il agit au quotidien en faveur d'une gestion responsable et durable des déchets.

Il offre à ses collectivités adhérentes :



Un service essentiel : le **traitement des déchets ménagers** et assimilés au plus près de leurs lieux de production.



Un accompagnement pour le **traitement des flux** hors ordures ménagères ou collectes sélectives.



Des initiatives et des moyens pour **diminuer les quantités de déchets** ménagers produites.



Une **réflexion prospective et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets** incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

11

**TERRITOIRES
ADHÉRENTS**

5,7

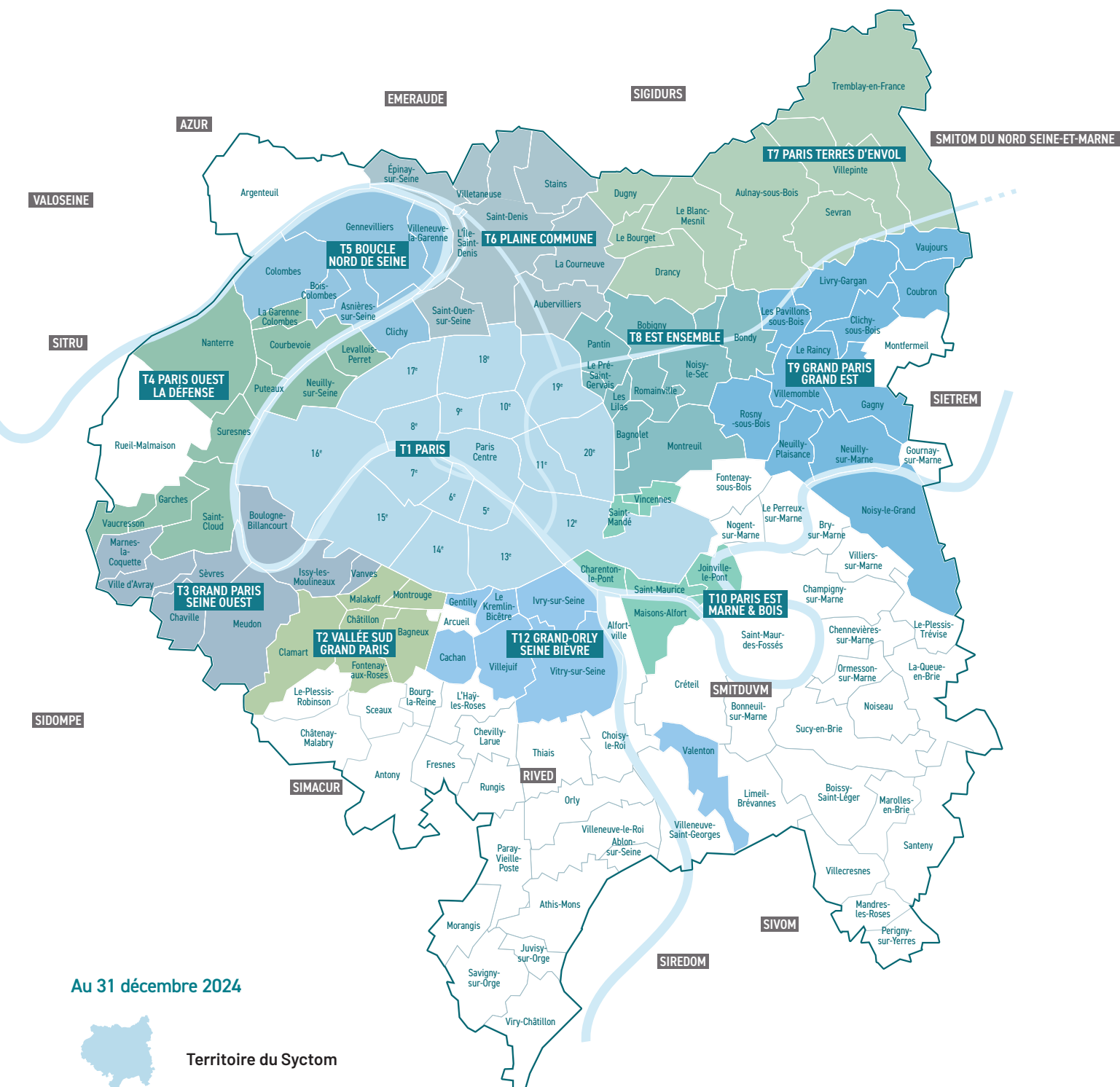
**MILLIONS
D'HABITANT·ES,
SOIT PRÈS DE 10 %
DE LA POPULATION
FRANÇAISE**

82

COMMUNES

87

**DÉLÉGUÉ·ES,
REPRÉSENTANT
LES TERRITOIRES
ADHÉRENTS
DU SYCTOM**



Au 31 décembre 2024



Territoire du Syctom



Métropole du Grand Paris



Autres syndicats

Les installations du Sycetom



1

ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,3 million d'habitant·es
536 000 tonnes incinérées en 2024
Capacité autorisée : 536 000 tonnes
Exploitant : Issy Urbaser Energie

Centre de transfert de collecte sélective

Bassin versant : 370 000 habitant·es
18 076 tonnes réceptionnées en 2024
Exploitant : Urbaser Environnement



3

L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,5 million d'habitant·es
547 463 tonnes incinérées en 2024
Capacité autorisée : 650 000 tonnes
Exploitant : Paprec Énergies

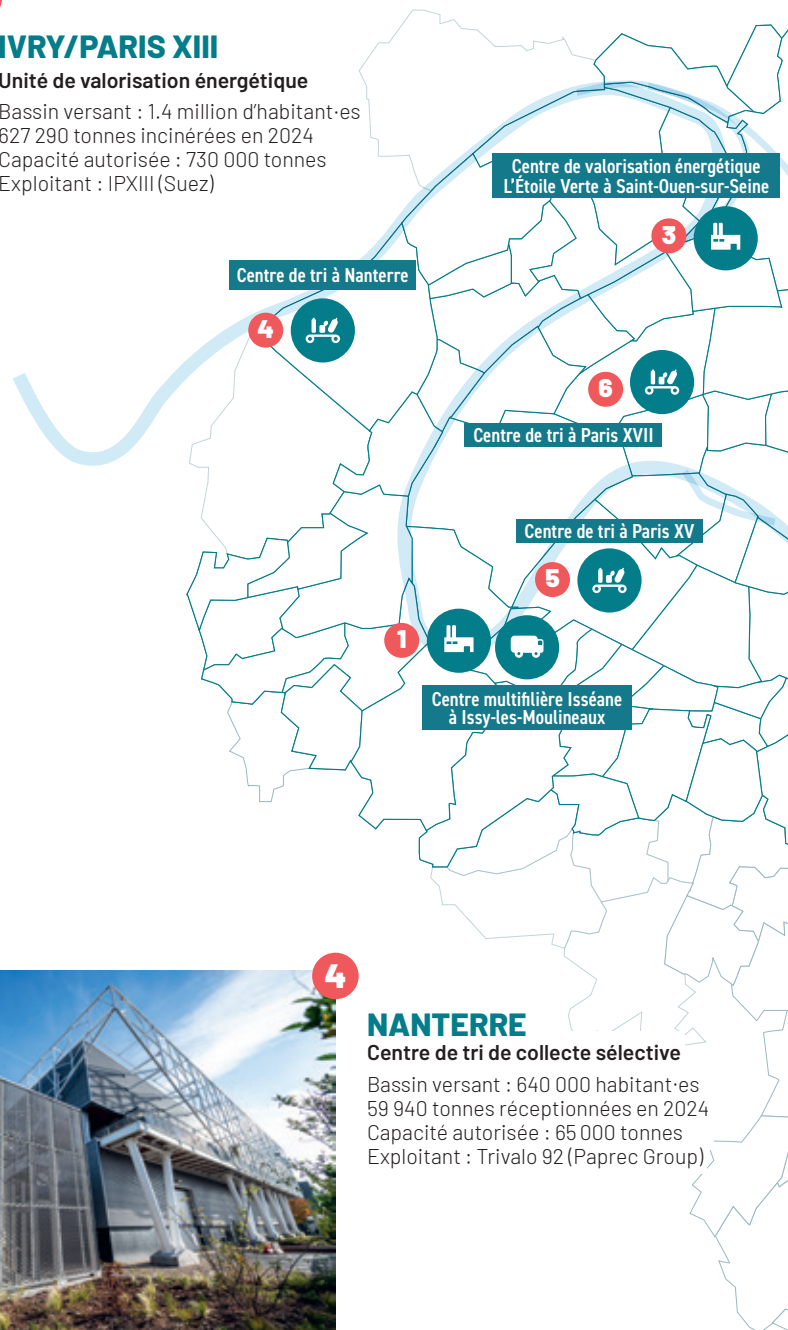


2

IVRY/PARIS XIII

Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,4 million d'habitant·es
627 290 tonnes incinérées en 2024
Capacité autorisée : 730 000 tonnes
Exploitant : IPXIII (Suez)



4

NANTERRE

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 640 000 habitant·es
59 940 tonnes réceptionnées en 2024
Capacité autorisée : 65 000 tonnes
Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group)



5

PARIS XV

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 710 000 habitant·es
31 269 tonnes réceptionnées en 2024
Capacité autorisée : 32 200 tonnes
Exploitant : XVéo (Veolia)

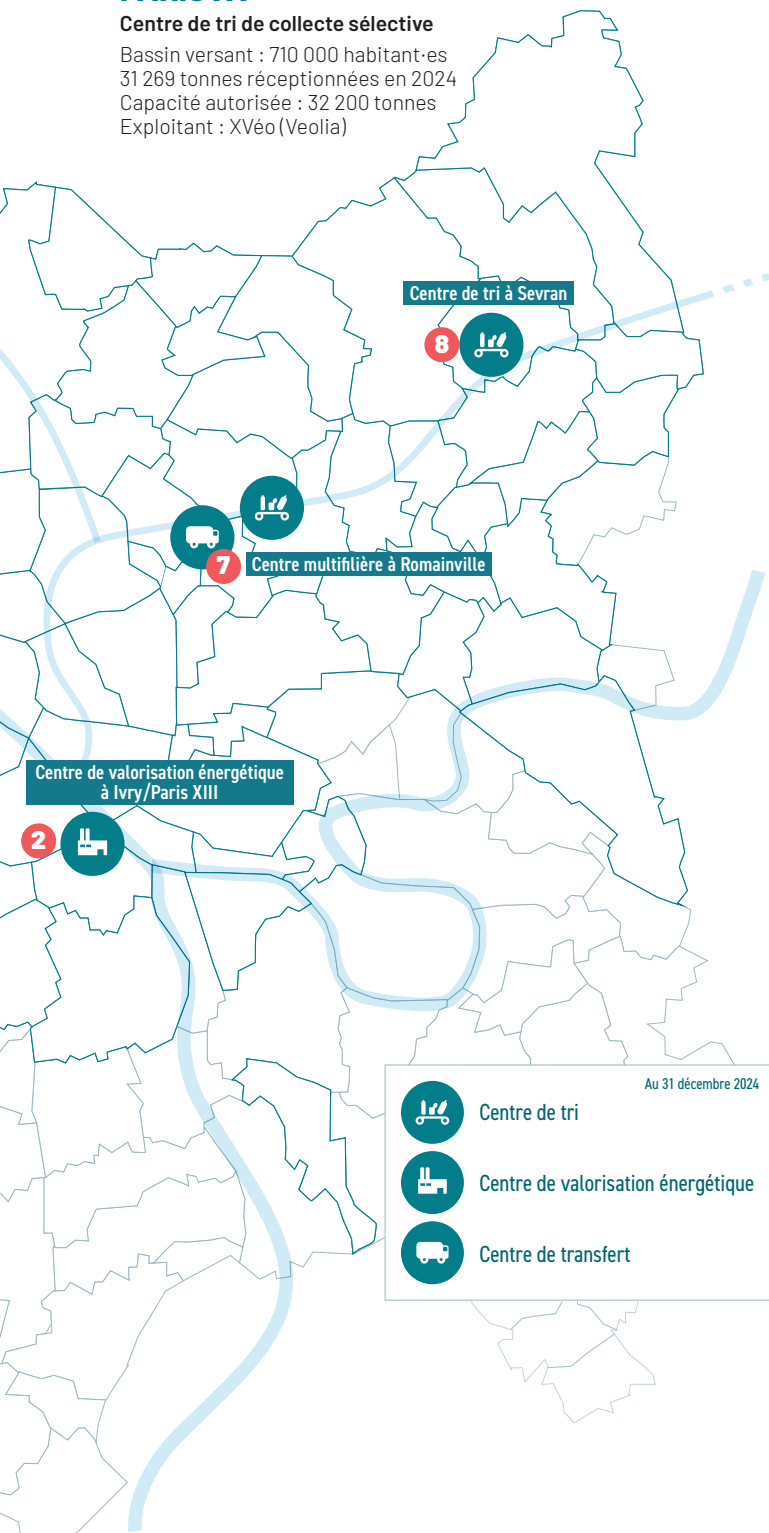


6

PARIS XVII

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,2 million d'habitant·es
46 406 tonnes réceptionnées en 2024
Capacité autorisée : 45 000 tonnes
Exploitant : Suez



Centre de tri à Sevran

8



7

Centre multifilière à Romainville

Centre de valorisation énergétique
à Ivry/Paris XIII

2

Au 31 décembre 2024



Centre de tri



Centre de valorisation énergétique



Centre de transfert



7

ROMAINVILLE

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 1,4 million d'habitant·es
59 167 tonnes réceptionnées en 2024
Capacité autorisée : 55 000 tonnes
Exploitant : Valoram (Urbaser)

Centre de transfert des OMr

Bassin versant : 1,1 million d'habitant·es
337 443 tonnes réceptionnées en 2024
Exploitant : Génériss (Veolia)



8

SEVRAN

Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant : 450 000 habitant·es
18 310 tonnes réceptionnées en 2024
Capacité autorisée : 20 000 tonnes
Exploitant : Trinéo (Veolia)

Faits marquants



Janvier

Producteur d'énergie via ses unités de valorisation énergétique, le Syctom a conclu avec la Ville de Paris un nouveau contrat de fourniture de chaleur élargie à tous les réseaux de chaleur du territoire. Cet accord, qui prendra effet en 2027, renforcera les principes de souveraineté, d'autonomie et de transition énergétique formulés par les territoires.



Mars

« Moins de déchets, c'est possible ! » c'est autour de ce slogan que s'articule la 2^e séquence de la campagne de communication grand public du Syctom « Faites le tri dans votre vie ». Dévoilée en mars, cette séquence invitait le grand public à adopter des gestes éco-responsables.

Avril

Le printemps 2024 marque la sortie du magazine Tom mag, distribué dans toutes les écoles élémentaires du territoire du Syctom. Objectif : sensibiliser - à travers les aventures de Tom, jeune collégien s'improvisant éco-reporter - les jeunes générations à la gestion des déchets.



Août

À proximité des lieux de compétition, sur les quais de Paris Plages ou les sites de festivités : 60 éco-animateur·rices étaient sur le terrain à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cet événement à la portée exceptionnelle a été une belle opportunité pour proposer des animations et sensibiliser le grand public aux gestes éco-responsables, à la réduction et au tri des déchets.



Octobre

Baptisée L'Interval, la future unité de valorisation énergétique à Ivry-sur-Seine a vu la réalisation, au cours du 3^e trimestre 2024, des phases d'essais. Ces étapes permettent de s'assurer du bon fonctionnement des équipements dans toutes les configurations possibles. Elles permettent également d'optimiser les performances environnementales et techniques de l'installation.



Décembre

Après la mise en lumière du transbordeur de mâchefers en 2022, c'est la cheminée de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine qui s'est illuminée. La prouesse artistique, imaginée et conçue par Miguel Chevalier (pionnier de l'art numérique) et directement associée à la modernisation du site, offre une identité singulière à ce site industriel.



40 ans d'engagement : retour sur les dates clés du Syctom

Depuis sa création, le Syctom accompagne les collectivités dans la gestion des déchets ménagers avec un objectif clair : réduire l'impact environnemental tout en optimisant les ressources. Retour sur les grandes étapes qui ont marqué son histoire et façonné son action.

16 mai 1984

- Création du Syctom, syndicat mixte chargé du traitement des déchets ménagers.

Mai : élection du Président **Michel Elbel**, alors conseiller de Paris (16^e arr), adjoint au maire de Paris, vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France.



1986

- Mise en service d'un centre de transfert des ordures ménagères à Romainville.

2011

- Le syndicat devient « Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers ».
- Inauguration du 1^{er} centre de tri à Paris intramuros, situé dans le 15^e arr.
- Lancement de la 1^{ère} édition du concours DZD « Design Zéro Déchet ».



2014

Juin : élection du Président **Hervé Marseille**, alors maire de Meudon, sénateur puis vice-Président du Sénat.



2015

- Le Syctom est partenaire officiel de la COP21 de Paris.



2016

- Changement de statut pour intégrer la dimension métropolitaine et le transfert de compétences des déchets aux EPT.

2024

- 40 ans du Syctom



2023

- 1^{ère} réunion du Partenariat français pour les Déchets (PFD)
- Création du statut de SEMop pour le centre de tri à Sevrans.
- Lancement de la campagne « Faites le tri dans votre vie »

2022

- Signature des 1^{ers} contrats d'objectifs avec les territoires adhérents.
- Attribution du marché pour le projet de biométhanisation avec le Sigeif sur le port de Gennevilliers.

Juillet : élection du Président **Corentin Duprey**, alors conseiller municipal à Saint-Denis et vice-Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.



1990

- Mise en service de l'usine d'incinération à Saint-Ouen-sur-Seine.



1993

- Amélioration des performances de l'usine d'Issy-les-Moulineaux, et inauguration du centre de tri à Romainville.

Septembre :
élection
du Président



Philippe Dominati,
alors conseiller de Paris
et conseiller régional
d'Île-de-France.

1997

- Modernisation de l'usine d'incinération à Ivry-sur-Seine, complétée avec un centre de tri et une déchèterie.



2010

- Adoption du 1^{er} Plan Métropole Prévention Déchets et inauguration du 1^{er} circuit de visite pour le grand public.

2008

- Mise en service d'un centre multifilière Isséane, à Issy-les-Moulineaux et d'un centre de tri à Sevran.

2004

- Inauguration d'un centre de tri à Nanterre.
- Nouveau programme de solidarité internationale.



2001

Mai :
élection
du Président



François Dagnaud,
alors conseiller de Paris
(19^e arr.) et adjoint au maire
de Paris.

2017

- Lancement d'un dispositif pour accompagner les collectivités dans la collecte séparative des déchets alimentaires.



- Participation à l'exposition internationale d'Astana (Kazakhstan).



Novembre :
élection
du Président



Jacques Gautier,
alors maire de Garches
et Président du SYELOM.

2018

- Modernisation du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine.

2021

- Adoption du programme de reconstruction à Romainville / Bobigny.
- Inauguration de l'Espace Infos Déchets (Paris 13^e).



2020

Septembre :
élection
du Président



Éric Cesari, alors conseiller
et vice-Président de la
Métropole du Grand Paris.

2019

- Inauguration du centre de tri à Paris XVII, le 2^e centre intramuros.



Chiffres clés

Le traitement des déchets par flux

2 174 394 tonnes
de déchets
traitées
par le Sycotom
en 2024 pour
5,7 millions
d'habitant-es



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

1 683 105 t

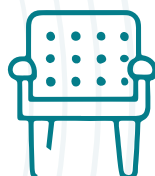
traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou, en dernier recours, en enfouissement.



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

230 701 t

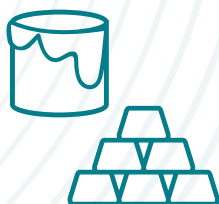
réceptionnées dans les centres de tri de collecte sélective.



OBJETS ENCOMBRANTS

219 177 t

de déchets collectées en porte-à-porte, dépôts sauvages et déchets des services techniques et traitées dans les centres de tri d'objets encombrants.



DÉCHÈTERIES

6 986 t

d'encombrants, de ferrailles, bois, inertes, cartons et déchets ménagers spéciaux réceptionnées dans les déchèteries fixes et mobiles.



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VÉGÉTAUX

34 425 t

collectées séparément en vue d'un compostage ou d'une méthanisation.



EMBALLAGES EN VERRE

117 788 t

ont été collectées sur le territoire du Sycotom et orientées directement vers le recyclage sans transiter par ses installations.

La valorisation des déchets



VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

31,9 %

des déchets valorisés en matière, compostage ou méthanisation.

725 782 t

Matières recyclées et mâchefers

34 087 t

Matières organiques



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

63,1 %

des déchets valorisés en vapeur et en électricité par les 3 UVE du Sycotom.

2 448 GWh

Vapeur vendue

169 GWh

Électricité vendue



MISE EN ENFOUSSEMENT

4,9 %

des déchets enfouis

112 218 t d'OMr,

déclassés et refus de tri dirigés vers des centres de stockage.

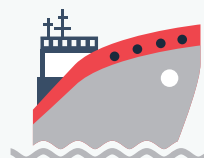
Ressources et environnement préservés



ÉQUIVALENT-PÉTROLE ÉVITÉ

238 361 tep

Tonnage d'équivalent pétrole évité par an grâce à l'énergie produite dans les UVE.



TRANSPORT FLUVIAL

301 680 t

Tonnage annuel transporté par voie d'eau.



BILAN CARBONE® 2023

Le traitement des déchets permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'énergie (chaleur pour le chauffage urbain et électricité) et des matières recyclées. D'après le ministère de la Transition écologique et selon la méthode MyCO₂ de Carbone 4, l'empreinte carbone d'une Française s'élève à 9,9 tonnes d'équivalent CO₂ par an.



INCINÉRATION



ÉMISSIONS INDUITES
(UVE + CENTRES EXTERNES)

615 236 teq CO₂
soit **0,1** teq CO₂/hab.

Part de l'empreinte carbone
déchet au Sycotom
sur l'empreinte carbone totale
d'une habitante : **1,1 %**



TRI ET TRANSFERT



ÉMISSIONS INDUITES
(CENTRES DE TRI /
TRANSFERT /
DÉCHÈTERIES) SYCOTOM
ET HORS SYCOTOM

12 746 teq CO₂
soit **0,002** teq CO₂/hab.

Part de l'empreinte carbone
déchet au Sycotom
sur l'empreinte carbone totale
d'une habitante : **0,02 %**

Une stratégie d'action dans la lignée des Objectifs de Développement Durable

Le Syctom a adopté le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) formulés par les Nations Unies en 2015. Articulés autour de 5 principes directeurs (les populations, la planète, la prospérité, la paix, le partenariat), ces objectifs fixent les orientations et les priorités applicables d'ici 2030 en matière de développement durable à l'échelle internationale. Fort de son engagement au service de la transition écologique, le Syctom contribue tout particulièrement à l'atteinte de 6 ODD fédérant les territoires autour d'une vision partagée de la gestion des déchets. Ces ODD s'entrecroisent avec les 12 actions prioritaires qui structurent la feuille de route stratégique du syndicat.

Ils mettent en évidence les enjeux des prochaines années, dont deux particulièrement structurants pour le Syctom : l'enjeu de coopération, afin de diffuser les bonnes pratiques et de construire un cadre de partage et d'échanges entre les acteurs pour mener des actions conjointes et l'enjeu de communication, pour créer une dynamique d'appropriation des ODD par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyen·nes.

ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques, via la coopération internationale, la sensibilisation des citoyen·nes et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

ODD 12 – Consommation et production responsables

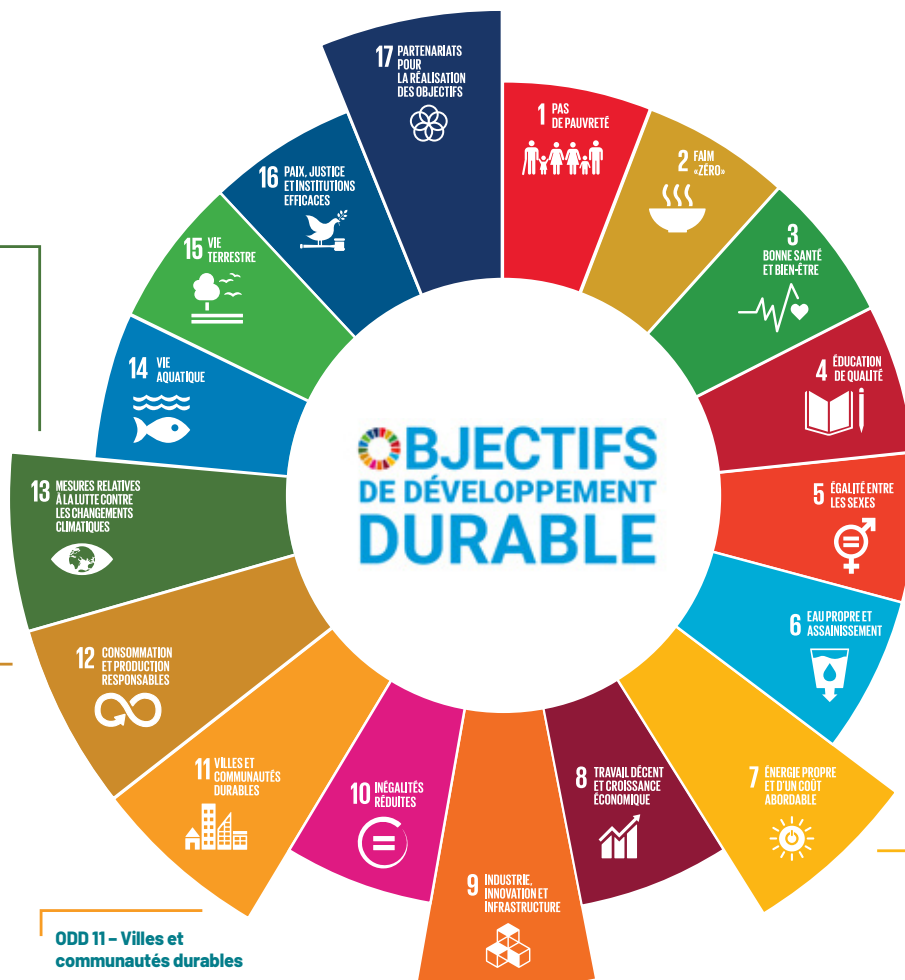
Inciter les producteurs, les consommateurs, communautés et gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.

ODD 11 – Villes et communautés durables

Penser les villes de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, aux espaces publics tout en réduisant les impacts environnementaux.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Encourager des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui sont nécessaires pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local.



ODD 7 – Énergie propre et à coût abordable

Lutter contre le changement climatique, développer les emplois, logements, connexions, sécurité, production de nourriture, accès de tous à une énergie durable.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Promouvoir l'essor durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde.



1.

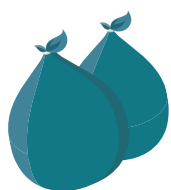
Déchets ménagers : le Syctom optimise ses filières

Sous pression face aux capacités de traitement limitées, un cadre réglementaire exigeant sans oublier des tensions sur les marchés des matières premières secondaires, le Syctom a su adapter avec rigueur sa gestion des flux. Il a, par ailleurs, travaillé à optimiser ses filières de valorisation (énergétique, organique, matière) tout en ajustant ses contrats afin de sécuriser les débouchés. Entre anticipation et adaptation, l'année 2024 a confirmé toute l'importance d'une gestion agile et performante des déchets.

Capacités de traitement et progression des flux

Déchets traités par le Syctom en 2024

Le Syctom a traité 2 174 394 tonnes de déchets en 2024, tous flux confondus. L'année a donc été marquée par une stabilité des tonnages globaux traités par rapport à 2023, avec toutefois des différenciations selon les flux.



Ordures ménagères résiduelles (OMr)

1 683 105 t (+ 0,62 %)

Les tonnages d'OMr ont légèrement augmenté en 2024, alors que la tendance était à la baisse depuis plusieurs années. Cette légère

reprise des apports s'explique principalement par le retour au fonctionnement normal des collectes de la Ville de Paris et par la fin des perturbations de l'accès aux installations du Syctom, dues aux mouvements sociaux contre la réforme des retraites en 2023. Autre facteur explicatif : les effets conjoncturels liés à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, même si ces derniers furent moins impactants que prévus.



Déchets alimentaires

16 616 t (+ 60,71 %)

L'année a été marquée par la reprise progressive par les EPT de la collecte des déchets alimentaires et son développement auprès des ménages, avec une croissance des tonnages

de 60 %. Ce résultat est le fruit du déploiement des dispositifs de pré-collecte, d'une tarification plus incitative et de l'engagement croissant des EPT. Cette dynamique doit maintenant monter en puissance d'ici la mise en service de l'unité de méthanisation à Gennevilliers.

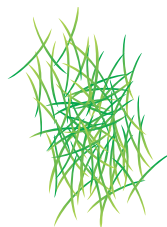


Collectes sélectives

230 701 t (+ 6,96 %)

Les collectes d'emballages et papiers poursuivent leur progression. Cette hausse conséquente (+16,8 kt, soit +3 kg/hab par rapport à 2023) est notamment liée à

l'augmentation de la fréquence des collectes pour la Ville de Paris (initiée fin 2022), et pour le territoire d'Est Ensemble (fin 2023), qui ont pleinement produit leurs effets en 2024. Ce développement de la fréquence des collectes tout comme les campagnes de sensibilisation pour le geste de tri ont également contribué à cette dynamique.



Déchets verts

17 809 t (+ 38,86 %)

Cette progression notable s'explique principalement par le rapatriement de collectes existantes vers des exutoires désormais sous contrat avec le Syctom.

Composés de tontes, tailles d'arbustes et feuilles, ces déchets végétaux sont orientés vers la valorisation organique par compostage, contribuant à la production de compost normé, utilisé pour l'amendement des sols.



Objets encombrants

219 177 t (+ 10,03 %)

La hausse sensible s'explique surtout par un effet de périmètre. Depuis 2024, les apports issus des déchèteries du département des Hauts-de-Seine, gérées par les territoires,

sont désormais comptabilisés comme flux entrants. Si l'on exclut cet ajustement, les tonnages d'objets encombrants sont en réalité en légère baisse, confirmant l'impact des efforts de prévention et de réemploi.



Déchèteries

6 986 t (- 89,4 %)

Les EPT Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense et Boucle Nord de Seine ont chacun repris la gestion des déchèteries fixes (au 1^{er} janvier 2024) et mobiles (au 1^{er} juillet 2024)

situées sur leur territoire respectif. Le Syctom n'exploite plus que les déchèteries fixes à Romainville et Saint-Ouen-sur-Seine, ainsi que la déchèterie mobile à Ivry-sur-Seine. Cela explique la forte baisse des tonnages par rapport à 2023.

Quel ratio par habitant-e ?

Ratio 2024 par Établissement public territorial (EPT) et par habitant-e

	Population officielle 2024 (INSEE 2021)	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective emballages et papiers	Objets encombrants	Déchets alimentaires
Ville de Paris	2 149 216 hab	332 kg/hab	49 kg/hab	35 kg/hab	2,7 kg/hab
T2 - Vallée Sud Grand Paris	239 321 hab	209 kg/hab	47 kg/hab	14 kg/hab	4,7 kg/hab
T3 - Grand Paris Seine Ouest	321 543 hab	218 kg/hab	47 kg/hab	35 kg/hab	5,2 kg/hab
T4 - Paris Ouest La Défense	490 122 hab	263 kg/hab	38 kg/hab	40 kg/hab	2,1 kg/hab
T5 - Boucle Nord de Seine	349 987 hab	276 kg/hab	31 kg/hab	38 kg/hab	1,4 kg/hab
T6 - Plaine Commune	453 591 hab	334 kg/hab	19 kg/hab	20 kg/hab	3,1 kg/hab
T7 - Paris Terres d'Envol	371 039 hab	300 kg/hab	31 kg/hab	23 kg/hab	1,6 kg/hab
T8 - Est Ensemble	440 811 hab	287 kg/hab	30 kg/hab	93 kg/hab	5,4 kg/hab
T9 - Grand Paris Grand Est	374 764 hab	306 kg/hab	36 kg/hab	59 kg/hab	1,4 kg/hab
T10 - Paris Est Marne & Bois	193 886 hab	224 kg/hab	43 kg/hab	18 kg/hab	3,5 kg/hab
T12 - Grand Orly Seine Bièvre	307 992 hab	257 kg/hab	34 kg/hab	17 kg/hab	2,2 kg/hab
TERRITOIRE DU SYCTOM	5 692 272 hab	296 kg/hab	40 kg/hab	37 kg/hab	2,9 kg/hab

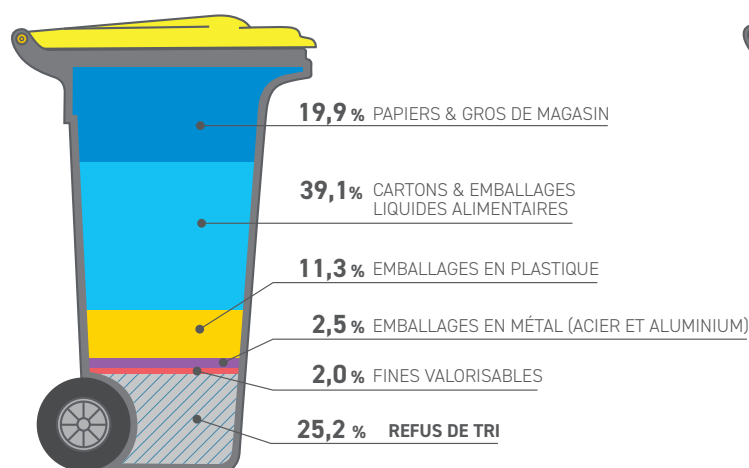
Sur le territoire du Syctom, chaque habitant-e a produit un volume moyen de 400 kg de déchets en 2024 (ratio incluant le verre). Ce chiffre est plutôt stable par rapport à 2023 et toujours inférieur à la moyenne nationale (environ 514 kg/hab.). Cette donnée globale masque toutefois des dynamiques contrastées selon les flux, révélatrices des marges de progression et des efforts en cours. L'objectif à l'horizon 2030 est ambitieux : passer sous la barre des 381 kg/hab. (incluant le verre). La composition globale des déchets ménagers reste stable avec une majorité d'OMr (78 %) et une part des flux valorisables issus du tri de l'ordre de 22 %. Des écarts importants sont observés sur certains ratios.

Ils peuvent notamment s'expliquer par des organisations de collecte différentes selon les territoires. Pour le flux des objets encombrants, des collectivités apportent l'ensemble de leurs déchets collectés au Syctom alors que d'autres ont contracté des marchés spécifiques pour, par exemple, la collecte et le traitement des dépôts sauvages. Les écarts observés sur les ratios des ordures ménagères résiduelles peuvent quant à eux s'expliquer par l'importance de l'activité économique de certains territoires qui entraîne, de fait, une plus grande production de déchets.

La composition des flux majoritaires de collecte

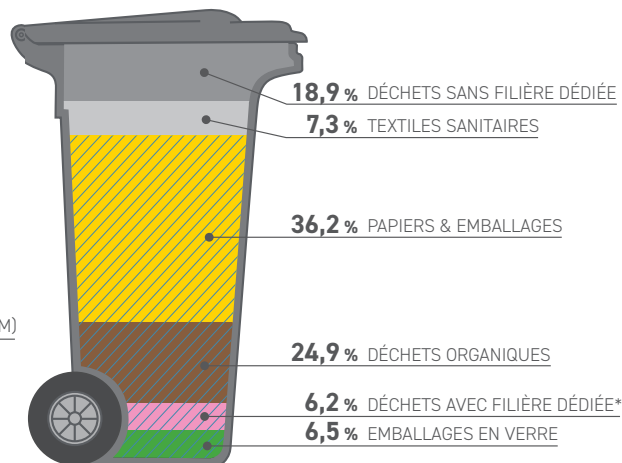
Avec les campagnes de caractérisation sur les flux entrants menées tout au long de l'année, le Syctom dispose d'éléments d'appréciation sur la composition des bacs de collecte et les évolutions des gisements pour adapter les procédés industriels. En 2024, plus de 800 caractérisations ont été réalisées sur les tonnages de collecte sélective entrants.

COLLECTE SÉLECTIVE D'EMBALLAGES ET PAPIERS



25 % des déchets présents dans le bac jaune sont des erreurs de tri.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



* Textile, DEEE, déchets spéciaux...

73,8 % du contenu d'une poubelle d'OMr pourraient être détournés de l'incinération et orientés vers une filière adaptée.

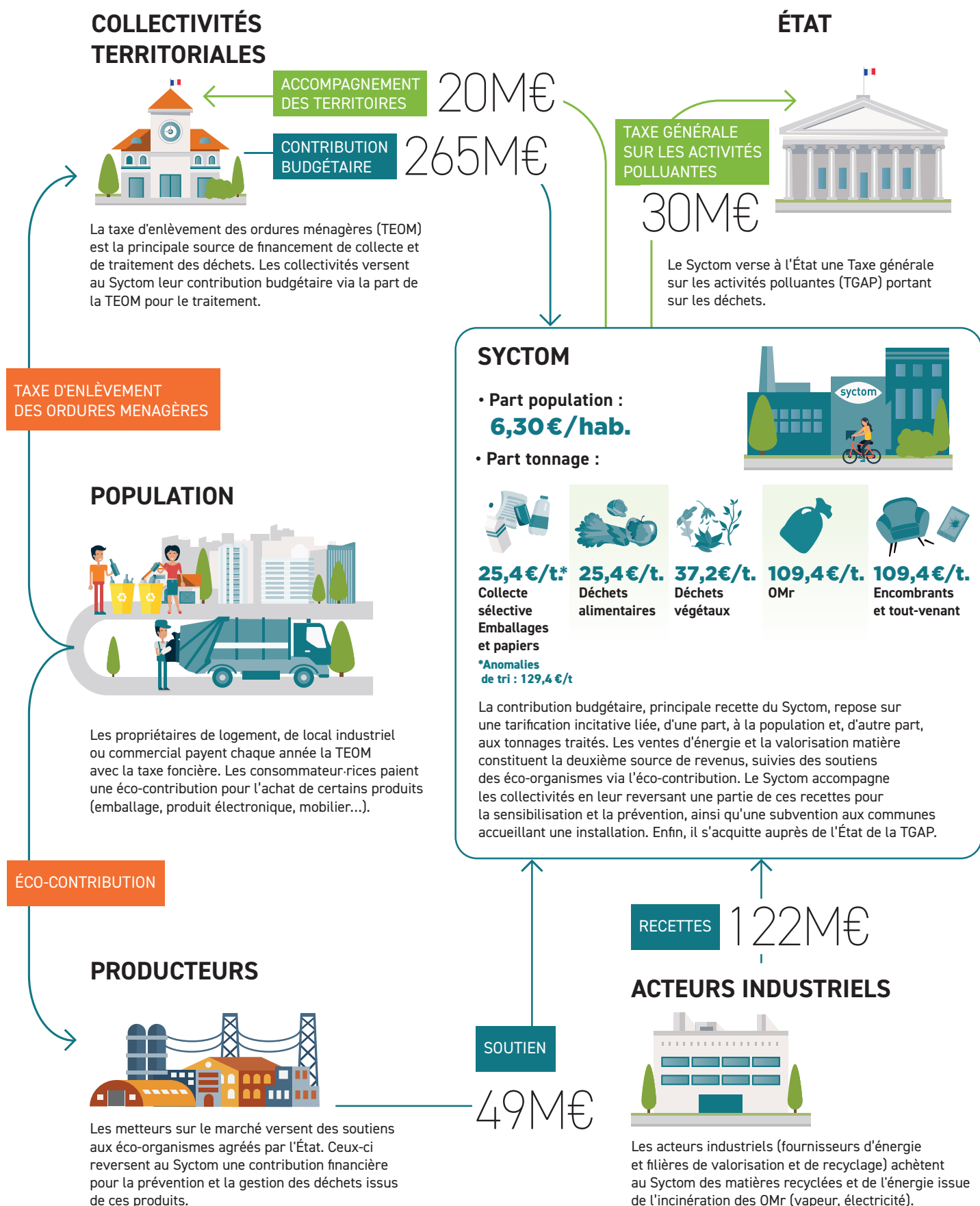
LE SYCTOM RÉALISE CHAQUE ANNÉE 800 CARACTÉRISATIONS POUR ÉVALUER LA QUALITÉ GLOBALE DU GISEMENT PAR TERRITOIRE ET CONNAÎTRE LA PERFORMANCE DE CHAQUE CENTRE DE TRI

Les collectes sélectives affichent un taux d'anomalie significatif. Ces erreurs de tri nuisent à la qualité des matières à recycler et représentent un coût important en raison de leur réorientation vers des exutoires de valorisation énergétique. Par ailleurs, près de 74 % du contenu d'une poubelle d'OMr pourraient être détournés de l'incinération et orientés vers une filière adaptée et plus vertueuse. En effet, la poubelle des OMr contient encore une part très importante de déchets valorisables : emballages plastiques et métalliques, biodéchets, papier-carton et verre.



Réorientation des erreurs de tri vers des exutoires de traitement.

Le financement du traitement des déchets



Transformer et valoriser les déchets

Valorisation matière : viser l'efficacité par la qualité



Le marché des matières premières secondaires a montré quelques signes d'amélioration.

UN MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES À LA HAUSSE

Les recettes de ventes matières dépendent des quantités produites (découlant des tonnages apportés par les EPT) et des prix du marché. Ces recettes sont essentiellement issues des flux de collecte sélective (papiers/emballages et objets encombrants). En 2024, le marché des matières premières secondaires a montré des signes d'amélioration, après une année 2023 marquée par une baisse significative des prix de vente liée au ralentissement de la production des filières de reprise affectées par la hausse du coût de l'énergie. En 2024, le prix moyen de vente s'établit à 79 € la tonne pour les flux issus des collectes sélectives.

Cependant, les prix de vente restent volatiles. Un contexte récessif pourrait conduire à une baisse des cours, entraînant un manque à gagner pour les collectivités territoriales.

Par ailleurs, les flux les plus rentables — comme les bouteilles en plastique PET (363 €/t en 2024) — sont menacés par le règlement européen sur la généralisation de la consigne pour recyclage. Selon les projections faites par le Syctom, une réduction de 8 % des tonnages entrants suffirait pour entraîner jusqu'à 20 % de perte de recettes de vente matières, et jusqu'à 38 % de perte des soutiens versés par l'éco-organisme Citeo.

79€ la tonne

**LE PRIX MOYEN DE VENTE
POUR LES FLUX DE COLLECTE
SÉLECTIVE**

L'OPTIMISATION DE LA QUALITÉ DES FLUX DE COLLECTE

Dans ce contexte d'embellie fragile des marchés des matières premières secondaires, marqué par la volatilité des cours et des débouchés industriels plus sélectifs, le Syctom poursuit ses efforts pour optimiser la qualité des flux entrants.

Concernant les emballages en verre, ce sont plus de 120 000 tonnes par an qui sont encore jetées dans les OMR (soit 50 % du gisement de verre) sur le territoire du Syctom. C'est pourquoi, en 2024, le Syctom s'est donné pour objectif d'identifier des leviers d'action pour renforcer l'efficacité du recyclage du verre sur son territoire. Il a renforcé ses partenariats avec les acteurs de la filière et a notamment cofinancé deux études : la première, menée par l'ORDIF (Observatoire régional des déchets en Île-de-France), porte sur les dispositifs de collecte ; la seconde, menée par l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), analyse la filière post-collecte sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. Enfin, il a finalisé le lancement d'un plan Verre avec la Région Île-de-France et Citeo, afin de proposer à ses collectivités adhérentes un accompagnement technique et financier pour parvenir à augmenter les tonnages d'emballages en verre (bouteilles, bocaux, etc.) collectés sur leur territoire. Les objectifs sont multiples : améliorer l'efficacité du recyclage du verre ; réduire les volumes d'OMR à traiter ; maîtriser les coûts de traitement et limiter ainsi les taxes associées ; contribuer aux objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la Région Île-de-France.

120 000 t

**LE VOLUME DE VERRE
JETÉ ANNUELLEMENT DANS
LES OMR SUR LE TERRITOIRE
DU SYCTOM**



Le Syctom a multiplié les initiatives pour améliorer les performances de tri du verre.

Les objets encombrants sont, quant à eux, trop souvent considérés comme des déchets ultimes plutôt que de véritables matières premières secondaires. Ils recèlent pourtant un potentiel matière important (bois, plastiques rigides, ferrailles, textiles d'ameublement, etc.).

En 2024, le Syctom a donc engagé une refonte en profondeur des marchés de traitement de ces flux afin d'augmenter la part de valorisation matière par un meilleur tri et réduire les flux résiduels orientés vers le stockage. Les nouveaux contrats, en vigueur depuis juillet 2024, imposent des seuils de valorisation progressifs et une traçabilité renforcée des débouchés matière, notamment vers les éco-organismes (comme Valdelia ou Écomaison) ou les recycleurs spécialisés.

Les flux issus des déchèteries ont bénéficié de nouveaux marchés de traitement, favorisant un tri plus fin à la source et une orientation accrue vers la valorisation matière. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les trois déchèteries des Hauts-de-Seine (92) ont été reprises par les territoires adhérents. Leurs tonnages ne sont donc plus comptabilisés dans ceux des déchèteries exploitées par le Syctom, qui enregistrent ainsi une baisse significative : de 64 190 tonnes en 2023, elles passent à 5 747 tonnes en 2024.

Cependant, les flux de tout-venant, objets encombrants de chantier, bois, déchets inertes et cartons issus de ces déchèteries – environ 25 000 tonnes en 2024 – sont désormais comptabilisés comme apports directs des collectivités.



Les objets encombrants peuvent représenter des matières premières secondaires dotés d'un potentiel matière important.



Les déchèteries fixes et mobiles des Hauts-de-Seine sont désormais gérées directement par les territoires.

La valorisation organique : une montée en puissance visible



Le déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets a permis une hausse du volume collecté.

LE DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les établissements publics territoriaux adhérents du Syctom proposent aux habitant·es une solution de tri à la source des déchets alimentaires. Ce déploiement se reflète dans les chiffres : 16 484 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées au cours de l'année, soit une progression de près de 60 % par rapport à 2023 (10 318 tonnes). Les biodéchets faisaient déjà l'objet d'une attention particulière avant l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source. La consolidation de la filière s'est progressivement installée ces huit dernières années, notamment grâce à l'appui technique et financier du Syctom proposé depuis 2017 : acquisition de bacs, formations, aide au compostage partagé. Depuis leur mise en place, les soutiens du Syctom (en investissement et fonctionnement) concernant l'achat de bacs ou de points d'apport volontaire ont bénéficié à 8 EPT. Le montant total du soutien s'élève ainsi à 5 969 043 €. En parallèle, le plan Biodéchets se poursuit avec une intégration élargie des déchets végétaux. En 2024, 17 766 tonnes de déchets végétaux ont été collectées, en hausse de 38,5 % par rapport à 2023, grâce au rapatriement des exutoires sous contrat Syctom.

Consolidation de la filière des biodéchets

2017-2022

Plan d'accompagnement du Syctom

2018

Appel à projets pour encourager les solutions locales de collecte et de traitement des biodéchets

2017

Expérimentation de la collecte et du traitement
Lancement du projet de Biométhanisation sur le port de Gennevilliers, avec le Sigeif

2022

Adoption de la stratégie « Déchets verts »

2020

Loi Agéc sur l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2024

Renforcement du Plan d'accompagnement sur la stratégie biodéchets et lancement du Plan biodéchets

2023

Dépassement du seuil des 10 000 tonnes de déchets alimentaires traitées

2024

Entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets

2025

Lancement des travaux du site de biométhanisation sur le port de Gennevilliers

2026

Mise en service du site de biométhanisation

Afin d'accompagner cette montée en puissance et de renforcer la dynamique territoriale, le Syctom a organisé en octobre 2024 un séminaire dédié aux élu-es des collectivités adhérentes. Plus de 80 élu-es y ont participé pour dresser un bilan d'étape de la structuration de la filière biodéchets, partager des retours d'expérience sur les outils de terrain et poser les bases d'un pilotage commun des évolutions techniques et réglementaires.



Les élu-es du Syctom présent-es lors du séminaire consacré aux biodéchets.

UN APPEL À PROJETS POUR STRUCTURER L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES SÈCHES

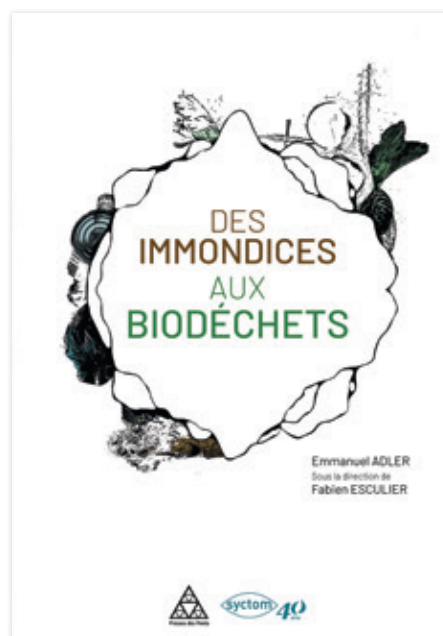
En 2024, le Syctom a poursuivi la consolidation de la filière biodéchets avec un accent particulier sur le compostage de proximité. Dans ce cadre, il a lancé un appel à projets « Approvisionnement en matières structurantes », dans le but de faciliter la fourniture de matériaux secs indispensables à la réussite du compostage (broyats de bois, feuilles mortes, déchets ligneux, etc.). Ces matières sont en effet essentielles pour garantir un bon équilibre carbone/azote et produire un compost de qualité. Deux projets ont été lauréats. Le premier, porté par Plaine Commune, vise à structurer une filière locale de matière organique, avec des points de broyage et de stockage, et une logistique à vélo cargo. Il bénéficie d'un soutien du Syctom à hauteur de 355 496 € sur trois ans. Le second, conduit par le groupement DM Compost, Carton Plein et Les Rayons, couvre plusieurs territoires (Paris 11^e, 18^e et 20^e, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Cachan) et développe une logistique décarbonée de collecte et de livraison du broyat, incluant l'étude de nouveaux gisements comme les déchets d'élagage ou les cagettes. Il reçoit un financement de 436 080 € sur trois ans.



La logistique à vélo cargo fait partie d'un des axes des projets lauréats de l'AAP "Approvisionnement en matières structurantes".

« DES IMMONDICES AUX BIODÉCHETS » : UN OUVRAGE POUR CHANGER DE REGARD

Le Syctom a également publié en septembre 2024 un ouvrage inédit intitulé « Des immondices aux biodéchets », fruit d'un partenariat de recherche avec l'École des Ponts ParisTech. Ce livre retrace six siècles d'histoire du traitement des déchets organiques, de l'Ancien Régime aux politiques contemporaines. Du cache-ordures de Tournon aux filières de valorisation de croûtes de pain du père Chapelier, en passant par la production de gants de luxe à partir de peaux de rats ou l'utilisation des gadoues parisiennes par les agriculteurs, etc. Voici quelques exemples de l'ingéniosité dont ont fait preuve les générations passées pour gérer les matières organiques. Au-delà de son ancrage scientifique et chronologique, l'ouvrage regroupe une multitude d'anecdotes enrichies par des témoignages pluridisciplinaires, faits et données techniques. Pédagogique, illustré et accessible au grand public, il éclaire les transformations profondes de la gestion urbaine des déchets organiques et met en perspective les enjeux actuels de la filière biodéchets.



LA MÉTHANISATION S'ANCRE DANS LE PAYSAGE

En 2024, deux projets structurants ont marqué une avancée significative dans le développement de la méthanisation. À Gennevilliers, les autorisations administratives ont été obtenues en fin d'année. Dimensionné pour traiter jusqu'à 50 000 tonnes de biodéchets par an, ce projet a été pensé dans une logique d'optimisation territoriale : proximité avec les zones de collecte, accès direct au réseau de gaz pour l'injection de biométhane, et liaison fluviale pour l'évacuation du digestat. À l'issue de l'enquête publique menée à l'été 2024, l'autorisation environnementale a été délivrée sans réserve, confirmant la solidité du projet. La mise en service industrielle est prévue pour 2026. Parallèlement, le site de Vitry Bee'Z, dédié à la microméthanisation, amorce une nouvelle étape avec la reprogrammation de son modèle d'exploitation. Cette évolution vise à renforcer l'ancrage territorial du projet en privilégiant des flux de biodéchets de proximité : marchés forains, cantines scolaires et restaurants collectifs. L'objectif est double : structurer une chaîne logistique locale plus résiliente et réduire l'impact environnemental lié au transport des déchets.

Maximiser la valorisation par l'énergie

LA VENTE DE CHALEUR ÉTENDUE AUX TERRITOIRES

Un avenant au contrat de vente de vapeur signé entre le Syctom et la CPCU (compagnie parisienne de chauffage urbain) a été adopté à l'unanimité au Bureau du 9 février 2024.

Ce nouveau cadre contractuel prolonge le contrat jusqu'au 31/12/2026 et introduit une revalorisation progressive du prix de vente de la vapeur (23,45 € la tonne en 2024, jusqu'à 31 € la tonne en 2026), un abaissement du seuil minimal de livraison (3,25 Mt en 2024 ; 3,1 Mt dès 2025 ; 2,95 Mt en 2026), et un mécanisme de pénalités plus favorable, ne portant plus que sur les tonnes non livrées par le Syctom.

Cet avenant acte également la fin de l'exclusivité accordée à la compagnie parisienne et permet au Syctom de fournir de la chaleur à d'autres réseaux de chaleur de son territoire. Ce principe, fondé sur une répartition territoriale juste, équilibrée et évolutive, renforce les principes de souveraineté, d'autonomie et de transition énergétique formulés par les territoires adhérents.

NAISSANCE DU CERCLE FRANCILIEN DES NOUVEAUX GAZ VERTS

Avec une quinzaine d'autres acteurs publics et privés du territoire, le Syctom a rejoint en mai 2024 le Cercle francilien des nouveaux gaz verts, impulsé par GRTgaz et GRDF. Ce cercle vise à fédérer les collectivités, institutions et industriels autour d'un objectif commun : massifier la production de biométhane à partir des déchets organiques et structurer un cadre francilien partagé pour son injection dans les réseaux. Pour le Syctom, cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie de verdissement des flux et de valorisation territoriale de l'énergie produite à partir des biodéchets. Parallèlement à cette adhésion, le Syctom a également signé une convention de partenariat stratégique avec GRDF pour développer les gaz verts en valorisant énergétiquement les déchets franciliens.



Le Syctom a conclu un avenant au contrat CPCU lui assurant des recettes en hausse.



La présence croissante de bonbonnes de protoxyde d'azote dans les installations de traitement est une source majeure d'inquiétude.

Protoxyde d'azote : un danger grandissant pour les installations de traitement

Phénomène très répandu chez les jeunes, l'usage détourné du protoxyde d'azote pour ses effets euphorisants soulève aujourd'hui de sérieuses inquiétudes pour la filière de traitement des déchets. Les bonbonnes métalliques, souvent mal vidées, se retrouvent en nombre croissant dans les OMr ou dans les bacs de collecte sélective, au mépris des consignes de tri. Cette présence inappropriée expose les installations à de graves risques. Dans les centres de valorisation énergétique, les bonbonnes peuvent provoquer des explosions dans les fours et générer des casses d'équipements (barreaux de grilles et tubes de chaudières notamment). Dans les centres de tri, elles peuvent endommager les équipements et peuvent être à l'origine d'incendies.

Les conséquences sont multiples : arrêts techniques coûteux, dégâts matériels, sans compter les risques sanitaires pour le personnel et les atteintes à l'environnement. Apparentés à des déchets dangereux, ces contenants hautement inflammables doivent impérativement être déposés en déchèterie, où une filière spécialisée assure leur traitement sécurisé. Mais face à la prolifération du phénomène — facilitée par la vente en ligne, y compris auprès des mineur-es — les limites du cadre réglementaire apparaissent. C'est pourquoi le Syctom, aux côtés d'autres acteurs de la gestion des déchets, a interpellé le gouvernement et les autorités publiques. Trois demandes prioritaires ont été formulées : faire évoluer la conception des cartouches pour en limiter la dangerosité ; intégrer leur traitement dans les dispositifs de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ; interdire la vente en ligne de protoxyde d'azote aux mineur-es.



2.

Maîtrise, innovation et responsabilité au cœur de l'action

Le Sycatom a poursuivi avec détermination sa mission de service public, alliant efficacité, responsabilité et vision à long terme. Face à la pression sur ses capacités de traitement, il a renforcé le pilotage de ses équipements, mettant l'accent sur la sécurité, la performance et la maintenance préventive. Il a aussi maintenu un haut niveau d'investissement pour se doter d'un outil industriel innovant et intégré à l'environnement urbain. Grâce à une gestion mutualisée des flux, il a su garantir la continuité du service public en toutes circonstances. Cette dynamique confirme son rôle moteur dans la transformation écologique du secteur des déchets ménagers.

Moderniser l'outil industriel

Une politique patrimoniale à long terme

En 2024, le Syctom a franchi une nouvelle étape dans la gestion de son patrimoine industriel et bâtementaire. Déployée sur l'ensemble de ses sites et intégrée aux procédures opérationnelles, cette stratégie vise à garantir la pérennité et la performance des installations sur le long terme, en lien étroit avec les exploitants. Objectif : renforcer le pilotage des équipements et bâtiments dans une logique d'optimisation des investissements et de maîtrise des risques.

UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

L'un des axes majeurs de cette stratégie repose sur la formalisation d'une politique de maintenance préventive. Celle-ci vise à anticiper les pannes, améliorer la disponibilité des installations et prolonger la durée de vie des équipements. Elle s'accompagne de nouvelles exigences contractuelles envers les exploitants, fondées sur des indicateurs clés de performance mesurables : sécurité, fiabilité, disponibilité.

La stratégie repose également sur un programme de renouvellement ciblé des équipements obsolètes. Le Syctom entend ainsi passer d'une phase d'investissements massifs à une phase d'optimisation de l'exploitation et de la maintenance, en s'appuyant sur un programme pluriannuel d'investissement à horizon 10-15 ans.

Enfin, cette évolution s'inscrit dans le recours au modèle de gestion en SEMop (société d'économie mixte à opération unique), qui permet au Syctom de s'impliquer davantage dans la gestion de ses installations. À chaque renouvellement de contrat, ce choix consolide la gouvernance publique tout en gagnant en efficacité.

AUDITS ÉNERGÉTIQUES ET TRAVAUX D'OPTIMISATION

En 2024, tous les centres de tri ont fait l'objet d'audits énergétiques. Objectif : connaître le « talon de consommation électrique » de chaque centre, c'est-à-dire la consommation électrique minimale, puis définir des actions ciblées afin de réduire l'empreinte carbone. Un état des lieux des consommations (électricité et gazole) a donc été réalisé avec une analyse croisée des données (factures, relevés de compteurs, mesures de terrain).

Un travail d'optimisation a alors été entrepris sur des équipements clés (réglage des chauffages, climatisation, ventilation, éclairage, compresseurs, etc.), complété par des mesures contre les fuites d'air comprimé. En parallèle, un relamping a été programmé pour équiper tous les sites en LED haute performance, moins énergivores.

Des travaux d'amélioration continue ont également été menés dans les centres de valorisation énergétique.

À L'Etoile Verte, à Saint-Ouen-sur-Seine, un plan de maintenance augmenté a été lancé pour mieux fiabiliser les équipements et diminuer les indisponibilités engendrées par des incidents techniques. D'un montant de 19 M€, ces travaux de Gros entretien et renouvellement (GER) ont principalement permis la modernisation des circuits d'air et le renforcement de la surveillance des rejets.

À Isséane, le travail d'optimisation de la récupération de chaleur fatale s'est poursuivi afin d'améliorer la performance énergétique et réduire les pertes thermiques.

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS : UNE VIGILANCE RENFORCÉE

La sécurité des installations constitue une priorité absolue.

C'est pourquoi, en 2024, trois volets sécuritaires ont été renforcés :

> la sécurité du personnel, avec la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) déclinant la cartographie des risques internes, accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation. Ce chantier s'achèvera début 2025 ;

> la prévention incendie, avec le renforcement des systèmes de détection (capteurs thermiques et fumée), l'actualisation des protocoles d'intervention avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), des exercices de mise en situation et la mise à jour des plans de sécurité ;

> la cybersécurité, via un Plan de Continuité et de Reprise Informatique (PCI/PRI). Le Syctom garantit ainsi le maintien des activités critiques en cas de cyberattaque ou d'incident majeur.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA POLITIQUE DE GESTION PATRIMONIALE





Dans le cadre de l'optimisation de sa maîtrise des risques, le Syctom a notamment consolidé sa stratégie en matière de cybersécurité.

Des outils de contrôle au service de la qualité de l'air

LES MESURES DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Le Syctom assure un suivi rigoureux des rejets atmosphériques de ses UVE :

> des mesures en continu : des analyseurs en cheminée mesurent en continu les polluants réglementés¹, y compris le mercure, grâce à des analyseurs dédiés ;

> des mesures en semi-continu : les dioxines, furanes chlorés et polychlorobiphényles (PCB) de type dioxines sont suivis sur des périodes de 4 semaines, via des cartouches analysées en laboratoire ;

> des mesures ponctuelles : deux fois par an, des organismes indépendants réalisent des prélèvements complémentaires pour mesurer, en plus des polluants habituels, onze métaux², des dioxines et furanes bromés, des PCB et du benzo[a]pyrène. Le Syctom va plus loin que la réglementation de type dioxines en ajoutant deux campagnes supplémentaires.

En parallèle, le Syctom a recours à un dispositif de surveillance environnementale notamment axé sur des bioindicateurs. Sur les sites à Saint-Ouen-sur-Seine, Ivry/Paris XIII et Issy-les-Moulineaux, des stations ont été implantées pour analyser des échantillons de mousses et de lichens. Ces végétaux sont sensibles à la qualité de l'air en raison de leur capacité à absorber les éléments présents, même en très faibles concentrations. Les analyses en laboratoire permettent d'obtenir des indicateurs fiables pour mesurer la teneur des polluants atmosphériques (dioxines, furanes et métaux).



Un dispositif de biosurveillance est en place sur plusieurs sites du Syctom.

LE SUIVI DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

En 2019 a été publié un document de référence relatif aux activités d'incinération des déchets : BREF Incinération – Best available technique REFérence. Ce document européen a pour objectif de garantir l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) applicables. Toutes les installations européennes concernées ont dû démontrer leur conformité aux dispositions imposées par la mise à jour de ce texte. Transposées en droit français par l'arrêté ministériel, du 12 janvier 2021, les prescriptions sont applicables depuis le 3 décembre 2023³.

Ce BREF-Incinération présente trois changements majeurs pour le suivi des rejets atmosphériques.

Il améliore, tout d'abord, le suivi des phases de fonctionnement des installations en distinguant les périodes d'exploitation normales (NOC) des périodes anormales (OTNOC), dorénavant limitées à 250 heures par ligne et par an. Un plan de gestion permet d'en identifier les causes et d'en réduire la fréquence.

Il renforce, ensuite, les exigences environnementales au niveau du mercure. Désormais, les émissions font l'objet d'un suivi en continu avec une valeur limite d'émission (VLE) journalière abaissée (passage de 50 à 20 µg/Nm³).

L'ensemble des UVE ont par ailleurs été équipées d'analyseurs de mesure de mercure en continu. Il abaisse, enfin, la VLE des dioxines et furanes chlorés (passage de 0,1 ng/Nm à 0,08 ng/Nm) et élargit le périmètre de surveillance à de nouveaux polluants. Les PCB dioxine-like (PCB DL) doivent être suivies mensuellement (comme les dioxines chlorées), les dioxines bromées semestriellement et les Benzo[a]pyrènes annuellement.

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour limiter l'impact environnemental de ses installations, le Syctom a des dispositifs de surveillance des nuisances sonores et olfactives. Mis à disposition par BruitParif, des capteurs « Méduses » mesurent en continu les bruits sur les UVE à Saint-Ouen-sur-Seine et à Ivry/Paris XIII. Des capteurs spécifiques d'odeurs sont également déployés sur ces deux sites pour identifier et traiter efficacement les sources olfactives. À Gennevilliers et Romainville/Bobigny, des exigences renforcées en matière d'odeurs sont intégrées dès la conception des projets, avec des objectifs plus stricts que la réglementation.

Un système d'échanges de quotas d'émissions européen

Une directive européenne a instauré en 2024 des obligations de mesure des émissions de CO2 pour les UVE, dans le cadre du système européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. La déclaration de ces émissions, à partir de 2025, sera un premier pas avant que la Commission Européenne n'évalue, d'ici 2026, la possibilité d'inclure les émissions des incinérateurs dans le système européen d'échange de quotas d'émissions. Si cette inclusion était actée, elle deviendrait effective en 2028.

¹ Poussières totales, carbone organique total, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, ammoniac, monoxyde de carbone.

² Cadmium et ses composés, Thallium et ses composés ainsi que de la somme des autres métaux (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V)

³ Arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Préparer l'activité de demain

L'Interval à Ivry-sur-Seine

À L'HEURE DES ESSAIS

L'Interval, nom choisi en 2024 du futur site à Ivry-sur-Seine, vient souligner sa dimension intercommunale, son lien fort avec la valorisation et son ancrage dans le Val-de-Marne. L'habillage architectural des bâtiments a également été finalisé, tout comme celui de la cheminée, désormais ornée du nom du Syctom sur deux de ses quatre faces.

L'intérieur de la nouvelle UVE a franchi plusieurs étapes de chantier majeures. Après les raccordements aux réseaux de transport d'électricité et de chauffage urbain, la phase des essais à froid a été lancée sur plusieurs mois. L'objectif : s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et dans chaque configuration possible. C'est aussi un passage obligé pour optimiser les performances environnementales et techniques de l'installation. Viendront en 2025 la phase des essais « à chaud » sur les deux lignes de traitement pour alimenter progressivement les fours-chaudières avec les premières tonnes d'OMr et finaliser les réglages de combustion et les capacités des fours/chaudières. Joutant l'UVE, l'installation comprendra également une salle de conférence et un parcours-découverte pour offrir au grand public une immersion totale. L'aménagement et la scénographie de ces espaces ont été lancés en 2024.

L'Interval sera mise en service fin 2025 et remplacera l'actuelle usine à Ivry/Paris XIII, dont l'exploitation a été prolongée jusqu'à son entrée en fonctionnement. Les études relatives à la déconstruction se sont poursuivies avec une perspective de réemploi de 850 m² de bardage industriel sur le futur site à Romainville/Bobigny.



Parole à

Hervé Marseille

Président du Syctom de 2014 à 2017

« Je me réjouis de la mise en service de L'Interval : c'est l'aboutissement d'un projet d'envergure et de longue haleine. Au-delà de la prouesse technique, cette réalisation incarne la coopération exemplaire entre les collectivités et les services de l'État, qui ont œuvré de concert pour relever les défis environnementaux et économiques de notre époque. Sa reconstruction était nécessaire afin de métamorphoser l'usine existante, aujourd'hui vieillissante, en un équipement de pointe. En fournissant de la vapeur pour chauffer une part importante des logements franciliens, L'Interval participe à la transition énergétique et témoigne d'une volonté commune de bâtir un avenir énergétique plus résilient. »



Réalisés en 2024, les essais à froid de l'ensemble des équipements de L'Interval vont laisser place, en 2025, aux essais à chaud.

Le nouveau centre multifilière à Romainville/Bobigny

LA CONSULTATION EST LANCÉE

À Romainville/Bobigny, le Syctom entend moderniser un site stratégique qui se veut à la fois un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles de 22 communes de Seine-Saint-Denis et d'une partie de Paris, mais aussi un centre de tri des collectes sélectives issues de plusieurs territoires. Le futur centre sera composé d'une unité de réception et de transfert d'ordures ménagères résiduelles (350 000 tonnes par an) et de déchets alimentaires (40 000 tonnes par an). Le projet global d'une valeur de 170 M€ inclut la modernisation du site, la restructuration du centre de transfert, l'optimisation du processus de la chaîne de tri, la mise en place d'un pôle dédié à l'économie circulaire, l'installation d'un caisson de réemploi ainsi que la création d'un port à conteneurs sur le canal de l'Ourcq pour l'évacuation par voie d'eau d'une partie des OMr et des flux de collectes sélectives. Approuvé le 22 mars 2024 par le Comité syndical, le projet a fait l'objet d'une procédure de consultation lancée en mai pour l'attribution d'un marché global de performances à la SEMop. Quant au dossier de demande d'Autorisation environnementale (DDAE) et aux dossiers de permis de construire, ils ont officiellement été déposés en octobre 2024.



Aux travaux de modernisation des centres de transfert et de tri de Romainville/Bobigny, s'ajoute le développement d'un pôle dédié à l'économie circulaire.

L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine

UNE MODERNISATION PLEINEMENT ENGAGÉE

À Saint-Ouen-sur-Seine, la modernisation de L'Étoile Verte se poursuit. Depuis 2023, le nouveau traitement sec des fumées affiche d'excellentes performances, avec une captation optimisée des polluants. La récupération de chaleur par condensation progresse, renforçant le rendement global de l'installation. Dotée de trois lignes de fours-chaudières pouvant incinérer 28 tonnes de déchets par heure chacune, l'UVE a livré en 2024 19 751 MWh, soit la consommation annuelle de 1 829 logements. Le printemps 2024 a marqué l'emménagement de l'exploitant Paprec dans ses nouveaux locaux : un bâtiment de 6 300 m² réparti entre espaces administratifs et zones techniques dédiées à l'exploitation et à la maintenance.

En 2025, le Syctom prendra possession de ses propres espaces, à l'angle de la rue Ardoin et de la RD1, avec un accueil prévu pour le grand public. Parmi les autres aménagements notables : la couverture de la rampe de déchargement des bennes, qui réduit

les nuisances sonores et visuelles tout en améliorant la sécurité, et la finalisation du transbordeur de mâchefers, qui fluidifie leur évacuation vers les filières de valorisation.

Enfin, après la mise en service du transbordeur fin 2022, la cheminée emblématique du site s'illumine en 2024 avec l'œuvre artistique Pixels Light, conçue par Miguel Chevalier. Composée de 480 LED à très basse consommation, cette installation lumineuse évolutive vient parfaire l'intégration paysagère du site.



Parole à

Jacques Gautier

Président du Syctom de 2017 à 2020

« Construite après la création du Syctom en 1984, l'usine de Saint-Ouen-sur-Seine avait une forte dimension industrielle. Elle s'est profondément transformée pour mieux s'intégrer à un quartier devenu résidentiel et répondre à des enjeux environnementaux. Le dernier chantier de modernisation a permis de nombreuses avancées : embellissement architectural, espaces végétalisés, bureaux intégrés, traitement renforcé des rejets, disparition du panache de vapeur d'eau, production d'énergie pour chauffer l'équivalent de 80 000 logements, évacuation fluviale des mâchefers. L'Étoile Verte est aujourd'hui un marqueur fort du quartier. »



La mise en lumière de la cheminée clôt le projet artistique

« Pixels Light » de Miguel Chevalier.

Le futur site de biométhanisation à Gennevilliers

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE FAVORABLE

Inscrite dans la stratégie régionale de développement des nouveaux gaz verts, la future installation de biométhanisation à Gennevilliers a connu un tournant en 2024.

L'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, menée du 13 juin au 13 juillet 2024 dans 69 communes concernées par le projet, a reçu une importante participation du public

(116 contributions et 1 108 observations). Le rapport du commissaire enquêteur a conclu avec un avis favorable sans réserve, confirmant ainsi l'intérêt général du projet. L'autorisation préfectorale, obtenue en décembre 2024, ouvre quant à elle la voie au lancement des travaux début 2025. Mise en service en 2026, l'installation traitera jusqu'à 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an.

Pour atteindre la capacité prévue, la collecte séparative auprès des ménages et producteurs (restauration, invendus de grandes surfaces) sera renforcée jusqu'à saturation de l'installation.

Le digestat, résidu du processus, sera acheminé par voie fluviale jusqu'au port de Limay, puis transporté en camion-citerne vers des sites de stockage dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, proches des zones d'épandage.



L'intérêt général du projet a été confirmé par le commissaire enquêteur.

Des projets qui suscitent l'intérêt à l'international

En 2024, le Syctom a accueilli une quinzaine de délégations étrangères sur ses sites, à Isséane, Paris XV, Paris XVII et Nanterre. Des représentant-es venu-es du Canada, de la Colombie, du Japon, de Corée du Sud, d'Albanie, mais aussi de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe centrale, sont venu-es découvrir de près les solutions techniques et les stratégies de valorisation portées par le Syctom.

Ces échanges s'inscrivent dans une stratégie active de coopération internationale, qui entend faire rayonner l'expertise publique sur les grands enjeux de gestion durable des déchets, de transition écologique et d'économie circulaire.



Carlos Fernando Galán Pachón, maire de Bogota, en visite à Isséane.

Atteindre des capacités de traitement optimales

Des capacités de fonctionnement optimisées

STRATÉGIE D'OPTIMISATION DES UVE

Avec une future capacité de traitement de 350 000 tonnes par an, L'Interval à Ivry-sur-Seine traitera deux fois moins d'ordures ménagères que l'usine actuelle (700 000 tonnes par an).

Cette baisse volontaire, inscrite dans une logique de transition écologique, impose une nouvelle organisation logistique pour gérer les flux d'ordures ménagères résiduelles (OMr).

Le Sycotom a donc engagé une stratégie d'optimisation de ses deux autres UVE : Isséane (Issy-les-Moulineaux) et L'Étoile Verte (Saint-Ouen-sur-Seine).

À L'Étoile Verte, un plan de maintenance renforcé a été déployé pour limiter les arrêts fortuits et améliorer la disponibilité annuelle des installations. À Isséane, des travaux ont été entrepris pour accroître l'efficacité énergétique, notamment en optimisant la récupération de chaleur fatale.



L'Interval à Ivry-sur-Seine traitera deux fois moins d'ordures ménagères que l'usine actuelle.

Une réorientation en amont

DÉSENGORGER LES FLUX

Pour limiter la pression sur ses UVE, le Sycotom agit également en amont, en améliorant le tri à la source de certains flux spécifiques. C'est notamment le cas du verre d'emballage : près de 50 % des quantités sont encore retrouvées dans les ordures ménagères. Un plan de captage renforcé a été lancé avec plusieurs partenaires publics pour améliorer le captage de ce matériau recyclable à l'infini.

Des expérimentations sont aussi menées sur d'autres flux comme les refus de tri ou les balayures de voirie, dans le but de les orienter vers des filières de traitement plus adaptées.

Par ailleurs, la reprise en gestion des déchèteries mobiles des Hauts-de-Seine par les Établissements Publics Territoriaux (EPT), effective depuis juillet 2024, a permis de limiter les apports directs vers les sites du Sycotom, contribuant à désengorger les flux.

Une coopération intersyndicale

UN TRAITEMENT EN EXTERNE

Malgré ces efforts, les tensions capacitaires persistantes vont nécessiter le recours à des exutoires extérieurs sur une période transitoire de plusieurs années. Le besoin de traitement externe est aujourd'hui estimé à 270 000 tonnes par an. Pour y répondre, le Sycotom a mobilisé un réseau d'installations, via des marchés publics avec dix exutoires en Île-de-France et trois hors région (Normandie, Centre-Val de Loire), ainsi que par des conventions avec huit syndicats franciliens.

DES EXPÉRIMENTATIONS LOGISTIQUES

La mutualisation des capacités passe aussi par des expérimentations logistiques innovantes, notamment sur l'Axe Seine. Après un premier test concluant avec le SMÉDAR en 2023, une nouvelle opération a été menée en mai 2024 avec le SEVEDE, en collaboration avec Voies navigables de France, pour acheminer 550 tonnes d'OMr depuis le port de Gennevilliers jusqu'à l'installation de traitement du SEVEDE par fret fluvial.

Enfin, cette démarche de coopération s'est concrétisée en novembre 2024 par une réunion annuelle avec l'ensemble des syndicats partenaires. Objectif : partager les bonnes pratiques et avancer collectivement vers une gouvernance plus efficace et une gestion plus résiliente des ressources.



Des expérimentations logistiques, notamment sur l'Axe Seine, ont été menées.



3.

Nourrir l'intelligence collective et la logique collaborative

Le Syctom consolide son rôle de partenaire technique et financier des territoires pour renforcer la prévention, le tri et la valorisation des déchets. Grâce aux contrats d'objectifs, à des dispositifs de sensibilisation innovants et à un soutien actif aux initiatives locales, le Syctom renforce son ancrage territorial. À travers des partenariats stratégiques et son engagement sur la scène internationale, il affirme sa volonté de partager son expertise, d'accompagner les dynamiques locales et de défendre une gestion publique, durable et inclusive des déchets en toutes circonstances.

Cette dynamique confirme son rôle moteur dans la transformation écologique du secteur des déchets ménagers.

Le Syctom, partenaire technique et financier des territoires

Une dynamique de contractualisation

À la fin de l'année 2024, huit contrats d'objectifs ont été signés avec les établissements publics territoriaux (EPT) suivants : Est Ensemble, Paris, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Paris Ouest La Défense, Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Grand Est et Paris Terres d'Envol. Lancés en 2021, ils constituent la déclinaison opérationnelle du schéma de coordination Prévention - Collecte - Traitement (dispositif prévu dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets). Ils visent à renforcer la coordination entre la prévention, la collecte et le traitement des déchets, via une programmation pluriannuelle d'actions et de financements. Ces contrats, inscrits dans le cadre du Plan accompagnement 2021-2026, formalisent des engagements réciproques avec des objectifs chiffrés pour améliorer le tri et réduire les quantités de déchets. L'enjeu est aussi de se rapprocher des exigences nationales sur la diminution de la production de déchets et sur l'augmentation de la valorisation matière (60 % en 2030 et 65 % en 2035 selon la loi Agéc).



Parole à

Éric Cesari

Vice-Président du Syctom et
Président du Syctom de 2020 à 2022

« Le succès des contrats d'objectifs témoigne d'une prise de conscience collective face aux lourds enjeux que représente le traitement des déchets. Je suis convaincu que cette politique volontariste est indispensable pour continuer à faire progresser notre performance environnementale ! Incontestablement, cette dynamique partenariale renforce la position du Syctom comme un levier stratégique au service de notre ambition commune en faveur de la transition écologique. »

Des outils d'accompagnement spécifiques

UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Le dispositif d'éco-animation a permis une sensibilisation directe auprès des habitant-es à travers de nombreuses opérations de porte-à-porte sur l'ensemble du territoire du Syctom ou de déambulation lors d'événements. Six équipes de dix éco-animateurs et éco-animatrices sont ainsi allées à la rencontre de plusieurs milliers de citoyen-nes, pour échanger sur les gestes écoresponsables et les enjeux environnementaux. Le Syctom poursuit également sa stratégie de communication engageante grâce à une méthode basée sur des sciences comportementales (dispositif d'échanges « GD6D »). Objectif : provoquer des changements durables dans les pratiques du quotidien. Cette démarche fait déjà ses preuves auprès des territoires Paris Terres d'Envol, Plaine Commune et Grand Paris Seine Ouest. Deux équipes d'éco-animateurs et éco-animatrices y sont dédiées.

Les animations clé en main (CLEM) se sont aussi déployées dans de nombreuses villes à travers une quinzaine d'activités ludiques et interactives : bar à eaux, cuisine antigaspi, initiation à la réparation, tri des déchets grâce à la réalité virtuelle, etc. Elles ont été enrichies de deux nouvelles thématiques : les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les emballages en verre.

Pour compléter ces outils de sensibilisation, le pack « Défi Famille Zéro Déchet » a été revisité. Ce programme, proposé sur 6 mois avec 8 ateliers, combine théorie, démonstrations et animations pour encourager les familles volontaires à réduire durablement leurs déchets.



Via la promotion d'éco-gestes et de modes de consommation responsables, les Défis Famille Zéro Déchet participent à une réduction significative des déchets.

Enfin, une nouvelle série de 4 vidéos courtes et impactantes a été réalisée pour mettre en lumière les erreurs de tri les plus fréquentes (piles et batteries, DEEE, déchets dangereux, déchets de soins). Elle peut être relayée via la chaîne YouTube du Syctom.



Le Syctom propose une série de vidéos pédagogiques, accessibles sur sa chaîne YouTube, sur les erreurs de tri les plus fréquentes.

Un soutien financier aux initiatives locales

UNE AIDE AUX PROJETS LOCAUX

En 2024, le Syctom a financé 77 projets portés par des acteurs locaux (collectivités ou associations) sur son périmètre d'intervention. L'attribution de cette aide, d'un montant de près de 5 M€, a permis le développement de nombreuses initiatives en matière de tri, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi ou encore collecte des biodéchets. Sur proposition des commissions consultatives Économie circulaire et Efficience du tri, les subventions ont été accordées tant en fonctionnement qu'en investissement.

DES SOUTIENS THÉMATIQUES

Pour accompagner cette mobilisation des territoires et favoriser les expérimentations locales, le Syctom propose aussi des soutiens thématiques dans des domaines qu'il souhaite renforcer. Pour développer le compostage, 16 727 composteurs et lombricomposteurs (individuels et collectifs) ont été financés en 2024 pour un déploiement sur les territoires. À l'initiative du Syctom, des maîtres-composteurs ont accompagné les projets et des formations spécifiques ont été dispensées aux référents de site et guides composteurs. Cette dynamique s'inscrit par ailleurs dans le contexte de l'obligation de tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.



Dans le contexte d'obligation de tri à la source des biodéchets, le Syctom a renforcé son soutien aux territoires.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le syndicat a aidé les territoires à s'outiller pour le déploiement de leur plan anti-gaspi, notamment en milieu scolaire : diagnostics, aide à l'acquisition du matériel de tri, outils de suivi, etc. En septembre 2024, de nouveaux cycles de formations ont par ailleurs été proposés aux agent-es de la restauration scolaire et aux personnels d'animation, d'enseignement ou d'encadrement.

Pour promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation, le Syctom a soutenu le développement des structures dédiées. Ressourceries, recycleries, ateliers vélo, boutiques solidaires : 194 lieux sont présents sur le territoire dans une logique de développement local et solidaire. En 2024, une enveloppe de 445 000 € a été attribuée pour l'investissement (travaux, aménagements, équipements) et 1 570 000 € pour le fonctionnement. En appui de ces dispositifs d'accompagnement, quatre « Matinales » thématiques ont été programmées pour favoriser le dialogue avec les territoires : la formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; le déploiement du compostage de proximité ; la qualité du tri et l'analyse des taux d'erreur ; la captation du verre d'emballage. Ces échanges techniques ont permis de valoriser les bonnes pratiques et de diffuser des outils concrets d'accompagnement.



194 lieux dédiés au réemploi, à la réutilisation et à la réparation ont été recensés sur le territoire du Syctom en 2024.

2 015 000 €

ATTRIBUÉS PAR LE SYCTOM POUR APPUYER 50 PROJETS DE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION ET RÉPARATION

Des actions de sensibilisation ciblées

Vers le grand public

VISITE DES SITES

Découvrir de l'intérieur comment sont triés et valorisés les déchets, c'est mieux faire comprendre au grand public les enjeux des déchets et l'impact des gestes au quotidien. En novembre 2024, pour la Semaine européenne de la réduction des déchets, le Syctom a organisé quatre journées portes ouvertes dans ses centres de tri à Paris XVII et Nanterre. Ces événements ont permis à un large public de plonger dans la réalité des volumes traités et de prendre conscience de la nécessité de trier plus et mieux. Toute l'année, des parcours de visite ont également été proposés dans les centres d'Isséane (Issy-les-Moulineaux) et de Paris XV, accessibles sur inscription via une plateforme dédiée. En 2024, 3 500 personnes ont franchi les portes des installations du Syctom, confirmant un intérêt croissant pour la gestion des déchets ménagers.

à des contenants réutilisables en remplacement des bouteilles en plastique ou gobelets jetables. La campagne a été déclinée dans les transports en commun, la presse, sur les réseaux sociaux ou via la web-app www.letridansvotrevie.fr.



La campagne "Faites le tri dans votre vie", notamment visible dans le métro parisien.



Lors des visites, le public est souvent marqué par le gros volume de déchets à traiter par le Syctom.

Pour renforcer le lien de proximité, la « Tournée des territoires » a de nouveau sillonné les communes du périmètre d'intervention du Syctom. À bord d'une caravane habillée aux couleurs de la campagne, les éco-animatrices et éco-animateurs ont proposé animations ludiques et ateliers interactifs pour sensibiliser aux enjeux du tri, du recyclage et de la consommation responsable. Jeux, quiz, échanges : autant de formats qui ont permis d'ancrer les bons réflexes de manière conviviale et accessible à toutes et tous.



Le Syctom a organisé la tournée des territoires dans plus de 80 villes franciliennes grâce à sa caravane itinérante.



Parole à

François Dagnaud

Président du Syctom de 2001 à 2014

« La sensibilisation reste un levier décisif : sans évolution des comportements, il ne peut y avoir de transition écologique. Dès 2004, le Syctom s'est doté de son premier plan de prévention qui a permis de détourner 210 000 tonnes de déchets ménagers par an. Mais les consommateur·rices ne sont pas les seules à devoir agir : suremballage et obsolescence programmée persistent. Depuis 2012, le concours Design Zéro Déchet mobilise les étudiant·es francilien·nes sur le sujet. Il est désormais impératif que la législation s'adapte : accélération de la fin des emballages à usage unique et écocontribution renforcée. »

UNE VASTE CAMPAGNE SUR LE TRI

La sensibilisation du grand public s'est poursuivie avec la campagne « Faites le tri dans votre vie », lancée dès 2023. Autour du slogan « Moins de déchets, c'est possible ! », la nouvelle séquence s'est illustrée par une galerie renouvelée de personnages mis en scène dans le quotidien des Francilien·nes. Carlos le thermos, Zac le sac à vrac et Najat la boîte... autant de personnages pour valoriser des gestes simples, comme le recours

Dans le milieu scolaire

DES PARCOURS ADAPTÉS AUX SCOLAIRES

En 2024, le Syctom a réaffirmé son engagement auprès du public scolaire, convaincu que les réflexes de tri et les éco-gestes s'acquièrent dès l'enfance. Tout au long de l'année, 114 visites pédagogiques ont été organisées sur les sites d'Isséane (Issy-les-Moulineaux) et au centre de tri à Paris XV, permettant à près de 2 500 élèves, du primaire à l'enseignement supérieur, de découvrir les coulisses du traitement des déchets grâce à des parcours-découvertes immersifs et interactifs. Le centre de tri à Sevran a également ouvert ses portes à 250 élèves à l'occasion de deux journées portes ouvertes organisées lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD). Lieu pédagogique situé dans le 13^e arr. de Paris, l'Espace Info Déchets a vu sa fréquentation progresser en 2024, avec près

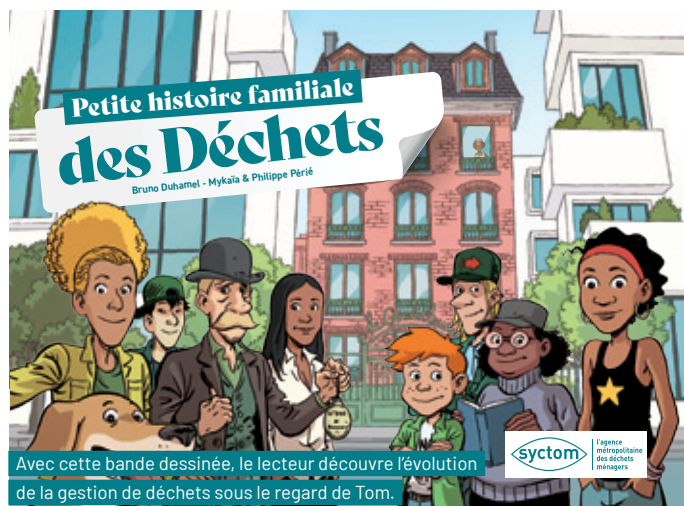
de 200 classes et centres de loisirs accueillis. Si les élèves du cycle élémentaire restent majoritaires, une hausse notable de la fréquentation par les centres de loisirs a été observée, témoignant d'un élargissement des publics touchés.

DE NOUVEAUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

2024 a aussi marqué la sortie du nouveau *Tom mag*, magazine distribué gratuitement dans les écoles du territoire du Sycotm pour tous les élèves de CE2 au CM2. Paru à 200 000 exemplaires au rythme de 2 parutions par an, ce support est centré sur les aventures de Tom et Lana, deux jeunes éco-reporters mobilisés pour sensibiliser leurs camarades et leurs parents à relever le grand défi de la transition écologique, face à la quantité de déchets produits dans leur quartier.



Autre support original pour sensibiliser autrement : la bande dessinée « *Petite histoire familiale des déchets* ». Paru à l'occasion des 40 ans du Sycotm, ce récit propose un voyage dans le temps. Porté par le regard curieux de Tom, le personnage central, l'ouvrage s'adresse aux jeunes générations en retraçant l'évolution de notre rapport aux déchets, aux objets et à la consommation. De la préhistoire à l'ère industrielle, jusqu'à nos sociétés contemporaines, chaque époque est abordée avec pédagogie, humour et esprit critique, mettant en lumière les avancées technologiques, les bouleversements environnementaux et les mutations sociétales. Une manière originale de comprendre comment les déchets ont façonné nos modes de vie et pourquoi il est urgent de repenser notre manière de produire, consommer et jeter.



Sur le terrain sportif

UNE PRÉSENCE SUR DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

Conscient de l'écho populaire des événements sportifs, des valeurs éducatives associées et de la capacité à mobiliser de larges publics, le Sycotm a fait du terrain sportif un espace stratégique de sensibilisation. Une série d'actions a ainsi été déployée pour faire passer des messages éco-responsables à l'occasion d'événements fédérateurs.

Toute l'année, le Sycotm a accompagné le Red Star FC, club emblématique de football à Saint-Ouen-sur-Seine, dans sa démarche environnementale. Les joueurs professionnels et jeunes licenciés de l'Académie ont visité les installations phares du Sycotm. Sensibilisés aux enjeux d'une gestion durable, ils sont devenus de véritables ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets au sein du club et dans les enceintes sportives. Le Match de l'environnement, organisé par le Red Star FC le 3 mai à l'occasion de la dernière rencontre de la saison, a permis de porter haut les messages de prévention et de sensibilisation.



Le Sycotm accompagne le Red Star dans sa démarche environnementale avec des actions de sensibilisation auprès des supporters et des joueurs.

Autre temps fort de cette année : les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris. L'événement a offert une tribune exceptionnelle pour renforcer la sensibilisation aux écogestes auprès d'un large public, local comme international. 60 éco-animatrices et éco-animateurs ont été mobilisés cet été sur des sites stratégiques : aux abords des lieux de compétition, le long des quais de Paris Plages ou sur les espaces festifs des collectivités partenaires. Le public a pu participer à des animations ludiques et pédagogiques mêlant quiz interactifs, démonstrations pratiques, ateliers zéro déchet et échanges autour de la valorisation des déchets.



Le Sycotm a tenu de nombreux stands d'animation à l'occasion des JOP 2024.

Le 27 octobre 2024, le Syctom était partenaire des Courses du Grand Paris, un événement sportif qui a réuni plus de 16 000 coureurs venus fouler la piste du Stade de France. Parmi eux, une cinquantaine d'agent-es du Syctom ont pris part aux épreuves, du 5 km au marathon, incarnant les valeurs d'engagement et de dépassement de soi. Placée sous le signe de l'éco-responsabilité, cette journée a aussi été l'occasion idéale pour sensibiliser le public aux enjeux de la réduction des déchets et des gestes écoresponsables. Sur son stand d'animation, le Syctom a pu échanger avec 1 800 visiteur-ses dans une ambiance conviviale et sportive. Un partenariat réussi, alliant sport, sensibilisation et engagement pour l'environnement.

Auprès de la cible étudiante

FAIRE ÉMERGER DES PROJETS

Depuis 2012, le concours Design Zéro Déchet (DZD), initié par le Syctom, invite les étudiant-es et jeunes diplômé-es à imaginer des biens et services durables dans une logique de sobriété et de circularité. En s'adressant à la nouvelle génération de designers, l'objectif est clair : intégrer les principes du zéro déchet dès la conception. Entouré de professionnel-les du secteur et de designers de renom, le Syctom donne une visibilité accrue aux enjeux de l'éco-conception.

Marraine de l'édition 2024, la designer Charlotte Juillard a accompagné les candidat-es autour du thème « Les 1001 vies du mobilier : concevoir du mobilier évolutif, réparable et réemployable ».

Cette 12^e édition a mobilisé près de 200 participant-es issu-es d'écoles de design, d'ingénierie et d'architecture. Deux partenaires de poids ont apporté leur expertise : l'éco-organisme Ecomaison et l'enseigne Maisons du Monde. Parmi les 170 dossiers reçus, quatre projets se sont démarqués et ont été primés par le jury pour leur alliance réussie entre esthétique, modularité et faible impact environnemental.

À travers ce concours, l'ambition du Syctom est de favoriser l'émergence de projets utiles pour donner vie aux principes de l'économie circulaire. Depuis sa création, il a permis la concrétisation de quatre projets et neuf autres sont actuellement en cours de développement. Dernier exemple prometteur : le « kit Léo », issu de l'édition 2023 consacrée au tourisme durable.

Conçu par trois étudiant-es de l'école de Condé à Toulouse, ce kit zéro déchet a séduit le groupe Nomade Aventure, partenaire du concours. Une phase pilote a été menée durant l'été 2024 : 1 000 clients l'ont testé dans le cadre de leurs voyages. Les résultats, très positifs, ouvrent la voie à une future commercialisation du produit, preuve que les idées d'aujourd'hui peuvent devenir les solutions de demain.



Parole à

Charlotte Juillard

marraine du concours DZD 2024

« L'édition 2024 du concours a mis en lumière la conscience aiguë des jeunes face à la crise écologique actuelle, illustrant leur engagement concret dans la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir la durabilité et à préserver notre environnement. En tant que designer, je suis convaincue que nous avons le devoir de faire non seulement bien, mais surtout mieux pour l'avenir de notre planète... Et cette conviction transparaît clairement à travers les différents projets. »

Les 4 projets lauréats du concours DZD 2024

Prix Concrétisation / Adéquation avec le marché ; réalisme du scénario d'usage ; potentiel de concrétisation.

« Moly » (C. Renan - ESAAT, Roubaix) : mobilier modulaire et évolutif conçu pour s'adapter aux besoins changeants de la vie et prolonger son usage.

Prix Singularité / Désirabilité et design ; originalité de la solution ; qualité du scénario d'usage ; rendu design.

« Mobiliers-ons nous » (N. Talon-Gaudet et Y. Jumbou - lycée Maximilien Vox, Paris) : service proposant des ateliers de personnalisation de meubles entre particuliers et artistes, pour encourager le réemploi créatif et local du mobilier.

Prix Éco-conception / Gain environnemental.

« Itération » (V. Douangphrachandr - École Camondo, Paris) : gamme de mobilier éco-conçue à partir de chutes de bois revalorisées, pensée pour limiter les pertes, faciliter la réparation et permettre le réemploi.

Prix du Syctom décerné par les agent-es et élu-es du Syctom.

« Nora » (C. Modin et N. Louis - École de Condé, Bordeaux) : canapé modulable, durable et réparable, conçu à partir de matériaux recyclés pour limiter les déchets et offrir une solution flexible et écoresponsable d'aménagement intérieur.



170 dossiers ont été déposés à l'occasion de cette édition 2024, menée en partenariat avec l'éco-organisme Ecomaison et le distributeur Maisons du Monde.

Une logique partenariale avec une pluralité d'acteurs

Un acteur de la planification régionale

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE FRANCILIENNE

En 2024, le Syctom a renforcé son rôle d'acteur structurant de l'économie circulaire en Île-de-France. Il a mis son expertise au service des dynamiques territoriales en accompagnant les collectivités, associations et structures locales engagées dans des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Parmi ses engagements, le Syctom a été partenaire de la 2^e édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires franciliens circulaires », piloté par la Région Île-de-France. Sept projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement avant d'intégrer la communauté des territoires circulaires. Il a activement contribué aux travaux préparatoires, aux délibérations du jury, et s'est engagé à soutenir les porteurs de projets. Parallèlement, il a œuvré au sein du groupe d'animation de la démarche EIT aux côtés de la DRIEAT IDF, de l'ADEME IDF, de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris. En consolidant les synergies entre acteurs publics, ce travail collectif permet de mieux structurer l'économie circulaire francilienne.

CONTRIBUTION À LA PLANIFICATION RÉGIONALE

Acteur-clé de la gouvernance francilienne des déchets, le Syctom a poursuivi sa contribution aux travaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il a pris une part active à la Commission Consultative Environnementale et Sociale (CCES), qui conjugue expertise technique, ancrage territorial et ambition climatique. À la séance plénière du 27 novembre 2024, le Syctom a présenté un bilan de ses résultats. Il a souligné que l'objectif fixé par le PRPGD sur la réduction des déchets ménagers et assimilés était déjà atteint ou en passe de l'être. En participant à la construction des politiques régionales, le Syctom confirme son rôle de partenaire stratégique dans la planification, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques en matière de déchets.



Parole à

Sophie Deschiens

Adjointe à la Maire de Levallois-Perret,
Conseillère régionale d'Île-de-France /
déléguée spéciale

« En 2022, l'Île-de-France affichait une production de déchets de 456 kg/hab., en léger recul. L'objectif d'une réduction de 15 % en 2030 par rapport à 2010 (soit 402 kg/hab.) reste atteignable. Le déploiement des programmes de prévention montre une intégration du « zéro déchet » dans les politiques publiques malgré les défis budgétaires. Fin 2022, 35 % des territoires étaient engagés dans l'objectif « 100 % de territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire en 2030 ». Nous sommes sur la bonne voie grâce à la mobilisation collective de tous les acteurs et l'engagement de la Région et de ses partenaires comme le Syctom. »



Les Président-es des 7 grands syndicats urbains se sont une nouvelle fois réunies à l'occasion du Salon de l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF).

Une parole engagée dans les enceintes du débat public

AUX CÔTÉS DES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS

Lors du Salon de l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF) les 28 et 29 mai, le Syctom a pris la parole aux côtés des autres syndicats urbains du Grand Paris pour valoriser les coopérations intersyndicales. Une occasion de rappeler le rôle stratégique des opérateurs métropolitains face au changement climatique et aux mutations du service public local. Présent également à l'Espace Collectivités au Plessis-Pâté les 12 et 13 septembre 2024, le Syctom a débattu des enjeux de résilience des équipements publics face aux risques climatiques, aux côtés du SIAAP et du SIPPAREC, dans une logique de synergies entre acteurs de l'environnement, de l'énergie et de l'eau.

DE MULTIPLES INTERVENTIONS AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR

Le 19 mars 2024, lors de la 7^e Conférence nationale sur les déchets ménagers à la Maison de la Chimie (Paris), le Syctom a participé à une réflexion collective sur le thème « Déchets ménagers : que peut le politique ? ». Le partage des responsabilités fut l'une des idées fortes issue des échanges, devant la complexité des déchets à gérer, l'inflation législative et la pression financière.



7^e conférence nationale sur les déchets ménagers sur la valorisation au service de la souveraineté énergétique et industrielle.

Sur l'innovation, le syndicat était présent aux Assises du Grand Paris, le 16 mai 2024, où il a notamment présenté deux projets phares illustrant l'innovation publique francilienne : la future unité de biométhanisation de Gennevilliers (en partenariat avec le Sigeif) et le projet Cométhha de cométhanisation (mené avec le SIAAP). Ces démarches témoignent de l'intérêt croissant pour la valorisation des biodéchets comme levier de décarbonation. Au Congrès de l'Astee, du 10 au 13 juin 2024 à Quimper, le Syctom a animé la session « Décarboner la gestion des déchets », avec deux retours d'expérience centrés sur la mesure des émissions de GES et les filières de valorisation des biodéchets.

Enfin, le Syctom est intervenu au 2^e Carrefour des déchets, les 3 et 4 juillet 2024 à Rouen, consacré au thème « De la gestion territoriale à l'économie circulaire ». Il a participé à une conférence dédiée à la fiscalité déchets (quotas carbone, TGAP), dans un programme riche en rencontres, ateliers et échanges autour de l'économie circulaire. Par ces prises de paroles ciblées, le Syctom réaffirme sa volonté de contribuer aux débats de fond, partager ses retours d'expérience et faire entendre la voix d'un service public opérationnel, résilient et proche des réalités locales.

Une présence affirmée à l'international

Une solidarité internationale au cœur de la mission publique

SOLIDARITÉ DÉCHETS

Depuis plusieurs années, le Syctom mène une politique active de coopération, conjuguant partage d'expertise, appui au développement local et soutien aux initiatives citoyennes. Objectifs : améliorer la gestion des déchets dans des pays prioritaires de l'Aide publique au développement (Sénégal, Mauritanie, RDC, etc.), tout en valorisant l'implication des diasporas. En 2024, 520 000 € ont été alloués à cinq projets dans le cadre de l'Appel à projets « Solidarité Déchets », avec avis favorable de la Commission Solidarité et Coopération Internationales :

1. Amélioration et développement de la gestion des déchets médicaux (République du Congo)
2. Contribution à une structuration écologiquement rationnelle de la filière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques solaires (Sénégal)
3. Ramassage des déchets à Djewel (Mauritanie)
4. Renforcement des villes intermédiaires pour des services publics de qualité à Rosso et Gandon (Sénégal)
5. Programme d'Appui aux projets des organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (PRA/OSIM 2025)



Plus de 520 000 € ont été attribués pour soutenir des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans des pays prioritaires de l'aide publique au développement française.

La convention avec le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations) a par ailleurs été reconduite. Grâce au programme PRA/OSIM, ce partenariat renforce l'animation, le financement et la valorisation de projets portés par des associations issues des diasporas sur la thématique « gestion des déchets » dans les pays du Sud.

Coopération technique : des projets structurants sur le terrain

CLÔTURE DES PROJETS AU KAZAKHSTAN ET AUX PHILIPPINES

Au Kazakhstan, le projet mené à Akkol a permis la mise en place d'unités de compostage pour valoriser les déchets organiques produits par des établissements publics de la commune. En service depuis 2022, ces équipements pilotes ont traité plus de 31 tonnes de déchets alimentaires, soustraits à l'enfouissement et transformés en digestat utilisé localement comme fertilisant. Financé par le FASEP « Innovation verte », le dispositif a démontré des solutions efficaces offrant un potentiel modèle pour les communes kazakhes. Cette coopération technique s'est clôturée à Astana par un séminaire « Défis contemporains et perspectives de la gestion des déchets ménagers au Kazakhstan : vers un développement durable et une utilisation efficace des ressources », le 12 septembre 2024. Organisé par le Syctom et l'Ambassade de France au Kazakhstan, l'évènement a reçu le soutien de nombreuses autorités publiques.



Séminaire de clôture à Astana, organisé conjointement par le Syctom et l'Ambassade de France au Kazakhstan.

520 000 €
ALLOUÉS PAR LE SYCTOM
À 5 PROJETS DANS LE CADRE
DE L'APPEL À PROJETS
« SOLIDARITÉ DÉCHETS »

À Manille, le Syctom a clôturé, en 2024, sa collaboration avec la capitale des Philippines menée dans le cadre de la FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales), un outil de financement mis en place par l'AFD. Les enjeux étaient multiples : limiter les dépôts sauvages par des solutions de traitement des déchets organiques, utiliser au mieux le foncier disponible et freiner le recours à l'enfouissement dans des décharges en voie de saturation. Les études sur le développement d'un schéma d'organisation du traitement des déchets ont été remises aux autorités locales. Cette collaboration a aussi permis la construction d'un bâtiment qui abritera des équipements de traitement des déchets des marchés environnants.

UNE EXPERTISE SOLlicitÉE PAR L'AFD

Reconnu par l'Agence française de développement (AFD) comme « autorité publique française qualifiée pour apporter une aide technique de haut niveau », le Syctom accompagnera pendant quatre ans un programme de modernisation de la gestion des déchets dans sept régions serbes. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne, où les déchets constituent un enjeu environnemental majeur. En juillet, des équipes du Syctom ont rencontré des représentant·es du ministère de la Protection de l'environnement de la République de Serbie et des collectivités pour amorcer une réflexion commune autour de solutions durables. Le 29 août 2024, une convention tripartite a été signée entre le Syctom, l'AFD et le ministère serbe, lors de la visite présidentielle française à Belgrade, lançant une coopération technique au service de la transition écologique et de l'intégration européenne du pays.



Pascal Pelain, Président de la commission Solidarité et coopération internationales, entouré du Président de la République française et de la ministre de l'Environnement de la République de Serbie, lors de la signature de la Convention, le 29 août à Belgrade.

Un projet en phase exploratoire a également vu le jour au Pakistan en 2024. À la demande du gouvernement du Punjab, l'AFD a mobilisé le Syctom pour participer à l'élaboration d'un plan d'action contre la pollution de l'air, fortement aggravée par le brûlage sauvage des déchets. En décembre, une mission a été menée à Lahore aux côtés d'AirParif. Le rapport du Syctom, remis aux autorités locales, propose des pistes concrètes qui ont depuis été validées par les autorités du Punjab pour structurer une filière durable de gestion des déchets.



L'AFD a sollicité le Syctom pour mener une coopération technique avec le Pakistan.

Porter une voix publique dans les forums internationaux

Sur le plan institutionnel, le Syctom a défendu ses convictions lors des rendez-vous internationaux. Au Forum Urbain Mondial (FUM) organisé par l'ONU au Caire, du 4 au 8 novembre 2024, il a mis en lumière les conditions préalables nécessaires au traitement des déchets, qu'il s'agisse de valorisation énergétique, de tri des déchets, de traitement des déchets organiques. Il a plaidé pour une meilleure intégration des enjeux liés aux déchets dans les négociations climatiques internationales et pour une reconnaissance financière des charges supportées par les collectivités.

Deux événements organisés sur place par le Syctom ont réuni des acteurs d'État et de collectivités (Malaisie, Nigeria, Inde), l'AFD et des think-tanks. Les discussions ont mis en avant les conditions clés d'une gestion publique efficace des déchets : fiscalité dédiée, coordination administrative, infrastructures adaptées aux contextes locaux, marché structuré des matières recyclables, etc.

À l'initiative du Partenariat français pour les déchets (PFD), le Syctom a aussi participé à une rencontre au Pavillon de la France avec les autorités responsables de la gestion des déchets du Caire sur les enjeux de planification et de financement public.



Parole à

Alexandra Monteiro

Coordinatrice de l'Activité

Déchets Solides & Task à l'AFD

« Solliciter l'appui du Syctom, c'est favoriser le partage de connaissances et d'expertise entre pairs car, à la différence d'un opérateur technique, d'un groupe privé ou d'un bureau d'études, il n'a aucun intérêt économique à promouvoir une technologie particulière. Son discours indépendant et critique sur les plans techniques et des organisations à mettre en place lui permet donc de parler d'égal à égal avec les autorités locales. Car, comme elles, il est quotidiennement confronté aux mêmes interrogations sur son territoire (risques, contraintes, coûts, besoins, débouchés, etc.). Ce positionnement est majeur. »

Cette dynamique s'est poursuivie à l'échelle européenne, où le Syctom s'est mobilisé sur deux projets réglementaires majeurs : la révision du système d'échange de quotas carbone, qui pourrait inclure l'incinération ; et la directive sur les emballages et déchets d'emballages, en débat autour du retour possible de la consigne pour recyclage. Il a défendu une position fondée sur l'expérience de terrain, la cohérence des politiques locales et la faisabilité des solutions proposées, notamment face au projet de consigne pour recyclage. À travers cette présence multilatérale, le Syctom confirme sa légitimité comme acteur public de référence sur la scène internationale, capable de porter des solutions concrètes, de nourrir les débats et de construire des alliances en faveur d'une gestion durable et solidaire des déchets.



Un rôle actif au sein des instances européennes

Un manifeste pour peser sur le mandat 2024-2029

L'année 2024 a été marquée par un moment fort de la vie démocratique européenne : les élections au Parlement et le renouvellement de la Commission. Ce nouveau cycle législatif a structuré une grande partie de l'activité européenne du Syctom, mobilisé pour continuer à faire entendre sa voix et celle des collectivités locales françaises.

En amont du scrutin, le Syctom a défini ses priorités regroupées dans un *Manifeste 2024-2029 à destination des décideurs européens*, afin de contribuer à l'agenda de l'Union sur la gestion durable des déchets, l'économie circulaire et la transition énergétique. Il souhaite que la Commission européenne affiche clairement sa position dans la mise en œuvre du Green Deal.



Un dialogue renforcé avec les institutions européennes

Dès le début de la législature, le Syctom a échangé avec la Commission européenne, et notamment avec la division Environnement pour faire valoir son expertise sur plusieurs sujets : le suivi du Green Deal ; le marché carbone ; le traitement des e-cigarettes jetables et du protoxyde d'azote ; le stockage et la valorisation des déchets ; les dispositifs de prévention.

Adhérent à l'association Municipal Waste Europe, qui fédère les opérateurs publics de gestion des déchets, le Syctom a renforcé sa contribution à deux dossiers clés : la gestion des bouteilles de protoxyde d'azote et leur impact dans toutes les UVE et la reconnaissance réglementaire de l'énergie dite « fatale » (ou de récupération) comme levier dans la transition énergétique.

Des prises de position ciblées

En 2024, le Syctom a également répondu à plusieurs consultations européennes pour défendre une approche pragmatique et ancrée dans les territoires :

- Consultation sur le stockage du CO₂ dans les produits ;
- Contribution au *Request Mechanism* de la Taxonomie européenne, pour inclure les UVE dans les activités durables.



4.

Tenir le cap avec un pilotage exigeant

En 2024, le Sycotom a renforcé son pilotage stratégique. Sa trajectoire s'appuie sur des fondations solides : une gestion financière rigoureuse, des outils numériques sécurisés, une gouvernance publique renforcée, ainsi qu'une politique RH tournée vers l'engagement et l'équité. À cela s'ajoutent une stratégie scientifique structurée et une volonté claire d'innover pour réduire durablement son empreinte. Ce socle permet d'affirmer un service public robuste, exemplaire et résolument tourné vers l'avenir.

Innover pour transformer durablement

Un programme scientifique structurant

RECHERCHE ET INNOVATION

En 2024, pour renforcer l'expertise publique et accélérer l'innovation dans le domaine du traitement des déchets, le Syctom s'est doté d'un programme scientifique de recherche et d'innovation.

Il nourrit trois objectifs majeurs :

- > construire une stratégie de recherche et d'innovation à vocation industrielle, organisationnelle et sociétale ;
- > faire émerger de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux environnementaux ;
- > accroître l'acceptabilité des installations dans l'environnement urbain.

Parce que, dans le secteur du déchet, l'innovation est en grande partie portée par les opérateurs et les industriels intervenants issus d'autres domaines (comme l'eau par exemple), le programme scientifique porté par le Syctom, vise, d'une part, à dynamiser les partenariats déjà existants et, d'autre part, à créer de nouvelles collaborations, en France et à l'international, avec les organismes de recherche, regroupements universitaires, fondations, entreprises, etc. Pour cela, il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

1.
**Valorisation énergétique
et thermique des déchets**

2.
**Réduction des émissions
de gaz à effet de serre**

3.
**Économie circulaire
et innovation matière**

4.
**Sobriété et optimisation
des systèmes logistiques**

Dans ce cadre, plusieurs projets de recherche appliquée ont été accompagnés ou lancés en 2024. Parmi ces projets :

> **la captation du dioxyde de carbone** présent dans les fumées des UVE à l'aide de micro-organismes et la valorisation de la biomasse produite au sein de photobioréacteurs. Le projet initié en 2016 est mené en collaboration avec un consortium de recherche coordonné par SETEC Environnement intégrant Mines ParisTech, l'École Polytechnique de Montréal, l'Institut Royal de Technologie de Stockholm et l'Université d'Almería. Ces travaux ont pour objectif de démontrer la pertinence de la technologie de captage et de valorisation du CO₂ émis par les UVE, étudier toutes les possibilités d'optimisation de captage (accroître les performances, limiter les impacts et coûts énergétiques) et finaliser les recherches complémentaires avant d'envisager un éventuel passage à l'échelle industrielle.



Les recherches autour du projet de captation et de valorisation du CO₂ des fumées se poursuivent.



Les deux sites pilotes de CométhA ont réceptionné les premiers mélanges d'intrants à traiter.

> **le projet CométhA** lancé en 2017 avec le SIAAP (service public de l'assainissement francilien) vise la production optimisée de gaz renouvelable et bas carbone à partir de déchets solides et liquides. L'exploitation de deux sites pilotes - installés sur des sites existants du SIAAP, à Seine Valenton (94) et Seine Grésillons (78) - vise à démontrer la faisabilité technique du projet d'une filière complète de traitement innovant par co-méthanisation des boues de stations d'épuration et de la fraction organique résiduelle des déchets ménagers. En avril 2024, les deux unités ont démarré leur activité avec la réception des premiers mélanges d'intrants à traiter. Objectif : réaliser, sur une année pleine, tous les essais décrits dans les protocoles d'expérimentation afin d'évaluer les réelles performances des solutions techniques conçues en amont dans les laboratoires.

> **la chaire Co-Pack**, en partenariat avec la Fondation AgroParisTech, vise à accompagner la transition vers des emballages plus durables, à travers une réflexion collective entre chercheurs, industriels et acteurs publics. Depuis 2021, le Syctom contribue au projet Ocre dont la finalité est de développer un simulateur pour étudier les meilleurs scénarios d'optimisation de la collecte et de la valorisation des biodéchets et des déchets d'emballages au regard de critères environnementaux, économiques et sociaux.

> **le projet CO₂-Dissolved**, mené en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et minières (BRGM) et anciennement Schlumberger (SLB), propose une approche radicalement différente du stockage du carbone. Il s'agit ici de capter le CO₂ des fumées de l'UVE à Ivry-sur-Seine, puis de le dissoudre dans l'eau d'un aquifère profond, grâce à un système géothermique en doublet. Ce procédé qui combine captation carbone et valorisation énergétique, en s'appuyant sur les ressources géologiques locales, a fait l'objet en 2024 d'études de faisabilité. Les conclusions de ces études, publiées en 2025, constitueront une aide à la décision pour le Syctom afin d'envisager la réalisation du pilote industriel et, par la suite, un déploiement éventuel à l'ensemble de ses centres de valorisation énergétique.

Transport : une logistique plus sobre

ACTIONS AUTOUR DU DISPOSITIF FRET21

Dans le prolongement de ces engagements, le Syctom a adhéré, en 2023, au dispositif FRET21. Dispositif créé par l'ADEME en 2015, il a pour objectif d'inciter les entreprises et collectivités à réduire leurs émissions de CO₂ liées au transport de marchandises. Au cours de cette première année post-adhésion, le Syctom a défini un plan de 14 actions pour réduire de 5 % ses émissions de CO₂ (soit 513 tonnes) sur 3 ans. Pour les frets routier, fluvial et ferré, ces actions se répartissent en 3 leviers :

- > **le mode de transport** : le Syctom s'engage à une utilisation renforcée des énergies alternatives pour le transport routier (biocarburant, électricité, GNV, etc.) et au développement des transports alternatifs, fluvial et ferré ;
- > **le taux de chargement** : le Syctom s'engage à maximiser le taux de chargement des véhicules de transport des déchets ;
- > **les achats responsables** : le Syctom s'engage à sélectionner des transporteurs chartés voire labellisés « Objectif CO₂ » disposant déjà de plan d'actions pour réduire leurs émissions de CO₂.

Pour y parvenir, le Syctom bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec la mise à disposition d'une méthodologie et d'outils de mesure pour quantifier l'impact carbone de ses activités de transport et logistique.



Avec le dispositif FRET21, le Syctom s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ liées au transport.

Un Plan Climat et Biodiversité pour guider l'action

Initié en 2023, le Plan Climat et Biodiversité du Syctom s'est concrétisé en 2024 par la réalisation d'un diagnostic et la définition d'une trajectoire. Un plan d'actions sera défini en 2025. Visant à réduire significativement l'impact environnemental des activités du syndicat, ce plan s'articulera autour de 3 volets :

- > l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (émission de 828 210 tonnes de CO₂ fossile et 922 270 tonnes de CO₂ biogénique sur l'année de référence 2022) ;
- > l'adaptation des process et des sites au réchauffement climatique et à la transition énergétique ;
- > la préservation de la biodiversité.

Le Plan Climat et Biodiversité s'imposera ainsi comme un levier opérationnel majeur pour répondre aux défis climatiques et écologiques que le Syctom entend relever avec méthode et ambition.



Végétalisation de l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine.



Parole à

Amélie Renaud

Directrice de l'ADEME ÎLE-DE-FRANCE

« L'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 impose un réel changement de nos modèles. Ensemble, collectivités, opérateurs publics et citoyen-n-es renforcent leurs actions en faveur du climat, de l'économie circulaire ou de la qualité de l'air. Le Syctom s'inscrit dans cette dynamique en valorisant les déchets comme ressources et agit pour réduire ses émissions. L'urgence climatique appelle à intensifier ces efforts, dans un esprit de responsabilité partagée. L'ADEME Île-de-France est mobilisée pour accompagner les territoires vers une transition écologique efficace et juste. »

Un outil de gestion pour une action publique responsable



Pour maîtriser à long terme ses dépenses d'exploitation, le Syctom maximise notamment la disponibilité des équipements techniques.

Une trajectoire financière maîtrisée

En 2024, le Syctom a confirmé la solidité de sa situation financière en obtenant, pour la 7^e année consécutive, la note A+ avec perspective stable de l'agence S&P Global Ratings. Cette reconnaissance souligne la bonne tenue de ses finances et la qualité de sa gouvernance.

Les ratios financiers retrouvent ainsi des niveaux satisfaisants (avec un taux d'épargne brute de près de 18 % et une capacité de désendettement de 11,6 ans), après une année 2023 sous contrainte. L'encours de la dette du Syctom (953 M€) reste contenu et maîtrisé, avec un profil de remboursement adapté aux projets à long terme.

Dans un contexte marqué par une inflation en net recul (+2,3 % en 2024), le Syctom a su limiter la hausse des recettes de la redevance à +2,2 % (avec une augmentation tarifaire de +6,2 %), tout en maintenant un niveau d'investissement ambitieux pour moderniser ses installations et accompagner la transition écologique.

Pour contenir cette hausse et préserver l'équilibre budgétaire, deux leviers principaux ont été mobilisés :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,1 %) grâce à un pilotage rigoureux, à la rationalisation des charges d'exploitation, et à des efforts constants d'efficacité interne (notamment sur l'entretien et le renouvellement des équipements) ;

- la renégociation du contrat avec le réseau de chaleur parisien, aboutissant à une augmentation des tarifs et à une réduction du seuil de livraison de vapeur, renforçant ainsi les équilibres économiques. Cela a permis une valorisation des recettes de vente provenant essentiellement de la vapeur.

Par ailleurs, le report de la mise en service industrielle de L'Interval, la nouvelle UVE à Ivry-sur-Seine, a entraîné la poursuite temporaire de l'exploitation de l'ancienne usine. Cela a permis, dans l'immédiat, de limiter le recours à des solutions de traitement plus coûteuses, comme l'envoi de déchets vers d'autres territoires. Cependant, ces économies restent relatives : l'ancienne usine, en fin de vie, a subi plusieurs incidents techniques imprévus, entraînant des coûts d'exploitation supplémentaires.

En 2024, près de 96 M€ ont été investis, principalement dans la modernisation des centres, les grands projets du Syctom (construction de L'Interval à Ivry-sur-Seine et la modernisation de L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine), les études de reconstruction du centre de Romainville-Bobigny.

Sécurité numérique et maîtrise des risques

L'année 2024 a vu l'achèvement du chantier structurant en matière de résilience informatique : le Plan de Continuité Informatique (PCI) et le Plan de Reprise Informatique (PRI) et ses 2 tests.



La particularité de l'informatique industrielle nécessite des stratégies de cybersécurité spécifiques et adaptées au secteur.

UNE PRIORITÉ : ASSURER LA CONTINUITÉ INFORMATIQUE EN TOUTES CIRCONSTANCES

L'objectif est de protéger les données du Syctom, en cohérence avec les standards de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) par :

- un PCI (Plan de Continuité Informatique) afin de garantir la continuité du système informatique en cas de problèmes techniques ;
- un PRI (Plan de Reprise Informatique) permettant d'assurer la restauration des systèmes après une cyberattaque.

La démarche s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation et de prévention des risques, dans le cadre de l'élaboration d'une cartographie des risques. Ces plans permettent désormais d'assurer la continuité informatique en toutes circonstances, tout en renforçant la capacité du Syctom à redémarrer ses systèmes dans des délais maîtrisés.

La digitalisation au travers de l'intelligence artificielle au Syctom se poursuit autour de plusieurs projets SI : la production d'indicateurs, le développement du SI exploitation, la dématérialisation complète des processus administratifs.

Transparence renforcée et publication de données

DÉVELOPPEMENT DE L'OPEN DATA

La stratégie open data du Syctom s'est consolidée en 2024, avec l'extension des jeux de données publiés dans les domaines financiers et environnementaux. Cette ouverture vise à favoriser l'appropriation des enjeux par les partenaires et les citoyen·nes et à améliorer la lisibilité de l'action publique. Cette évolution s'inscrit aussi dans l'ambition affirmée de faire de la transparence et de l'analyse des données un pilier du pilotage stratégique.



Données financières



Données environnementales

DATAVISUALISATION DES DONNÉES

Une attention particulière a été portée à la qualité et à l'accessibilité des jeux de données, avec pour objectif de permettre aux partenaires, collectivités adhérentes et citoyen·nes d'accéder facilement aux indicateurs clés liés aux dépenses, aux flux de déchets traités ou encore aux émissions évitées. Ce renforcement a été accompagné du déploiement d'un outil de datavisualisation (Power BI), destiné à généraliser les usages internes et à faciliter le suivi de l'exécution budgétaire ainsi que des performances environnementales. Cette politique volontariste de partage de l'information vient renforcer l'engagement du Syctom en matière de gouvernance ouverte et de responsabilité publique.



Gouvernance publique : cap sur les SEMop

LE LANCEMENT DES PROCÉDURES

Depuis mai 2023, le centre de tri à Sevrans est exploité par la Société d'économie mixte à opération unique (SEMop) « SemotriS », dont le capital est partagé entre le Syctom et l'opérateur privé Génériss. Ce choix est motivé par trois raisons majeures : la volonté du syndicat de s'impliquer plus activement dans la gestion des sites ; le besoin de disposer d'une connaissance plus fine des coûts d'exploitation dans un objectif d'optimisation de ces derniers et, *in fine*, la nécessité d'un pilotage partagé des enjeux. En 2024, le Syctom a poursuivi activement la généralisation de ce mode de gestion à l'ensemble de ses centres de traitement, au gré du renouvellement des contrats d'exploitation. Ainsi, trois nouvelles procédures ont été lancées : pour les renouvellements du contrat d'exploitation de l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, la modernisation et l'exploitation du centre à Romainville/Bobigny, et celui du centre de tri à Paris XV. Ce mode de gestion, associant la puissance publique à un partenaire privé dans une société ad hoc, vise à améliorer la transparence des coûts, renforcer les exigences de performance et sécuriser la qualité du service. En misant sur les SEMop, le Syctom entend affirmer sa capacité à contrôler ses outils industriels dans un contexte de contraintes budgétaires fortes et d'exigences environnementales croissantes.



Le centre de tri à Paris XV fait partie des installations dont le mode de gestion passe en SEMop en 2024.

Une responsabilité sociale pleinement assumée

Former pour mieux servir l'intérêt général

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

En 2024, le Syctom a intensifié son effort de formation pour accompagner la montée en compétence de ses agent-es dans un contexte de modernisation de l'action publique. Plusieurs formations collectives et individuelles ont été déployées, ciblant des enjeux juridiques, managériaux et opérationnels. L'évolution du régime de responsabilité des gestionnaires publics a fait l'objet d'un large programme de sensibilisation, avec pour objectif de clarifier les responsabilités et sécuriser les pratiques internes. Des sessions ont également été consacrées à la laïcité dans la fonction publique, conformément aux obligations légales et afin de garantir un cadre neutre et respectueux dans l'exercice des missions.

Sur le volet sécuritaire, une formation spécifique sur les risques incendie a été organisée, intégrant les procédures d'alerte et de prévention. Sur le volet administratif, les bases des marchés publics ont été diffusées auprès des équipes concernées pour fiabiliser les procédures d'achat, tandis qu'un module sur les fondamentaux du management a permis de renforcer les compétences des encadrant-es, en cohérence avec les valeurs de dialogue et d'efficacité portées par l'établissement.

Une protection sociale complémentaire renforcée

DES GARANTIES NOUVELLES

En 2024, à la demande du Président du Syctom, le Syctom a franchi une nouvelle étape dans sa politique RH en renforçant la protection sociale complémentaire de ses agent-es, à travers un dialogue social nourri et structuré. Un sondage a été mené auprès de l'ensemble des équipes pour identifier les besoins réels en matière de mutuelle et de prévoyance, aboutissant à l'ajustement des garanties proposées. La participation de l'employeur à la mutuelle a été réévaluée et varie entre 20 et 70 € par mois selon la catégorie d'emploi, avec un complément de 3 € par enfant rattaché au contrat.

Côté prévoyance, un nouveau contrat-groupe a été mis en place, offrant des garanties renforcées pour mieux couvrir les arrêts de travail ou situations d'invalidité. Cette amélioration des dispositifs sociaux reflète la volonté du Syctom de bâtir une organisation plus attractive et protectrice, en cohérence avec les attentes de ses agent-es et les exigences de performance du service public.

Un soin apporté au bien-être au travail

SANTÉ, INCLUSION ET ÉGALITÉ

En 2024, le Syctom a poursuivi son engagement en faveur de la qualité de vie au travail en menant plusieurs actions de sensibilisation autour de la santé, de l'inclusion et de l'égalité. Une exposition intitulée Femmes dans le monde du sport a été installée dans ses locaux pour mettre en lumière les parcours et les combats des sportives à travers le monde, créant un espace de réflexion sur la place des femmes dans les sphères historiquement masculines. En complément, la projection du documentaire « Toutes musclées ! » a permis d'ouvrir un débat sur les stéréotypes liés au corps féminin et à la performance physique, réunissant agent-es et intervenant-es extérieur-es dans un temps d'échange apprécié.

Le Syctom a également participé aux campagnes nationales Octobre Rose et Novembre Bleu, dédiées respectivement à la lutte contre le cancer du sein et celui de la prostate, à travers des actions d'information et de sensibilisation internes.

Ces initiatives traduisent une volonté de faire du bien-être au travail un enjeu collectif, en intégrant pleinement les dimensions sociales et humaines.



Une marque employeur valorisée

DES TÉMOIGNAGES D'AGENT-ES

En 2024, le Syctom a renforcé sa stratégie de marque employeur en valorisant ses agent-es à travers une série d'actions de communication interne et externe. Un point d'orgue de cette démarche a été la réalisation de vidéos mettant en avant les témoignages des agent-es du Syctom, donnant à voir de l'intérieur les missions, les valeurs et l'engagement au quotidien dans un service public en pleine transformation. Ce format incarné, authentique et accessible, vise à mieux faire connaître les métiers souvent méconnus de la gestion des déchets et à susciter des vocations. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large d'attractivité des métiers, avec pour objectif de fidéliser les talents, d'attirer de nouveaux profils et de renforcer le sentiment d'appartenance des équipes.



Une culture commune entretenue

En 2024, le Syctom a cultivé une dynamique interne conviviale et engagée à travers une série d'actions mêlant information, culture et esprit d'équipe. Des ateliers et réunions d'information ont rythmé l'année, favorisant la diffusion des projets stratégiques tout en renforçant la cohésion entre directions.

En parallèle, des animations ont ponctué le calendrier, à commencer par la participation à la course éco-responsable du Grand Paris le 27 octobre : une cinquantaine d'agent-es ont pris le départ, incarnant les valeurs d'engagement écologique et de dépassement collectif portées par le syndicat. Des ateliers de Furoshiki (technique japonaise d'emballage en tissu) et de gravure sur tetrapak ont également été proposés en décembre pour sensibiliser de manière participative et ludique, à la sobriété et au réemploi. Ces moments ont contribué à renforcer l'esprit d'équipe et à faire vivre en interne les valeurs d'ouverture du Syctom.



Égalité et inclusion : des engagements concrets

UN BAROMÈTRE ÉGALITÉ

En 2024, le Syctom a consolidé son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers une série d'initiatives concrètes et structurantes. Un « baromètre égalité » a été mis en place afin de mesurer les perceptions et les pratiques internes en matière d'égalité professionnelle, fournissant une base de données précieuse pour orienter les actions futures.



5

NOUVEAUX RÉFÉRENT-ES ÉGALITÉ

Cinq nouveaux référent-es Égalité ont également été désigné-es au sein de chaque direction, avec pour missions de relayer les politiques internes, d'identifier les situations sensibles et de proposer des axes d'amélioration. Cette montée en puissance de la gouvernance égalité s'est accompagnée d'actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des agent-es, visant à déconstruire les stéréotypes et à promouvoir une culture de l'équité au quotidien. Ces mesures s'inscrivent dans une politique RH active, qui fait de l'égalité un levier de cohésion et de performance au sein de l'établissement.

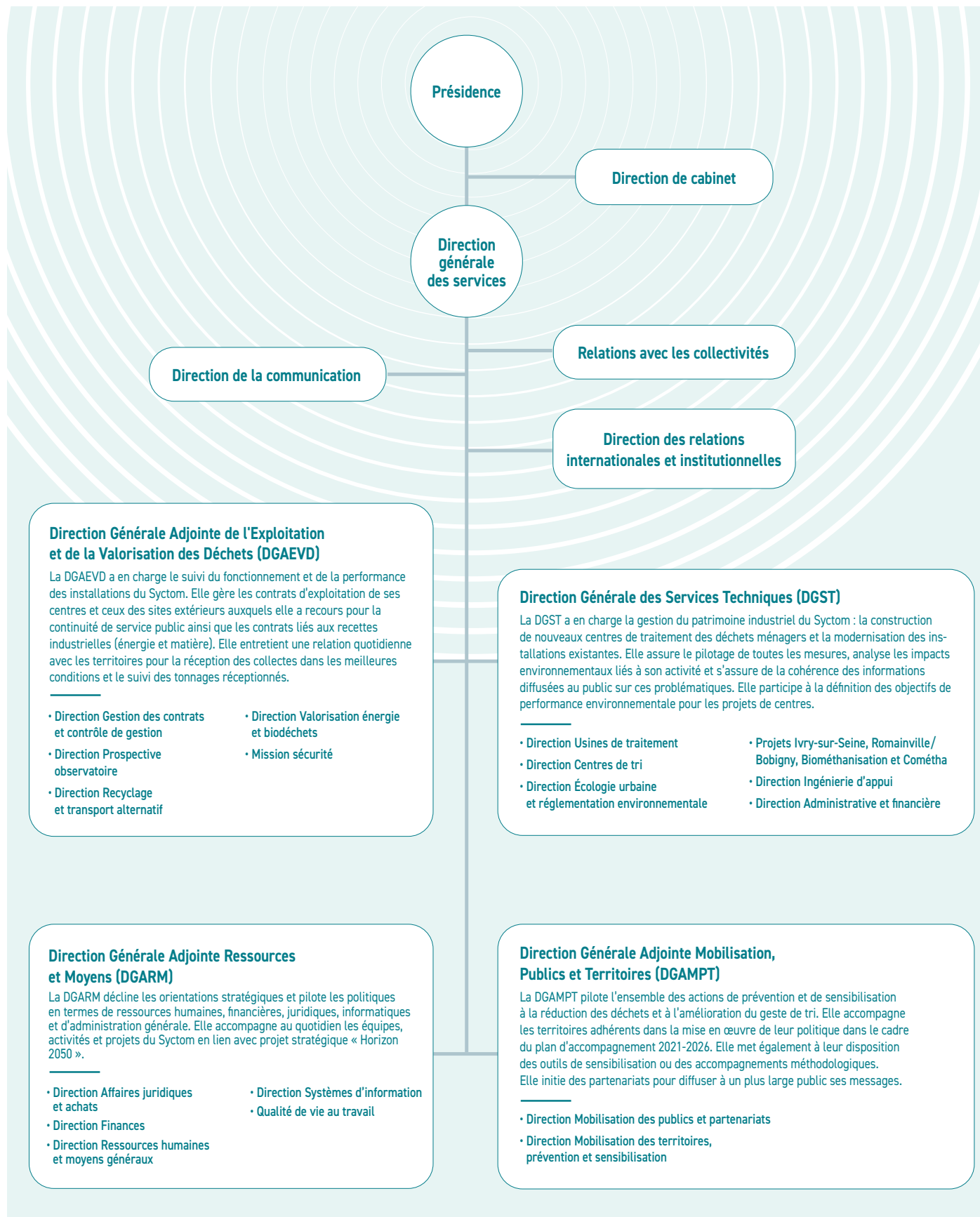
Accompagner les jeunes

OFFRIR UN CADRE STRUCTURANT

Conscient de son rôle dans la formation des jeunes professionnel-les, le Syctom a poursuivi son effort en matière d'apprentissage. L'établissement a accueilli de nouveaux apprenti-es dans plusieurs de ses directions, leur offrant un cadre structurant pour se former à des métiers techniques, administratifs ou liés à l'environnement. Au-delà de l'accueil, un accompagnement individualisé a été mis en place, avec des tuteurs formés et mobilisés pour garantir des conditions d'apprentissage optimales. Cette démarche vise à favoriser la montée en compétences des jeunes tout en répondant aux besoins de renouvellement des effectifs du Syctom. En investissant dans l'apprentissage, le syndicat renforce sa fonction sociale et contribue activement à l'ouverture de la fonction publique à la nouvelle génération.

Équipes mobilisées

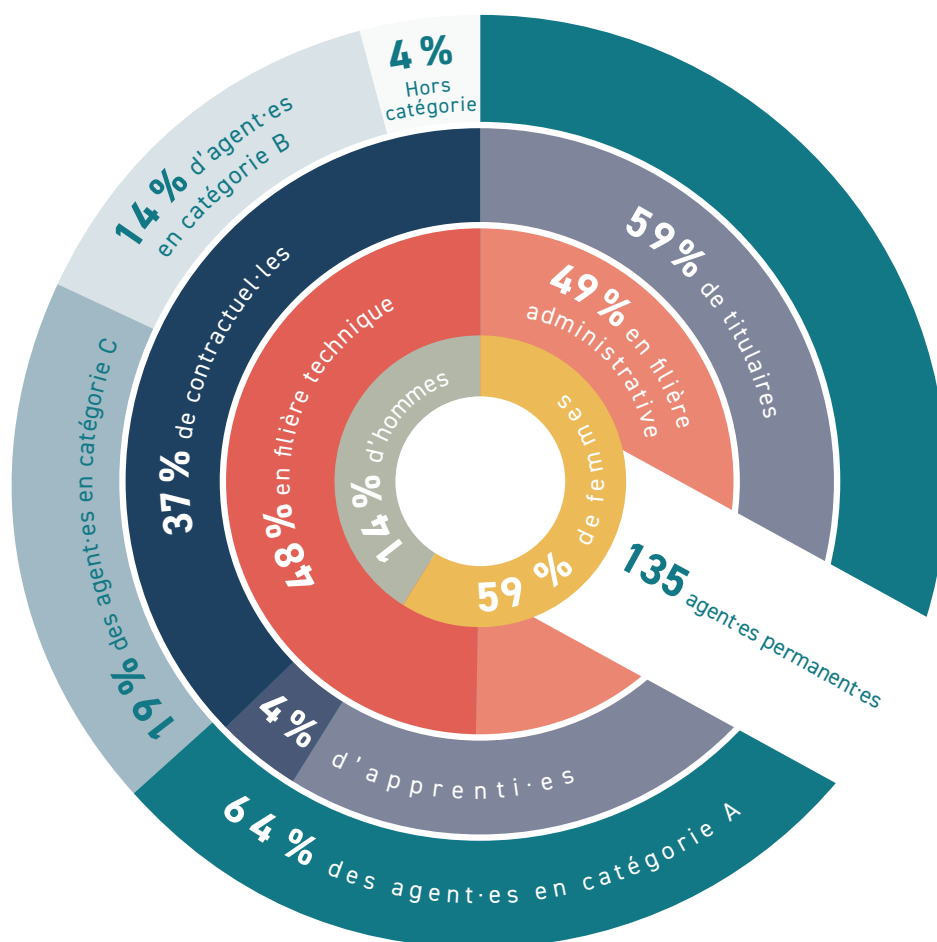
L'organisation du Syctom



Bilan social du Syctom

Au 31 décembre 2024

Le Syctom emploie 140 agent-es dans les filières techniques et administratives, disposant d'un large éventail de compétences. L'engagement de ces professionnel·les participe à la performance du service public du Syctom et à sa reconnaissance comme acteur majeur du territoire.



RÉPARTITION FEMME / HOMME



83 femmes
Soit 59 % de l'effectif
71 %
en filière administrative
49 %
en filière technique



57 hommes
Soit 41 % de l'effectif
51 %
en filière technique
29 %
en filière administrative



45 ans
Moyenne d'âge
(hors apprenti·es)



169 formations suivies
par **132** agent-es
9 préparations aux concours
et à l'examen professionnel
16 présentations aux concours
et à l'examen professionnel

Glossaire

Bassin versant : dans une logique de proximité géographique pour limiter les transports, un bassin versant est associé à un centre de traitement, dans lequel les bennes de collecte des collectivités viennent déverser leurs déchets.

Biogaz : gaz combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone, produit par fermentation de matières organiques.

Chaleur fatale (ou chaleur de récupération) : chaleur générée par un procédé qui n'en constitue pas la finalité première.

Cogénération : production et utilisation simultanée de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même énergie primaire et au sein de la même installation.

Corps creux : famille de déchets lourds constituée des verres, plastiques (PET, PEHD, PVC), briques alimentaires, acier, aluminium.

Corps plats : famille de déchets légers constituée de papiers, cartons, etc.

CPCU : compagnie parisienne de chauffage urbain.

CSR : combustible solide de récupération.

DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux.

Déclassement : dans le secteur du recyclage, dévaluation de la matière par rapport à l'annonce initiale.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DIB : déchets industriels banals (déchets non dangereux et non inertes produits par les activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires).

Dioxine : sous-produit de fabrication de certains produits chimiques, faisant partie des polluants organiques persistants (POP). Il existe les dioxines chromées et les dioxines bromées.

DMA : déchet ménager et assimilé.

Déchet ultime : déchet qui n'est plus susceptible d'être traité et valorisé.

DDM : déchet dangereux des ménages.

ELA : emballage pour liquide alimentaire.

Électrofiltre : appareil utilisant la force électrostatique pour séparer les particules solides d'un gaz.

EMR : emballage ménager recyclable.

Énergie de récupération : énergie présente ou piégée dans certains processus ou produits, pouvant être partiellement récupérée ou valorisée.

Filtre à manche : filtre employé en milieu industriel pour assainir l'air ambiant.

Furane : molécule chimique émise lors du processus d'incinération.

GTA : groupe turbo-alternateur utilisant la chaleur dégagée par la combustion des déchets pour produire de l'énergie électrique et thermique.

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.

ISDD : installation de stockage de déchets dangereux.

ISDI : installation de stockage de déchets inertes.

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux.

JRM : journaux, revues, magazines.

Lixiviat : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et ou extrait.

Mâchefer : résidu résultant de l'incinération des déchets récupérés en sortie de four.

Méthanisation : processus qui permet de produire du biogaz à partir de la fermentation de matières organiques.

OMr : ordures ménagères résiduelle.

PAM : petit appareil ménager.

PAV : point d'apport volontaire.

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

REP : responsabilité élargie des producteurs.

PEHD : polyéthylène haute densité.

PET : polyéthylène téréphtalate.

PP : polypropylène.

POP : polluant organique persistant. C'est un composé persistant, bioaccumulable, toxique et mobile.

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Refiom : résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

SEMop : société d'économie mixte à opération unique.

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TEP : tonne équivalent pétrole, représentant une unité normalisée de mesure du pouvoir calorifique.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes.

UVE : unité de valorisation énergétique.

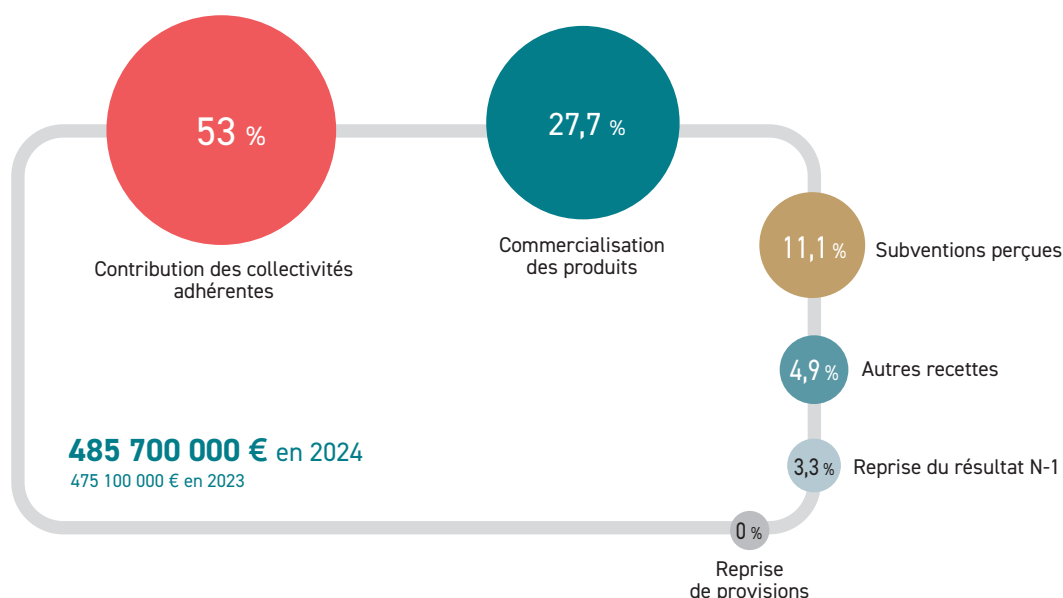
VLE : valeur limite d'émission professionnelle, exprimée sous forme de concentrations dans l'air d'une substance chimique, pour un temps d'exposition déterminé.

The background of the entire page is a solid teal color. Overlaid on this background are numerous white concentric circles that originate from the center and expand outwards, creating a ripple effect that fills the entire frame.

Rapport technique et financier

Budget

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Une hausse des tarifs limitée à 6,2 %

En 2024, le Sycotom a procédé à une augmentation de ses tarifs de +6,2 % par rapport à 2023, dans le but de maintenir l'équilibre réglementaire de son budget et de compenser la baisse des recettes dues à la réduction des tonnages. Cette hausse limitée a été rendue possible grâce à une gestion budgétaire stricte, à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et à optimisation des recettes liées à la vente de vapeur.

Le caractère incitatif de la politique tarifaire est conservé afin de promouvoir le développement du tri et de la collecte séparative des flux destinés à une valorisation matière.

Part population : **6,3 €/hab**

Part tonnage :

• Ordures ménagères et objets encombrants : **109,4 €/t**

• Collecte sélective d'emballages et papiers : **25,4 €/t**

L'écart de 84 € avec le tarif sur les OM/OE est maintenu pour conserver son caractère incitatif.

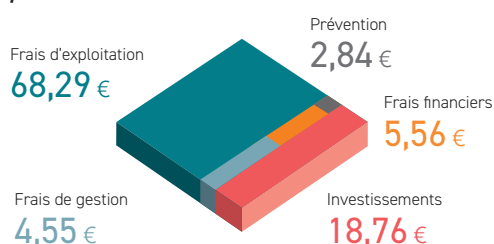
• Biodéchets : **25,4 €/t**

• Anomalies de tri : **129,4 €/t**

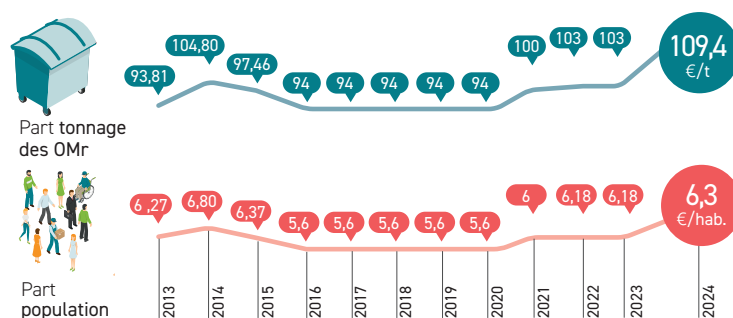
Tarif pour les anomalies de tri afin d'améliorer la performance sur le geste de tri.

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



ÉVOLUTION DE LA PART TONNAGE DES OMR ET DE LA PART POPULATION



REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS

STRUCTURE DES RECETTES

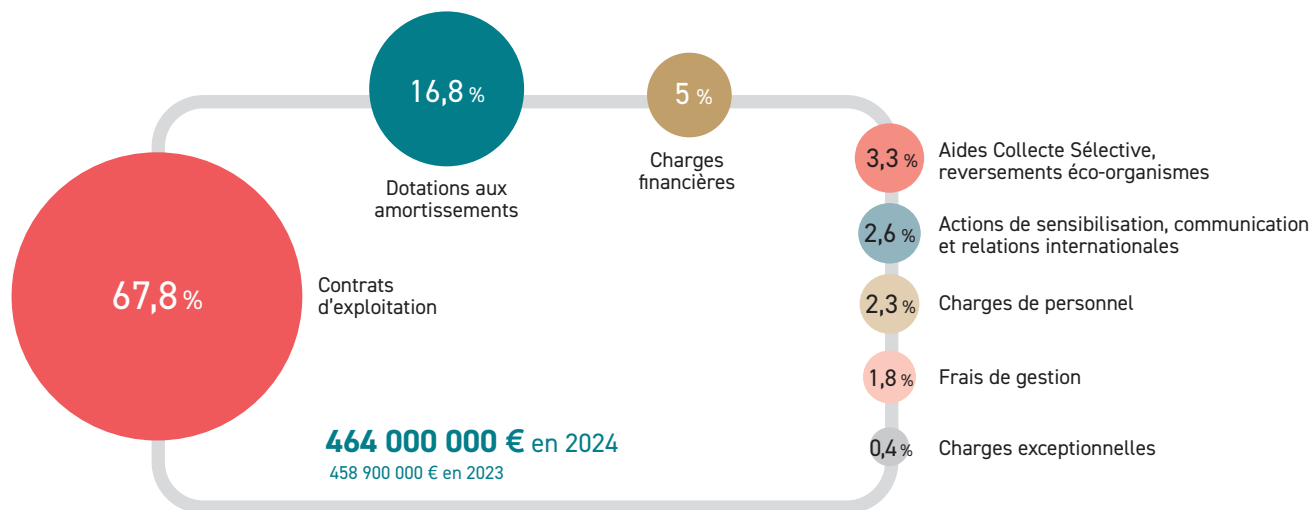
Le produit de la redevance est passé de **252 M€** en 2023 à **257 M€** en 2024, soit une augmentation de **2 %**. Les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **15,2 M€**.

En 2024, les redevances appelées auprès des collectivités adhérentes ont représenté **53 %** des recettes de fonctionnement suivies par la vente de produits (28 %) et les soutiens des éco-organismes (11 %).

Vente de produits et soutiens des éco-organismes

La vente de produits s'élève à **134,4 M€**, soit une hausse de près de **25 %**. Cette augmentation s'explique par la signature d'un avenant au contrat de vente de vapeur ayant permis l'application d'un prix de vente optimisé, ainsi que par la remontée des cours de vente de certaines matières. Les soutiens versés par les éco-organismes et les subventions atteignent **53,7 M€** sont en progression de **19 %**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



Des coûts d'exploitation en hausse

314,7 M€

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 315 M€ et continuent de constituer le principal poste de dépenses (68 %). Elles sont en légère diminution (-1 %) en raison principalement de la diminution des dépenses d'enfouissement.

Amortissements et autofinancement

78,2 M€

La dotation aux amortissements s'élève à 78,2 M€. Elle progresse de 2,5 % en raison de la poursuite des investissements et notamment de l'impact des travaux d'amélioration continue des installations.

Charges de personnel

10,6 M€

La masse salariale progresse de 5,6 %, et représente 2,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Au 31 décembre 2024, l'effectif du Syctom est de 140 agent·es, dont 5 apprenti·es, soit un effectif en légère hausse par rapport à 2023. La progression des dépenses s'explique par l'évolution des effectifs ainsi que les mesures volontaristes en faveur du pouvoir d'achat et notamment l'évolution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part mensuelle du régime indemnitaire.

Actions de sensibilisation, communication et relations internationales

11,8 M€

Le Syctom a maintenu en 2024 un niveau élevé d'engagement en faveur de la prévention des déchets et de la sensibilisation des publics. Cette dynamique s'est inscrite dans la continuité du budget renforcé en 2023, avec un niveau de crédits sanctuarisé en 2024.

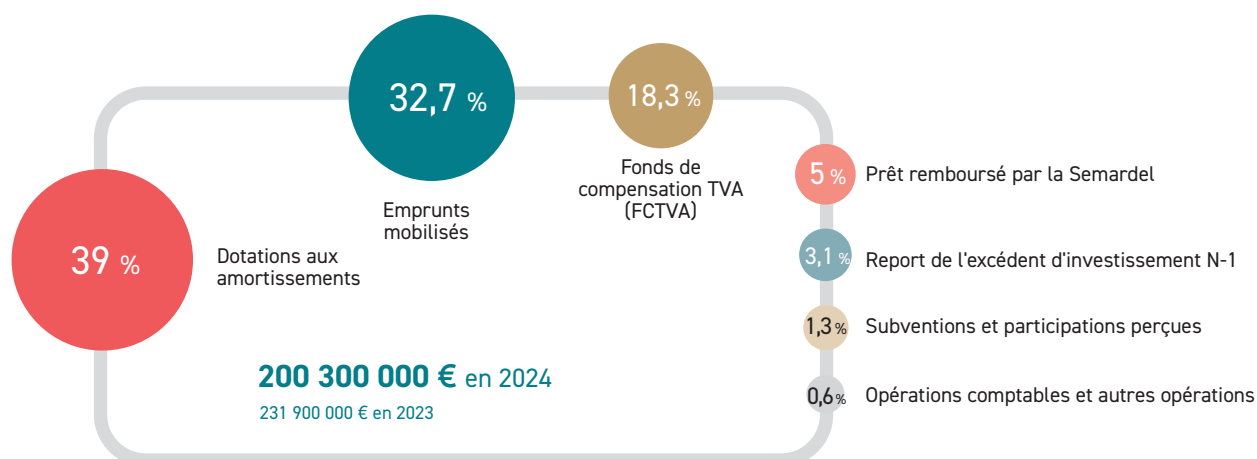
Soutiens reversés aux adhérents

15,2 M€

Les soutiens reversés aux collectivités adhérentes (aides pour la collecte sélective, reversements éco-organismes) se sont élevés à 3,3 % des dépenses de fonctionnement.

Dans toutes les pages du rapport technique et financier, les données ont été arrondies par souci de clarté, ce qui explique d'éventuels écarts – minimes – avec les totaux indiqués.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024



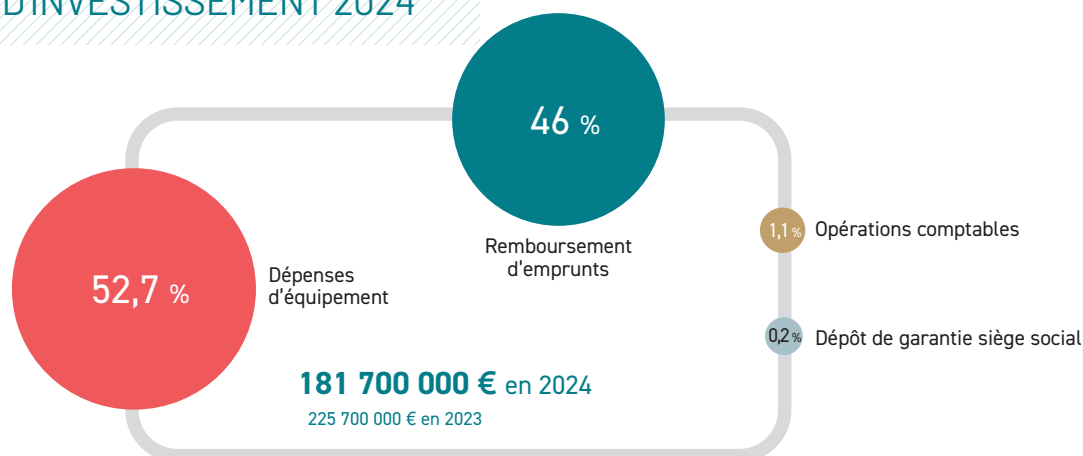
Dette 2024 : évolution de l'endettement

L'encours de dette du Syctom s'élève à 953 M€, soit une diminution de 2% par rapport à l'année précédente car le Syctom a remboursé plus d'emprunts qu'il n'en a souscrit de nouveaux. Le Syctom continue toutefois son recours à l'endettement pour financer le déploiement de son plan d'équipement.

En 2024, le Syctom a mobilisé 66 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 10 M€ d'obligations
- 18 M€ de tirage du financement pluriannuel de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)
- 18 M€ de mobilisation d'emprunt souscrits auprès de la CDC
- 20 M€ de mobilisation de prêts bancaires

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



Investissement : un effort qui reste soutenu malgré la finalisation des opérations d'envergure

Les dépenses d'équipement (96 M€) représentent plus de la moitié des dépenses (52,7 % du total). L'autre principale dépense correspond au remboursement des emprunts (84 M€).

Des dépenses toujours centrées sur des projets structurants

Après plusieurs années de lourds investissements, le Syctom a observé en 2024 un recul de ses dépenses d'équipement (-40,2 %), principalement dû à la fin de certains grands chantiers structurants.

Les crédits consacrés à la construction de L'Interval, la future UVE à Ivry-sur-Seine, chutent fortement : de 74,1 M€ en 2023 à 16,5 M€ en 2024 (-77,8 %), marquant la fin progressive des travaux. Sur ce projet, 2024 a été consacrée aux travaux de finition du câblage électrique, à la mise en œuvre in situ du système de contrôle-commande, ainsi qu'à l'achèvement de l'habillage architectural des bâtiments, y compris la cheminée arborant désormais le logo du Syctom sur deux de ses quatre faces. Les premiers essais à froid ont également débuté.

Parallèlement, la rénovation du centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine représente 26,2 M€ (27,4 % du budget), en baisse de 34,3 % par rapport à 2023. L'année a été marquée par l'achèvement des bâtiments administratifs et des bureaux, l'éclairage artistique de la cheminée, ainsi que la mise en service du nouveau traitement des fumées permettant d'améliorer sa fiabilité, ses performances énergétiques et environnementales et la requalification du système de traitement des eaux industrielles.

À eux seuls, ces deux projets concentrent encore près de 50 % du total des investissements.

Une montée en puissance de l'amélioration continue

Les investissements consacrés à l'amélioration continue des sites connaissent une forte progression : 28,5 M€ en 2024 (+26,9 %), ce qui en fait le premier poste d'investissement, représentant près de 30 % du total. Ces investissements ont pour objet de renforcer la sécurité, les performances environnementales et énergétiques des sites existants.

Les études pour la reconstruction du centre à Romainville/Bobigny poursuivent leur montée en puissance avec 8,7 M€ (+32,1 %). En 2024, la procédure de consultation des entreprises a été lancée pour l'attribution du marché de réalisation des travaux et d'exploitation du site pendant et après les travaux.

Une volonté d'innovation malgré des baisses ciblées

Le partenariat d'innovation, mené avec le SIAAP, dans le cadre du projet Cométhà se poursuit en 2024 avec près de 4 M€ investis (dont près de la moitié à la charge du Syctom). Ce projet de valorisation des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées a franchi une étape clé avec la mise en service des unités pilotes Seine Grésillons (avril) et Seine Valenton (août).

Le projet de biométhanisation à Gennevilliers, mené avec le SIGEIF, enregistre des dépenses plus modestes (0,4 M€, soit une baisse de -79 %). 2024 a été principalement consacrée à l'enquête publique, dont la commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de 9 recommandations.

Les dépenses liées aux plans de prévention progressent significativement (+28,6 %) avec 4,3 M€ engagés pour accélérer la réduction des déchets et favoriser le tri à la source à travers la sensibilisation des citoyen·nes. Dans le cadre de son plan d'accompagnement, le Syctom soutient également ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leur politique de prévention et d'amélioration du tri des déchets sur leur territoire.

Enfin, les autres dépenses d'équipement s'élèvent à 7,2 M€ (-11,2 %), correspondant à la finalisation des plans de continuité et de reprise informatiques. Ces investissements permettent au Syctom de moderniser ses outils numériques et renforcer la cybersécurité ainsi que la résilience de ses installations.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR SITE

Travaux liés aux installations existantes ou à des projets en M€ TTC

SITES ET NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX FINANCÉS EN 2024
RECONSTRUCTION DU CENTRE À IVRY-SUR-SEINE	16,5
RÉNOVATION DU CENTRE L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	26,2
AMÉLIORATION CONTINUE DES INSTALLATIONS	28,5
Centres de valorisation énergétique	
Isséane à Issy-les-Moulineaux	3,3
Ivry/Paris XIII	4,6
L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine	15,8
Centres de tri de collecte sélective	
Paris XV	0,5
Paris XVII	0,5
Nanterre	2,3
Romainville	0,4
Sevran	0,7
Multi-sites	0,3
ÉTUDES POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE À ROMAINVILLE/BOBIGNY	8,7
PROJET COMÉTHA SYCTOM/SIAAP	2,0
FUTUR CENTRE BIOMÉTHANISATION SYCTOM/SIGEIF	0,4
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI	4,3
AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	9,2
TOTAL GÉNÉRAL	95,7

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document a été voté par le Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de la réunion du 20 juin 2025.

Traitement des déchets

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM

EN TONNES

 3 CENTRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	TONNAGES INCINÉRÉS
ISSÉANE	536 000	550 000	536 000
IVRY / PARIS XIII	730 000	710 000	627 290
L'ÉTOILE VERTE	650 000	600 000	547 463
TOTAL			1 710 753

 5 CENTRES DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS
NANTERRE	65 000	55 000	59 940
PARIS XV	32 200	31 500	31 269
ROMAINVILLE*	55 000	60 000	59 167
PARIS XVII**	45 000	50 000	46 406
SEVRAN	20 000	19 000	18 310
TOTAL			215 093

* Demande d'augmentation de la capacité autorisée déposée le 21 octobre 2024

** Porté à connaissance déposé en janvier 2025 pour augmenter la capacité autorisée

 DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS
ROMAINVILLE	4 850
SAINT-OUEN	1 079
DÉCHÈTERIES MOBILES*	915
TOTAL	6 843

* Jusqu'au 30 juin 2024 pour les déchèteries mobiles du 92

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM

EN TONNES

 DÉCHETS ALIMENTAIRES	TONNAGES
BASSEE BIOGAZ - NOYEN-SUR-SEINE (77)	2 077
BEE & CO - VITRY-SUR-SEINE (94)	44
SEPUR - VITRY-SUR-SEINE(94)	11
BIOMETHA - SAINT-CRESPIN (60)	527
BIONERVAL - ETAMPES (91)	11
BIONERVAL - PASSEL (60)	1 742
EQUIMETH - MORET-LOING-ET-ORVANNE (77)	2 796
GATINAIS BIOGAZ - CHÂTEAU-RENARD (45)	136
LES ALCHEMISTES - STAINS (93)	39
O'TERRES ENERGIES - USSY-SUR-MARNE (77)	5 004
PANAIS ENERGIE - THENNELIERES (10)	2 041
SOLOGNE AGRI METHA - LAMOTTE-BEUVRON (41)	389
ARTOIS METHANISATION - GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (62)	327
ENEBIO - DIERREY-SAINT-JULIEN (10)	791
SAS SANAMETHAN VRAIGNES-EN-VERMANDOIS (80)	588
TOTAL	16 524

 DÉCHETS VÉGÉTAUX	TONNAGES
ATTAINVILLE (VALDEVE)	63
COMPANS (PSL)	9 385
ERMENONVILLE (SUEZ)	7 643
THIVERVAL GRIGNON (SEPUR)	495
TOTAL	17 586

 CENTRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	TONNAGES INCINÉRÉS
ARGENTEUIL (SUEZ)	3 684
CARRIERES-SOUS-POISSY (SUEZ)	4 069
CARRIERES-SUR-SEINE (SUEZ)	4 232
GUICHAINVILLE (SUEZ)	2 104
MONTEREAU-FAULT-YONNE (VEOLIA)	858
MONTHYON (VEOLIA)	1 167
OUARVILLE (SUEZ)	8 778
RUNGIS (RIVED)	5 105
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (SUEZ)	511
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (PAPREC)	5 558
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (SIETREM)	22 906
SARCELLES (SIGIDURS)	444
VAUX-LE-PENIL (VEOLIA)	1 435
VILLEJUST (SIOM)	2 268
TOTAL	63 118

 CENTRES DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS
LE BLANC MESNIL (PAPREC)	5 025
LIMEIL (SUEZ)	6 052
SAINT-THIBAUT (SIETREM)	485
VERT-LE-GRAND (SERIVEL)	3 729
TOTAL	15 290

 CENTRES DE TRAITEMENT OBJETS ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS (hors déchèteries)	APPORTS DES DÉCHÈTERIES SYCTOM
BONNEUIL (TAÏS)	46 014	0
GENNEVILLIERS (SUEZ)	38 236	264
GENNEVILLIERS (PAPREC)	2 308	2
LA COURNEUVE (PAPREC)	46 621	0
VERT-LE-GRAND (SEMAVAL)	14 318	0
ISDND (OE DÉCLASSÉS)	30 347	0
SOUS-TOTAL	177 844	266

 CENTRES DE TRAITEMENT OBJETS ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	APPORTS DES DÉCHÈTERIES SYCTOM
GENNEVILLIERS CHANTIER (REP)	19 774	247
GENNEVILLIERS A15 (PAPREC)	16 343	0
WISSOUS (TAÏS)	5 217	0
ISDND (OE CHANTIER DECLASSÉS)	78	0
SOUS-TOTAL	41 411	247
TOTAL	219 255	512

 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX	TONNAGES
ISDND BOUQUEVAL (REP)	19 743
ISDND CLAYE SOUILLY (REP)	67 228
ISDND VERT-LE-GRAND (SEMARDEL)	8 117
AUTRES ISDND (MARCHÉS EXTÉRIEURS)	16 850
TOTAL	111 938

Bilan annuel global

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	82
NOMBRE D'HABITANT-ES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	5 692 272
DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS (en tonnes)	
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	1 650 344
Balayures et déchets verts non compostables	32 761
Emballages et papiers	230 701
Objets encombrants	219 177
Déchèteries	6 986
Déchets alimentaires	16 616
Déchets verts	17 809
REDEVANCES	
OMr et Objets encombrants	109,40 €/t
Collecte sélective	25,40 €/t
Déchets alimentaires	25,40 €/t
Anomalies de tri	129,40 €/t
Part Population	6,30 €/hab

Valorisation



ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWh)	168 765
Vapeur (EN MWh)	2 448 217
Eau chaude (EN MWh)	18 909
Mâchefers (EN TONNES)	276 054
Ferreux (EN TONNES)	36 613
Non ferreux (EN TONNES)	4 685



RECYCLAGE ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium	163 058
--	---------



RECYCLAGE ISSU DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DES DÉCHÈTERIES

Bois, ferrailles, gros cartons (hors inertes)	74 920
---	--------



AMENDEMENT ORGANIQUE ET BOIS

(EN TONNES)	17 267
-------------	--------

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

- L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine : mise en service de la nouvelle protection incendie de la fosse des OMr.
- Pour l'ensemble des centres de tri : réalisation des audits énergétiques.
- Centre de tri à Nanterre : augmentation des évacuations par voie fluviale (8145 tonnes en 2023 contre 16915 tonnes en 2024).
- Centre de tri à Paris XV : réfection des murs et peinture des locaux sociaux (vestiaires, sanitaires et réfectoire) du centre et passage en éclairage LED dans ces locaux.
- Centre de tri à Paris XVII : amélioration des accès maintenance (mise en place d'une plateforme sous le convoyeur navette des balistiques) et mise en place d'un convoyeur pour les livres vers l'alvéole JRM.

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement - hors provisions)	385,8 M€ TTC
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Citeo, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement (hors GER) rémunérées sur contrat	261,5 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom 4,1 M€ Reversements liés au verre 6,6 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés (Citeo, Eco-Folio, OCAD3E, Eco-Mobilier...)	53,6 M€

Recettes de valorisation matière

en M€ HT



ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

SOUS-TOTAL	20,9
------------	------



ISSUES DU TRI DES OBJETS ENCOMBRANTS

SOUS-TOTAL	1,7
------------	-----



ISSUES DE L'INCINÉRATION

SOUS-TOTAL	3,1
------------	-----

TOTAL	25,8
--------------	-------------

Recettes de valorisation énergétique

en M€ HT



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente d'électricité	20,7
---------------------	------

Vente de vapeur	78,1
-----------------	------

TOTAL	98,9
--------------	-------------

Enfouissement

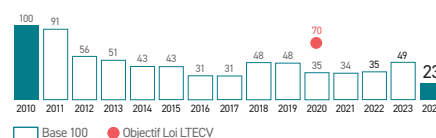


DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND (EN TONNES)

Ordures ménagères	44 138
-------------------	--------

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose de « réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ».

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE



- Centre de tri à Sevran : amélioration du confort des agent.es de tri par l'installation de split de chauffage et remplacement des anciens éclairages par des LED.
- Centre multi filières à Romainville : remplacement des anciens éclairages par des LED, remplacement du faux plafond et réfection du sol de la cabine de tri.
- Siège social du Syctom à Paris 13^e (bâtiment Kadence) : augmentation des débits de soufflage d'air dans 3 salles de réunion ; changement de la moquette par sol PVC au niveau de l'accueil de l'étage.

Contrôle des rejets au milieu

- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Syctom) des rejets à la cheminée des UVE.

Répartition des tonnages dans les différentes filières de traitement en 2024

Chiffres réels arrêtés au 30/04/2025.

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri.
Cette méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

2 292 182 tonnes

2 174 394 tonnes
de déchets
traitées
par le Sycotom
en 2024



COLLECTES SÉLECTIVES
EMBALLAGES ET
PAPIERS GRAPHIQUES

230 701 t



COLLECTES SÉLECTIVES
OBJETS ENCOMBRANTS
ET DÉCHÈTERIES

226 163 t



COLLECTES SÉLECTIVES
DÉCHETS ALIMENTAIRES

16 616 t



COLLECTES DÉCHETS
VÉGÉTAUX (HORS
APPORT EN DÉCHÈTERIE)

17 809 t



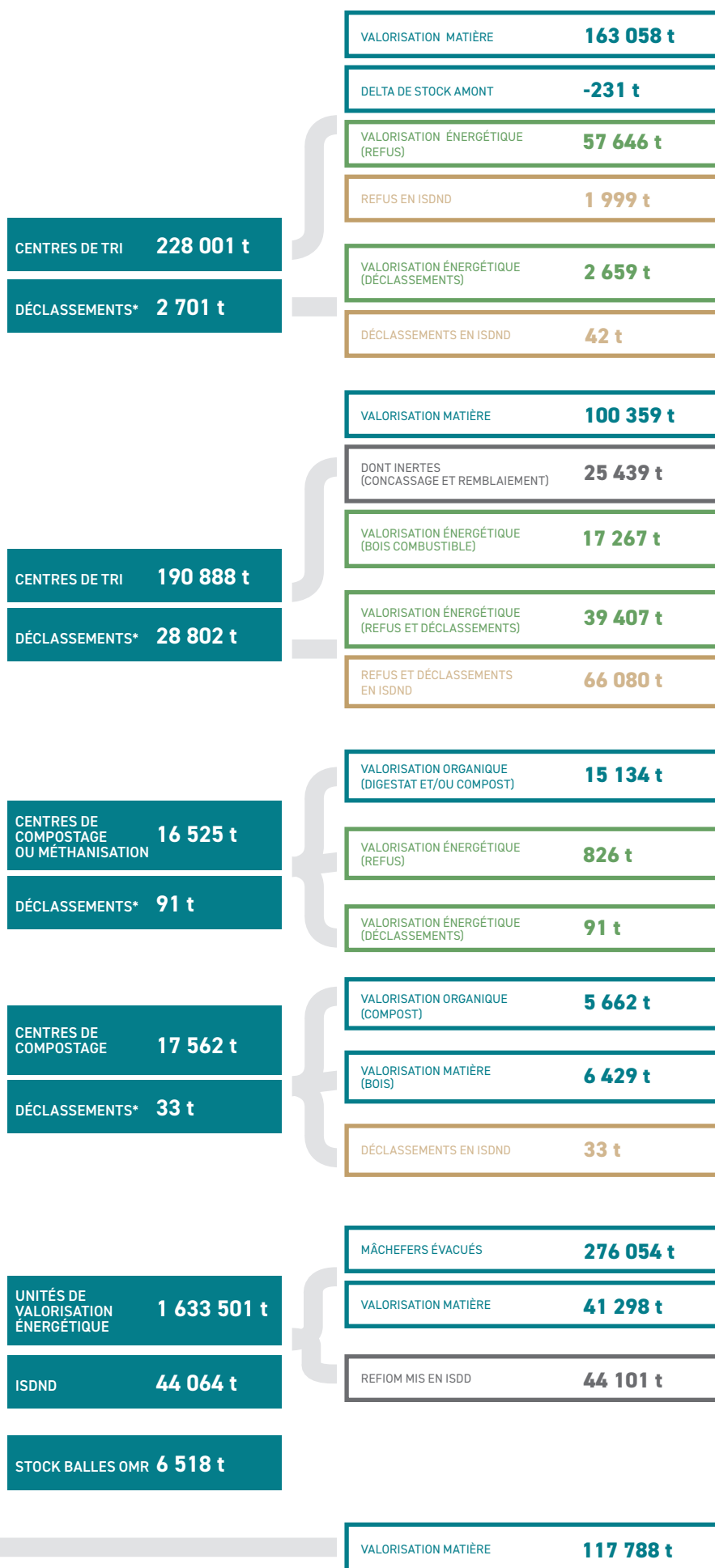
COLLECTES ORDURES
MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES

1 683 105 t



VERRE

117 788 t



Total Valorisation matière et organique

725 782 t

SOIT

31,9 % des déchets



DONT MÂCHEFERS

276 054 t



Total Valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + BOIS COMBUSTIBLE + REFUS DE TRI

1 751 397 t

SOIT

63,1 % des déchets**



Total Installations de stockage de déchets non dangereux

112 218 t

SOIT

4,9 % des déchets

DONT ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS MM+DÉCLASSEMENTS DV

44 138 t

DONT REFUS DE TRI

68 080 t

* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.

** Les mâchefers, ferreux et non ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

Coûts de traitement

2024

Coût par flux de déchets et mode de traitement	      						
	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES**	DÉCHETS VÉGÉTAUX
Tonnages traités	1 769 727	95 127	228 126	219 177	6 843	12 376	12 652
Marchés et charges d'exploitation*	M€ 199,3	15,2	56,5	42,3	1,8	1,5	1,1
Récupération de TVA	M€ -5,9	-0,4	-0,9	-0,5	-0,0	-0,0	-0,0
Amortissement/Frais financiers	M€ 74,7	0,8	20,3	-	-	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	M€ 268,2	15,5	75,9	41,8	1,8	1,5	1,1
Recettes de vente de matières	M€ 7,9	-	17,9	1,6	0,0	-	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	M€ 4,5	-	38,7	3,5	-	-	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	M€ 98,2	-	-	-	0,0	-	-
TOTAL RECETTES PROPRES	M€ 110,6	-	56,6	5,1	0,0	-	-
COÛT NET DE TRAITEMENT	M€ 157,6	15,5	19,3	36,7	1,7	1,5	1,1
€/t	89	163	85	167	253	118	88
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	M€ 3,2	-	5,6	-	-	-	-
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	M€ -	-	5,3	-	-	-	-
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	M€ 3,2	-	0,3	-	-	-	-
€/t	2	-	1	-	-	-	-
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	M€ 160,7	15,5	19,6	36,7	1,7	1,5	1,1
€/t	91	163	86	167	253	118	88

* Prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement.
** Hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation.

2024

Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE
		2 176 622	5 692 272
	M€	€/t	€/hab.
Coût complet*	390,0	179	69
Total recettes propres	172,4	79	30
COÛT NET DE TRAITEMENT	217,6	100	38
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	3,4	2	1
+ Charges de structure	20,8	10	4
+ Prévention / Expérimentation	15,3	7	3
COÛT NET GLOBAL	257,1	118	45

* Hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE.

Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2024

Le coût net de traitement diminue et s'établit en moyenne tout flux confondu à 100€ la tonne.

La diminution s'explique principalement par la croissance des recettes de près de 30 M€.

Cette progression est particulièrement notable sur les ventes d'énergie (+19 M€), et notamment de vapeur ainsi que sur les soutiens versés par les éco-organismes (+3,4 M€) et les recettes de vente matière (8,2 M€).

Le coût des objets encombrants continue à croître et s'établit à 167 € la tonne.

Le coût de l'enfouissement en ISDND progresse lui aussi en raison de l'augmentation de la TGAP.

2023

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES**	DÉCHETS VÉGÉTAUX
	1 623 858	220 982	212 343	251 842	66 056	4 496	12 652
M€	182,7	33,6	53,8	41,6	10,4	0,7	0,7
M€	-4,7	-0,8	-0,7	-0,4	-0,1	-0,0	-0,0
M€	74,6	1,6	19,7	-	-	-	-
M€	252,7	34,4	72,8	41,1	10,3	0,7	0,7
M€	4,9	-	12,4	1,9	0,1	-	-
M€	5,2	-	34,4	3,5	0,1	-	-
M€	79,2	-	0,1	-	0,0	-	-
M€	89,3	-	46,9	5,4	0,2	-	-
M€	163,4	34,4	25,9	35,7	10,1	0,7	0,7
€/t	101	155	122	142	153	151	57
M€	3,2	-	5,6	-	-	0,1	-
M€	-	-	5,3	-	-	-	-
M€	3,2	-	0,3	-	-	0,1	-
€/t	2	0	1	0	0	30	0
M€	166,6	34,4	26,2	35,7	10,1	0,8	0,7
€/t	103	155	123	142	153	181	57

* Prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement.

** Hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation.

2022

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES**	DÉCHETS VÉGÉTAUX
	1 796 773	108 674	209 773	270 270	67 962	3 718	9 575
	185,2	14,7	47,7	39,7	11,5	0,5	0,5
	-5,2	-0,4	-0,7	-0,4	-0,1	-0,0	-0,0
	61,5	0,3	21,0	-	-	-	-
	241,6	14,6	68,0	39,2	11,4	0,5	0,5
	10,4	-	25,3	1,7	0,2	-	-
	6,3	-	26,4	3,2	0,1	-	-
	82,2	-	-	-	0,1	-	-
	98,9	-	51,7	4,9	0,3	-	-
	142,7	14,6	16,3	34,3	11,0	0,5	0,5
	79	134	78	127	163	137	52
	3,2	-	5,5	-	-	0,1	-
	-	-	5,2	-	-	-	-
	3,2	-	0,3	-	-	0,1	-
	2	0	1	0	0	30	0
	145,9	14,6	16,6	34,3	11,0	0,6	0,5
	81	134	79	127	163	167	52

2023

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE
	2 176 622	5 681 908
M€	€/t	€/hab.
389,4	179	69
141,8	65	25
247,6	114	44
3,6	2	1
20,2	9	4
14,0	6	2
285,4	131	50

2022

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE
	2 244 310	5 688 823
M€	€/t	€/hab.
357,4	159	63
155,8	69	27
201,6	90	35
3,6	2	1
19,1	9	3
8,8	4	2
233,1	104	41

* Hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE.

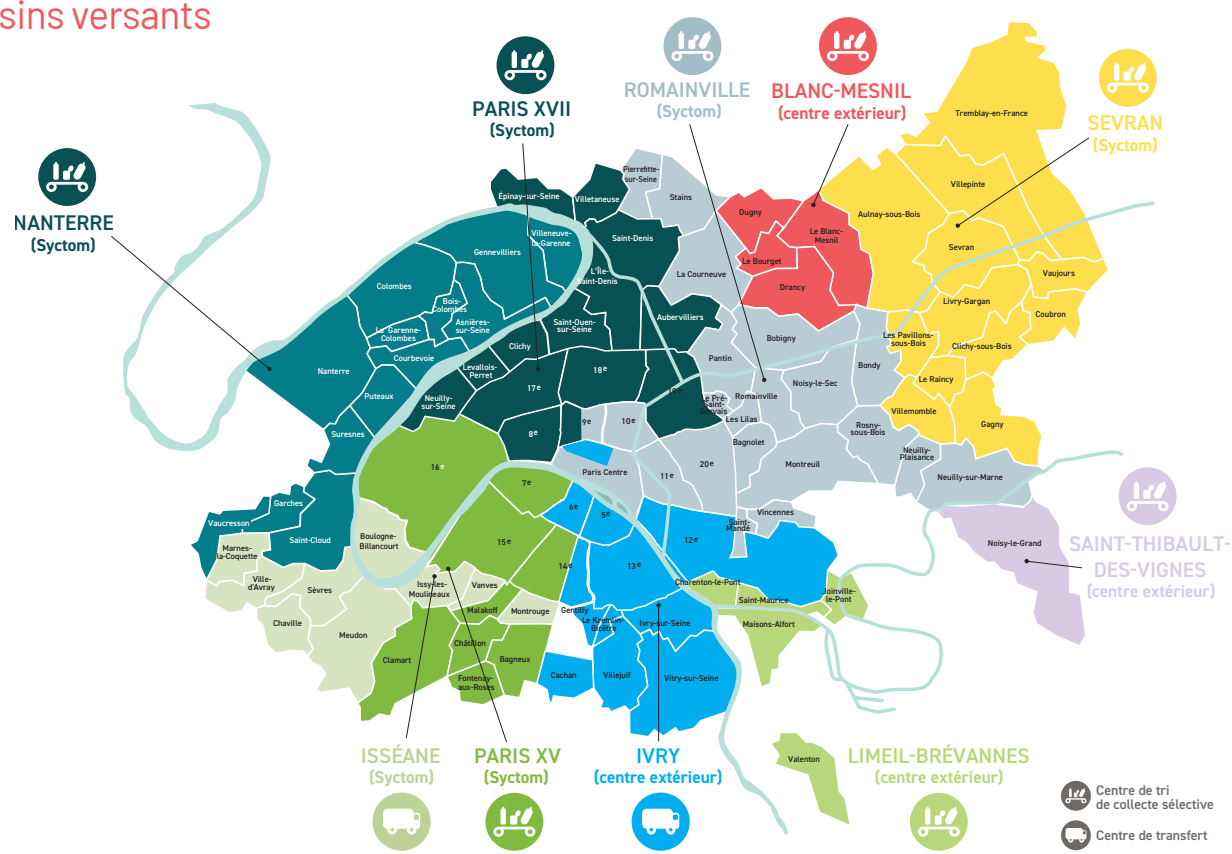
Quelques éléments de méthodologie

- La politique de soutien aux collectivités (accueil, reversement Citeo) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
- Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
- À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.

Bilan détaillé d'exploitation

Collecte sélective

Bassins versants



Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

Répartition des tonnages 2024

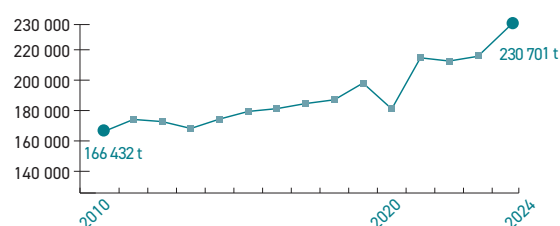
 CENTRES DE TRI	TONNAGES			EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclut les déclassements)	TRIÉS	TONNAGES VALORISÉS	
CENTRES DE TRI DU SYCTOM				
PARIS XV	31 269	30 909	23 292	XVÉO (VEOLIA)
PARIS XVII	46 406	45 438	33 137	SUEZ RV
ROMAINVILLE	59 167	58 824	42 122	VALORAM (URBASER)
NANTERRE	59 940	59 613	44 061	TRIVALO 92 (PAPREC GROUP)
SEVRAN	18 310	18 175	10 741	TRINÉO (VEOLIA)
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI DU SYCTOM	215 655	213 521	153 353	
CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS				
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS	15 046	14 480	9 705	
TOTAL GÉNÉRAL	230 701	228 001	163 058	

Filières de reprise des matériaux recyclables

en tonnes	TONNAGES SYCTOM	REPRENEURS	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
 JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES	26 130 t	VEOLIA EPR : pour le centre de tri à Paris XVII) Norske Skog : pour les autres centres)	Papeterie Stora Enso (Belgique) Papeterie Norske Skog / Golbey (88)	Papier journal	30% de transport ferré, le reste en routier
 EMR (CARTON BRUN + CARTONNETTES)	93 553 t	Suez RV	Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine, 10 et Venizel, 02) et VPK (Alizay 27)	Carton brun, papier pour ondulé	55% de transport fluvial (péniche) le reste en routier
 GROS DE MAGASIN (MÉLANGE DE PAPIERS)	10 759 t	Suez RV	Majoritairement, Saica (Nogent-sur-Seine, 10 et Venizel, 02) + Wepa (Château-Thierry, 02)	Carton ondulé ou plat	30% de transport fluvial (péniche) le reste en routier
 EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES	2 006 t	Revipac	"SCA Tissue France (Hondouville, 27) Nova Tissue - Lucart (Laval sur Vologne, 88 + Italie)"	Papier d'hygiène et domestique	Routier
 EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE (TYPE PET)	9 443 t	Paprec Group	"Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (PET Compania en Espagne)"	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (RPET) ou de fibres (textile)	Transport fluvial (péniches) pour env. 53% du flux après regroupement des flux à Saint-Denis pour Limay, le reste en transport routier
 EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE (TYPES PE, PP OU PS)	6 029 t	Paprec Group	"Principalement l'usine MPB (Châlon/Saone, 71). Usines Vogt Plastic et Replano (Allemagne) Ponctuellement autres pays d'Europe (Suisse, Belgique, Espagne, Italie, Slovaquie, Bulgarie, Pologne)"	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant ensuite entrer dans la composition de produits divers en plastiques (tuyaux assainissement, arrosoirs,...)	Routier
 FILMS ET HOUSSES PLASTIQUES EN PEBD	2 402 t	Paprec Group	Usine Machaon (Châlon en Champagne, 51) + Espagne	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques	Routier
 FLUX DÉVELOPPEMENT (PLASTIQUES RIGIDES)	2 248 t	Citeo	Sur-tri en France (nord et est de la France), puis recyclage en France ou en Europe	Selon la résine plastique : fabrication de nouveaux emballages, fibres textiles, produits divers en plastiques, etc.	Routier
 FLUX DÉVELOPPEMENT (PLASTIQUES SOUPLES)	3 113 t	Citeo	Majoritairement, usine Machaon (Châlon en Champagne, 51) + usine Paprec (Amiens)	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques ou valorisation CRS	Routier
 ALUMINIUM ISSU DES COLLECTES SÉLECTIVES	1 536 t	Suez RV	"Usines Next Métal à Isigny-le-Buat et autres usines proches Europe pour le flux des gros aluminiums Usines Alunova et Pyral (Allemagne) pour le flux des petits aluminiums"	Alliages en aluminium	Routier
 ACIER ISSU DES COLLECTES SÉLECTIVES	3 827 t	Arcelormittal	Usine Arcelormittal à Dunkerque (59)	Acier	Routier
 NON FERREUX/ ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS (FILIERE SYCTOM, PROVENANCE IME MBS UNIQUEMENT)	4 621 t	filière Syctom : Suez RV	Suez RV - Norval à Berville-sur-Seine (76)	Alliages en aluminium	Routier
 NON FERREUX/ ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS (FILIERES IME : PROVENANCE AUTRES IME)		filières IME (pour le reste, provenance autres IME) : multiples repreneurs	Multiple repreneurs : CYCLAMEN, Morbirec, RECCO, BAUDELET, Recyf, Retralog, Dolphin, SIMS, Befesa auliminon, Heitec Rohstoffe, Overstagbedrijf Moerdijk, Limbur recycling, Refial/Grupo Otua, Bouwmas metal bv, Bouwmas metal bv, Overdies Fines BV	Alliages en aluminium	Routier
 ACIER ISSU DES MÂCHEFERS D'INCINÉRATION (FILIERE SYCTOM : PROVENANCE UIOM SYCTOM + IME MBS)	35 852 t	Arcelormittal	Traitement par broyage : Eco-site de Fretin PréferNordD (59) puis Recyclage final de l'acier : ArcelorMittal Dunkerque (59)	Acier	Routier
 ACIER ISSU DES MÂCHEFERS D'INCINÉRATION (FILIERES IME : PROVENANCE AUTRES IME)		filières IME (pour le reste, provenance autres IME) : multiples repreneurs	Multiple repreneurs pour le reste : GALLOO, PREFERNORD, MOBIREC, ARCELOR, e tc...	Acier	Routier

Évolution de la collecte sélective

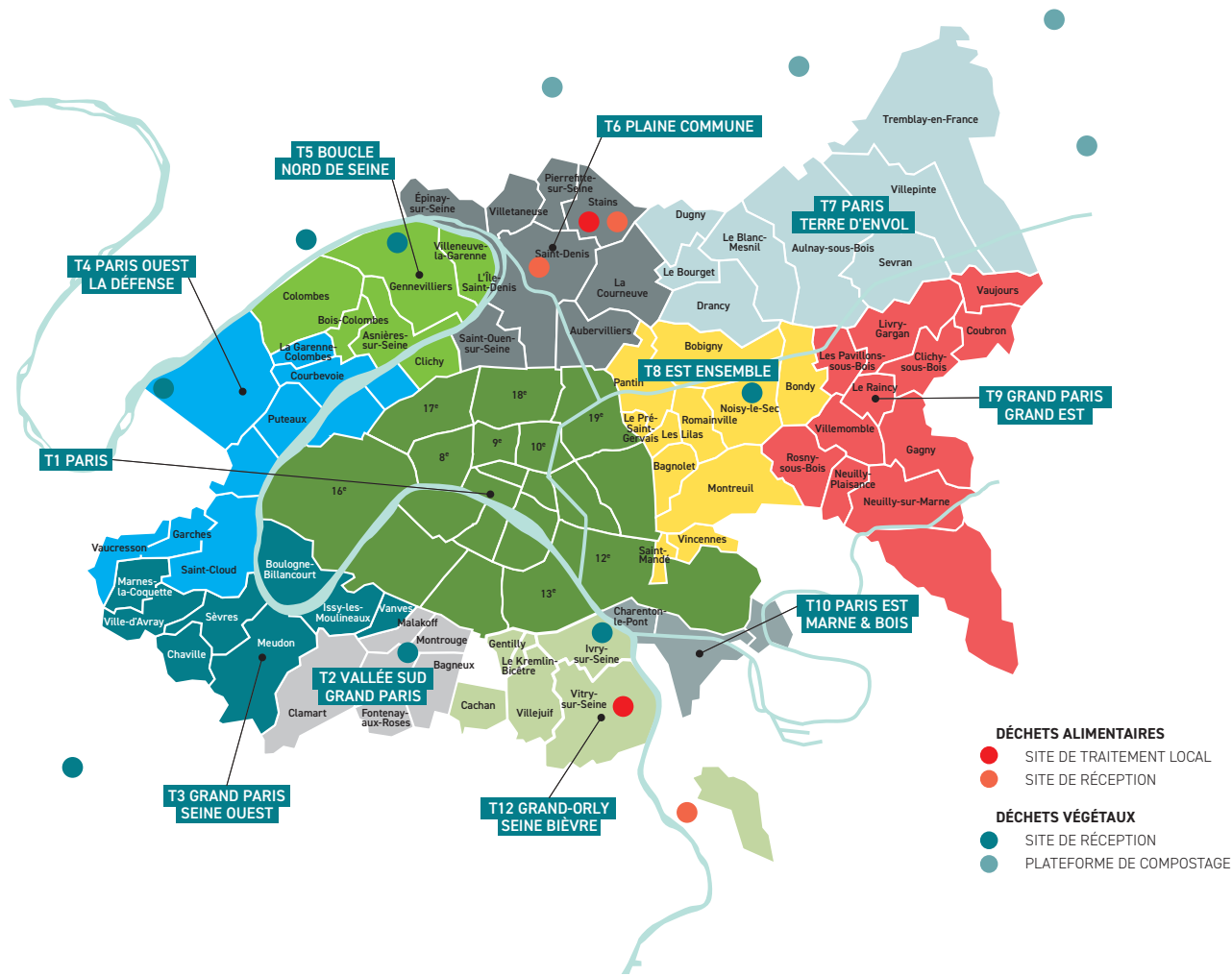
EMBALLAGES ET PAPIERS



	%	TONNES
2023-2024	+ 6,96 %	+ 15 019
2010-2024	+ 38,62 %	+ 64 269

Biodéchets

Sites de traitement et de réception



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Centres de réception

EXPLOITANT	LIEU	TONNAGE
MOULINOT	Stains	9 123
VEOLIA	Villeneuve-Saint-Georges	5 566
REFOOD	Saint-Denis	1 753
LES ALCHEMISTES	Stains	39
VITRY BEEZ	Vitry-sur-Seine	44
TOTAL		16 525

Traitement des déchets alimentaires

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES	RÉPARTITION
MÉTHANISATION	16 485	99,76 %
COMPOSTAGE	39	0,24 %

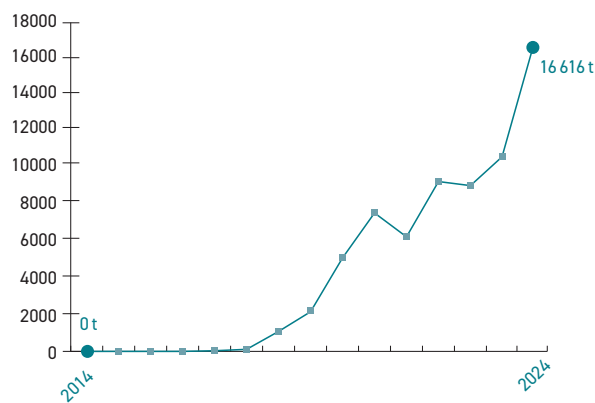
Répartition géographique des centres de traitement

LIEUX	TONNAGES	RÉPARTITION
ÎLE-DE-FRANCE	9 982	60,41 %
FRANCE, HORS RÉGION FRANCILIENNE	6 541	39,59 %

Types de production

DÉCHETS ALIMENTAIRES TRAITÉS (T)	16 525
DÉCHETS ALIMENTAIRES DÉCLASSÉS (T)	91
REFUS 2023 ISSUS DES CARACTÉRISATIONS À 5 % (T)	826
PRODUCTION TOTALE DE DIGESTAT (T)	15093
PRODUCTION DE COMPOST NORMÉ (T)	41
PRODUCTION D'EAU UF (M³)	12
PRODUCTION CHALEUR (KWH)	355 360
PRODUCTION ÉLECTRICITÉ (KWH)	744 933
INJECTION BIOMÉTHANE (KWH)	14 238 287
PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE (MWH)	15 339

Évolution des déchets alimentaires



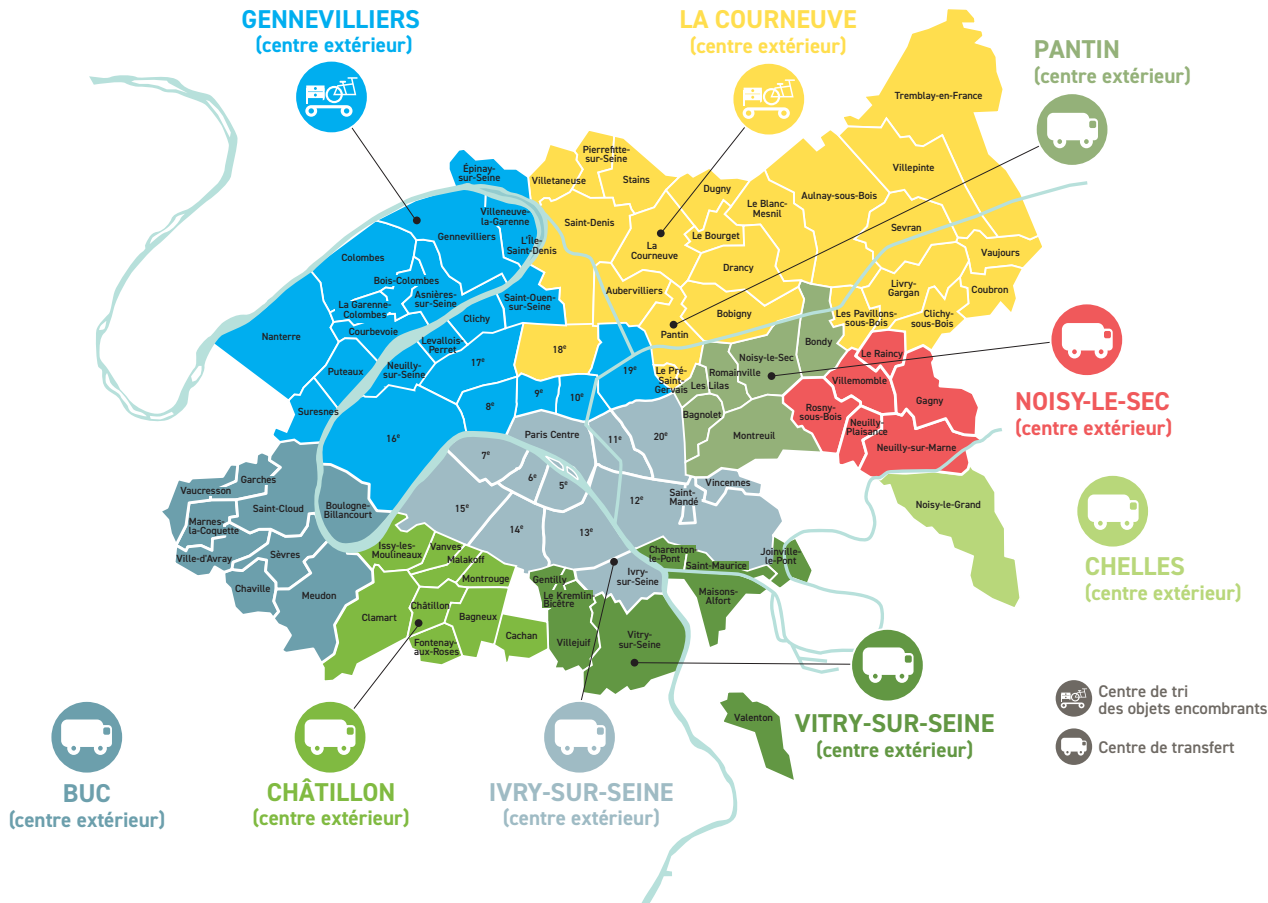
	%	TONNES
2023-2024	+ 60%	+ 6 277

DÉCHETS VÉGÉTAUX

APPORTS DIRECTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VERS LES CENTRES DE TRANSFERT	8 385 t
APPORTS DIRECTS VERS LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE	9 448 t
APPORTS DES DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	338 t
TOTAL ENTRANT SUR LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE	17 562 t
PRODUCTION DE COMPOST NORMÉ	5 662 t
BOIS FIN ET BOIS MOYEN VALORISÉ EN CHAUFFERIE	6 429 t

Objets encombrants

Bassins versants



Objets encombrants



TRI DES ENCOMBRANTS



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

TONNAGES VALORISÉS (Y COMPRIS INERTES)



TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER



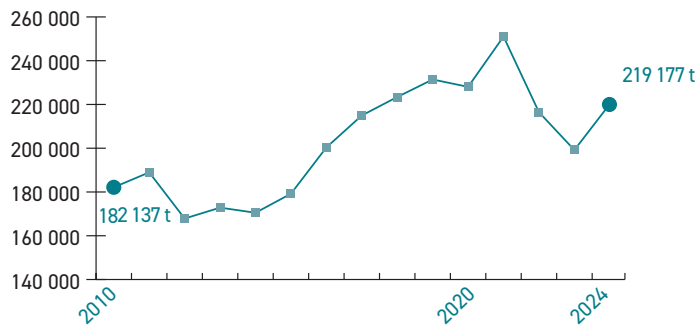
TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

TONNAGES VALORISÉS (Y COMPRIS INERTES)

APPORT DES COLLECTIVITÉS	177 565	80 915
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	266	216

APPORT DES COLLECTIVITÉS	41 612	35 327
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	247	210

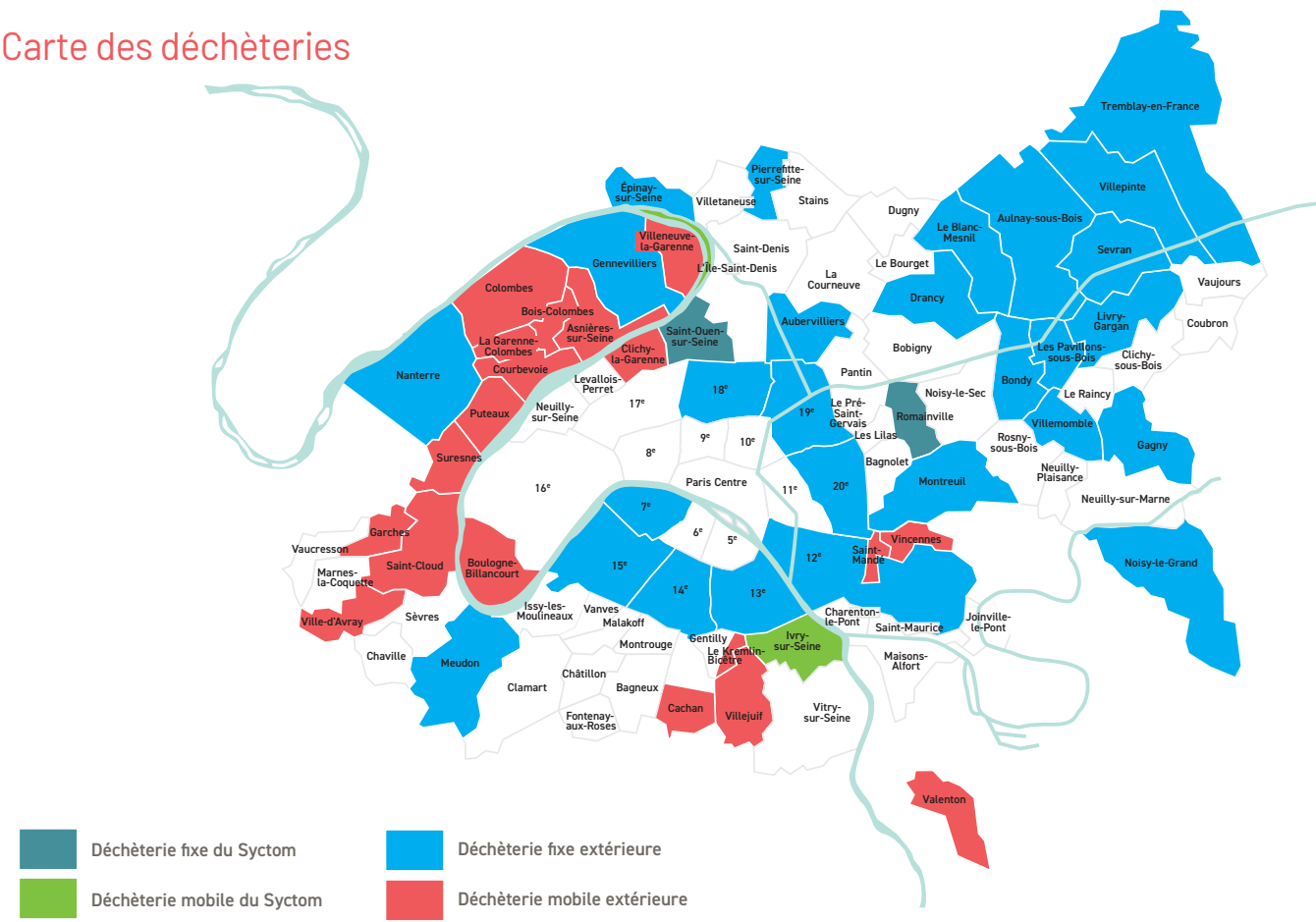
Évolution des collectes d'objets encombrants, tout venant de déchèteries et dépôts sauvages apportées au Syctom



	%	TONNES
2023-2024	+ 10,03 %	+ 19 987 t
2010-2024	+ 20,34 %	+ 37 040 t

Déchèteries

Carte des déchèteries

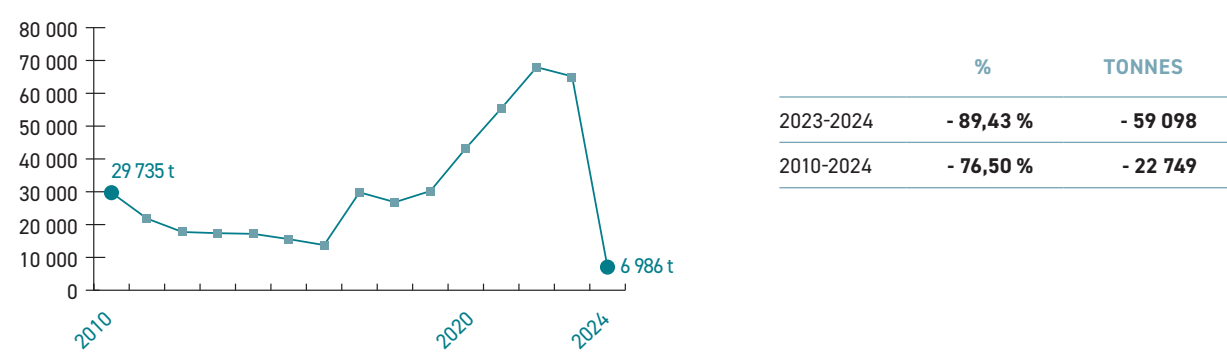


Plus de 60 déchèteries fixes et mobiles sont mises à disposition des particuliers sur le territoire, dont 2 fixes et 1 mobile par le Syctom. Ce réseau de proximité permet le dépôt sélectif des déchets qui ne sont pas récupérés lors de la collecte sélective.

Tonnages 2024

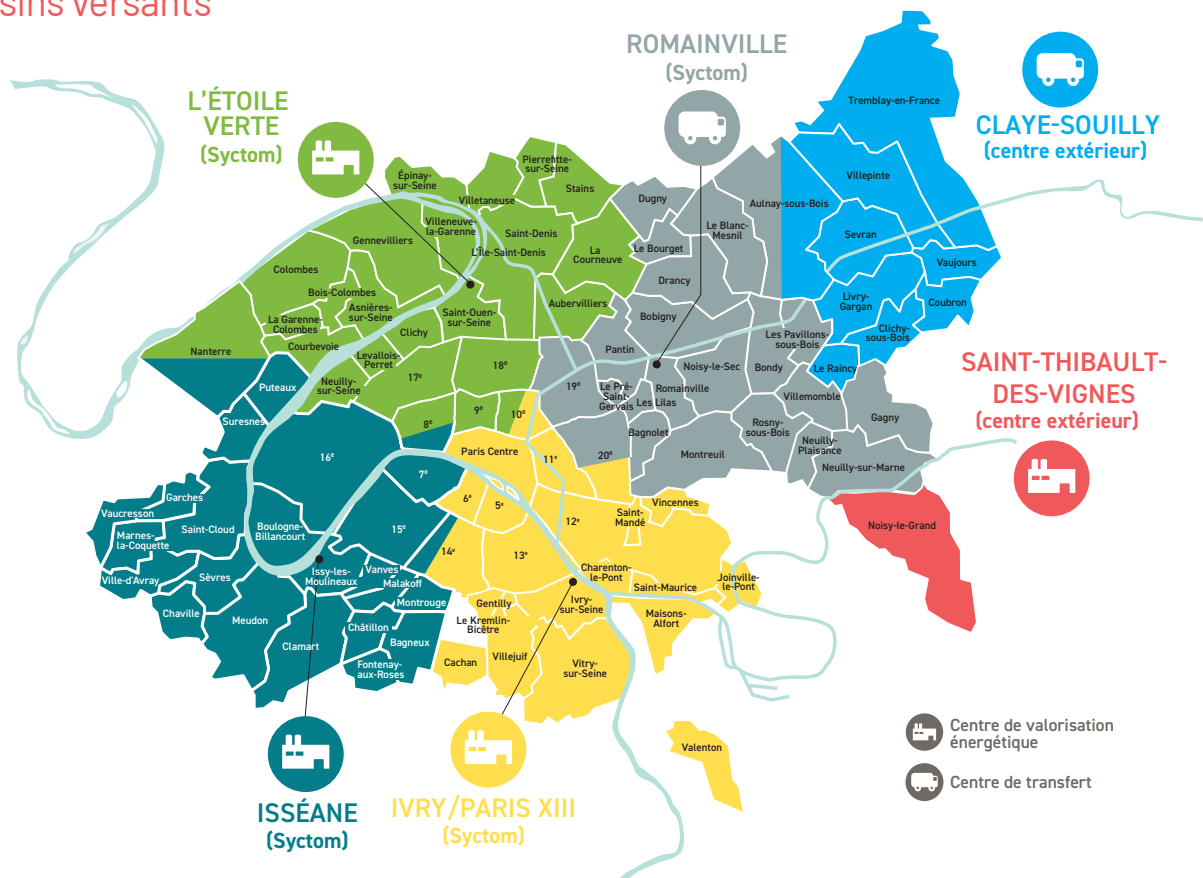
	 TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	 TONNAGES VALORISÉS	DONT TONNAGES INERTES	TONNAGES REFUS DE TRI
DÉCHÈTERIES	6 986	2 429	580	4 557

Évolution des tonnages en déchèterie



Ordures ménagères résiduelles

Bassins versants



Optimiser l'approvisionnement des centres

Pour garantir l'approvisionnement continu de ses UVE et optimiser leur production d'énergie, le Syctom s'appuie sur plusieurs outils de régulation des flux d'OMr.

Le centre de transfert du Syctom à Romainville et le centre de transfert externe à Claye-Souilly jouent un rôle central dans cette organisation. Les flux d'OMr sont ensuite redirigés vers les UVE du Syctom ou vers des exutoires extérieurs selon les besoins identifiés lors d'une analyse hebdomadaire des variations d'activité et des contraintes de chaque site.

Un autre levier d'optimisation repose sur la constitution de stocks-tampons via la mise en balle des OMr. À Claye-Souilly, ces stocks stratégiques permettent d'ajuster l'approvisionnement des UVE du Syctom en cas de fluctuations saisonnières ou d'aléas d'exploitation. En 2024, 25 024 tonnes ont été mises en balle, constituant une réserve mobilisable pour soutenir la production de chaleur en hiver, lorsque les besoins énergétiques augmentent.

Répartition des tonnages 2024

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS					EXPLOITANTS
		Vapeur vendue (EN MWh)	Électricité vendue (EN MWh)	Mâchefers (EN TONNES)	Métaux ferreux et non ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	536 000	673 428	90 471	75 921	13 535	ISSY-URBASER-ÉNERGIE IP13 (SUEZ) PAPREC ÉNERGIES
IVRY / PARIS XIII	627 290	790 505	59 189	97 640	15 065	
L'ÉTOILE VERTE	547 463	961 585	5 591	90 205	11 873	
TOTAL CENTRES SYCTOM*	1 710 753	2 425 517	155 251	263 766	40 473	
TOTAL CENTRES EXTÉRIEURS**	63 118		13 514	12 287	825	
TOTAL	1 773 871	2 425 517	168 765	276 054	41 298	

* Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

** Le tonnage des centres extérieurs correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques

NATURE DES REJETS	VALEURS LIMITES D'ÉMISSION JOURNALIÈRES*	IVRY / PARIS XIII		L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE			ISSÉANE À ISSY-LES-MOULINEAUX	
		Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2	Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2	Ligne de traitement des fumées 3	Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2
		Concentrations en mg/Nm³ à 11 % d'O ₂ (moyenne annuelle des contrôles ponctuels réglementaires)						
Poussières	5	2,8	3,9	3,0	0,3	0,2	0,3	0,2
Acide chlorhydrique	8	1,1	0,8	2,6	3,4	3,7	4,9	4,1
Acide fluorhydrique	1	0,06	0,04	0,01	0,01	0,03	0,03	0,03
Dioxyde de soufre	40	29	43	1,9	6,4	2,3	4,0	3
Oxydes d'azote	80 (70)**	51	66	61	49	61	39	41
Ammoniac	10	0,1	0,2	2,2	0,6	2,4	1,4	2,5
Cadmium+thallium	0,02	0,003	0,004	0,0003	0,00004	0,0001	0,0001	0,0001
Mercur	0,02	0,0003	0,001	0,004	0,004	0,01	0,003	0,003
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,30	0,03	0,07	0,03	0,01	0,02	0,005	0,004
Dioxines et furanes (en ng ITEQ OTAN/Nm³)***	0,08	0,010	0,011	0,018	0,022	0,012	0,003	0,03

* Nouvelles valeurs limites d'émissions journalières issues du BREF Incinération transposées en droit français par l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021.

** A Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/ Nm³.

*** ng/ Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube

Aux contrôles obligatoires réalisés par les exploitants s'ajoutent *a minima* 2 contrôles commandés par le Syctom à des organismes indépendants.

Déchets déversés dans les installations de stockage



REFIOM PRODUITS
PAR LES UIOM

Ivry/Paris XIII	14 734
Isséane	15 448
L'Étoile Verte	6 975
TOTAL ISDD	37 157

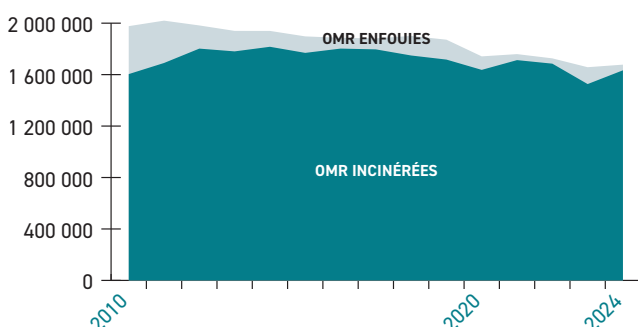


DÉCHETS NON DANGEREUX
DIRIGÉS VERS LES ISDND

Ordures ménagères et déclassés	44 138
Refus de tri	67 799
TOTAL	111 938

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

Évolution des ordures ménagères résiduelles



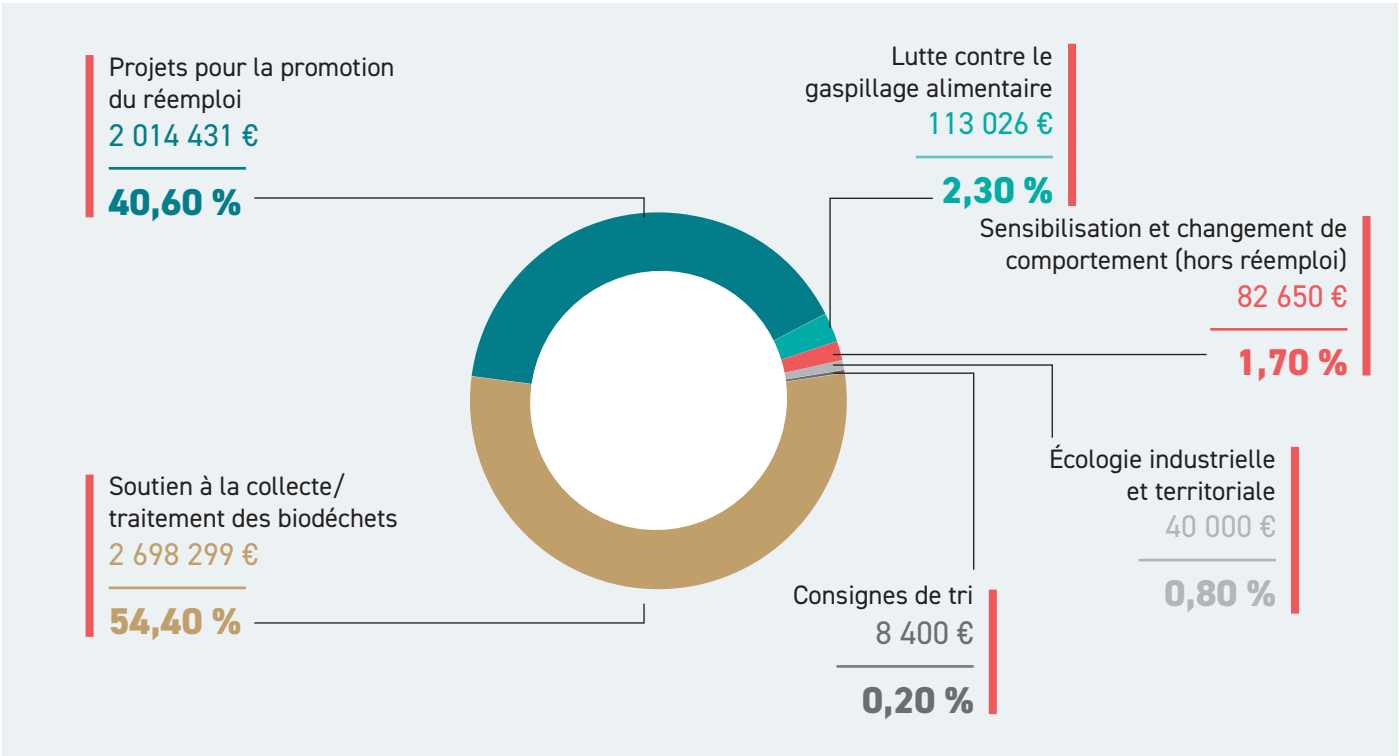
	%	TONNES
2023-2024	+ 1,21 %	+ 20 030
2010-2024	- 15,14 %	- 299 250

Plan d'accompagnement des collectivités

Ensemble des soutiens apportés en 2024

13 319 525 €

- Montant total des soutiens du Syctom :
- . 8 338 783 € : soutiens directs à la prévention et à la sensibilisation
 - . 4 980 742 € : projets locaux soutenus par le Syctom



Missions de soutien du Syctom auprès de ses collectivités adhérentes

Missions	Montant total (€)	Thèmes
Interventions des éco-animateurs (en porte-à-porte ou en déambulation)	4 398 833	Sensibilisation et changement de comportement
Animations clé en main / Ateliers Défis Familles Zéro Déchet	488 031	Sensibilisation et changement de comportement
Outils et actions de sensibilisation (toutes thématiques)	380 243	Sensibilisation et changement de comportement
Visites / Journée portes ouvertes / Espace Infos Déchets	176 121	Sensibilisation et changement de comportement
Scénographie parcours de visites et Espace Infos Déchets	644 606	Sensibilisation et changement de comportement
Concours Design Zéro Déchet	208 667	Sensibilisation et changement de comportement
Matériel de compostage	1 601 370	Biodéchets
Accompagnement maîtres composteurs	395 426	Biodéchets
Formation référents de sites compostage	45 486	Biodéchets
TOTAL	8 338 783	

Répartition thématique des projets locaux soutenus par le syctom

Établissement public territorial	Bénéficiaire	Projet	Subvention Fonctionnement (en € TTC)	Subvention Investissement (en € TTC)	Montant total (en € TTC)
SENSIBILISATION ET CHANGEMENT DE COMPORTEMENT					
Ville de Paris	Association La Table des matières	Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, aux collectes et au réemploi	12 500		12 500
Ville de Paris	La Débrouille Compagnie	Territoire Zéro déchet Danube Solidarité	7 000		7 000
Est Ensemble	Est Ensemble	Tous au Compost 2024	4 537		4 537
Est Ensemble	Association Au fil de l'eau	Ateliers entreprises et collectivités	10 650		10 650
Plaine Commune	Association Football Ecologie France	La transition écologique et solidaire des clubs de football de Plaine Commune	20 000		20 000
Grand Paris Seine Ouest	Association Crocus et coquelicot	Le plastique, c'est pas fantastique ! Sensibilisation aux déchets plastiques	10 250		10 250
Est Ensemble	Association Les Curiosités	Mes actions "zéro déchet"	1 726		1 726
Est Ensemble	Association Couleurs d'Avenir	Sensibiliser au tri des déchets en immeuble	8 000		8 000
Paris Est Marne et Bois	Ville de Charenton	Organiser la fête de l'environnement, une ressourcerie éphémère et la fête de la réparation et du réemploi de la ville	7 988		7 988
RÉEMPLOI					
Est Ensemble	Association Les Loupiotes	Le vestiaire solidaire	23 936,00		23 936
Est Ensemble	Les Compagnons Bâtisseurs Île-de-France	Plateforme régionale de réemploi	100 000	25 000	125 000
Est Ensemble	Association Oazart	Porte moi, garde moi, répare moi	6 593		6 593
Est Ensemble	Association Les Valoristes	Installation des Ateliers des Valoristes	100 000	30 470	130 470
Est Ensemble	Association Les Ressourcés	Ouverture de ressourcerie au Pré-Saint-Gervais	100 000	142 433	242 433
Ville de Paris	Réseau des Ressourceries et Recycleries d'Île-de-France Refer	Festival de la récup - programme de sensibilisation	40 000		40 000
Ville de Paris	Association Emmaüs Alternatives	Collecte hors les murs pour la ressourcerie L'Alternative	15 000		15 000
Ville de Paris	Association Villette Emploi	Sensibilisation à la mise en place d'une boucle locale et mutualisée de réemploi de contenants alimentaires	12 349		12 349
Ville de Paris	Association La Petite Rockette	Programme d'animation hors les murs autour du réemploi auprès des publics jeunes	27 708		27 708
Ville de Paris	Association La Ressourcerie créative	Programme de sensibilisation au réemploi et aux changements de comportements	40 000		40 000
Grand Paris Seine Ouest	Grand Paris Seine Ouest	Programme de sensibilisation à la réduction des déchets	24 982		24 982
Ville de Paris	Régie Fontaine au Roi	Trajectoire Zéro déchet	20 000		20 000
Ville de Paris	Association Du Bleu dans les Yeux	Extension de la ressourcerie de Belleville		50 000	50 000
Ville de Paris	Paris Habitat	Expérimentation d'un local multiflux sur les Portes du 20 ^e	17 982		17 982
Ville de Paris	Association Les Pincés à Linges (Sneak'coeurz)	Boutique sneak'coeurz : réemploi et réinsertion par les baskets	100 000	36 486	136 486
Ville de Paris	Association Une Autre Mode est Possible	Création d'une ressourcerie artistique dans le 11 ^e arr., dans le cadre de la démarche EIT du territoire	100 000	22 350	122 350
Grand Paris Seine Ouest	Association La Bêta-Pi	Code et décode les déchets	3 575		3 575
Grand Paris Seine Ouest	Association Recyclerie Sportive	Collecte d'articles de sport et de loisirs sur les lieux de pratique sportive	23 292		23 292
Grand Paris Seine Ouest	Association La Refle	Ateliers de sensibilisation, réutilisation, changement de comportement	35 595		35 595
Plaine Commune	École de la Transition Écologique et Solidaire	Création d'une ressourcerie à Saint-Ouen-sur-Seine	100 000	26 722	126 722
Est Ensemble	Association Juste et Utile	Une ressourcerie avec et pour des jeunes porteurs d'un handicap	100 000	57 504	157 504
Ville de Paris	Association Coup de Pousse	Le jardin de la récup !	14 000		14 000
Ville de Paris	Association Emmaüs Coup de Main	Atelier de couture de quartier chez Emmaüs Coup de main et Création d'une équipe salarié réparation D3E	3 984	14 000	17 984

Établissement public territorial	Bénéficiaire	Projet	Subvention Fonctionnement (en € TTC)	Subvention Investissement (en € TTC)	Montant total (en € TTC)
Paris Est Marne & Bois	Territoire Paris Est Marne & Bois	Animation réemploi Ressourcerie	21 451		21 451
Plaine Commune	Régie de proximité de Villetaneuse	Brico'Régie : la Bricothèque de Villetaneuse	15 000		15 000
Est Ensemble	Association Ça nous Emballe	La consigne nous emballe	40 000		40 000
Est Ensemble	Seine-Saint-Denis Tourisme	Été du canal 2024	35 000		35 000
Grand Orly Seine Bièvre	Association La Rascasse	Développement du pôle collecte de La Pagaille - Achat d'un utilitaire électrique	23 177		23 177
Ville de Paris	Etudes et Chantiers Île-de-France	Promouvoir l'autoréparation du vélo et investir pour les ateliers vélos parisiens	40 000	10 899	50 899
Ville de Paris	Association La Petite Rockette	La Cyclette – Vélonomie, récupération sensibilisation	35 000		35 000
Grand Paris Seine Ouest	Association Super Boîte	Éco Déploiement 2024 de contenants consignés	20 000		20 000
Boucle Nord de Seine	Association La Fabric'a	Création d'une ressourcerie à Colombes	100 000	78 000	178 000
Plaine Commune	Association La Fourmilière	Ateliers de sensibilisation sur le réemploi et ressourcerie éphémère	11 250		11 250
Plaine Commune	Association Comité Eco	Ressourceries Créatrices expérimentation démarche EIT	12 000		12 000
Est Ensemble	Association E-graine	Ma Communauté Circulaire Bondy	20 000		20 000
Est Ensemble	Association La Collecterie	Préfiguration et actions de sensibilisation - Village du réemploi (La Venelle)	34 260		34 260
Paris Ouest La Défense	Association R Nouvelle	Création d'une ressourcerie à Saint Cloud	99 324	29 047	128 371

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Ville de Paris	Caisse des Ecoles du 13e	Installation de tables de tri sur les réfectoires non encore équipés		24 993	24 993
Est Ensemble	Association Dans ma Petite Cuisine	Extras tes restes - Ateliers exquis de cuisine antigaspi	9 700		9 700,00
Ville de Paris	Caisse des Ecoles du 10e	Acquisition de tables de tri pour les cantines du 10e arr.	21 000		21 000
Est Ensemble	Association Récolte Urbaine	Réemploi d'aliments invendus pour apprendre, cuisiner et partager	8 000		8 000
Plaine Commune	Association Re-Belle	Sensibiliser contre le gaspillage alimentaire	19 250		19 250
Est Ensemble	Association Re-belle	Des ateliers gourmands et durables pour sensibiliser contre le gaspillage alimentaire	12 011		12 011
Grand Paris Seine Ouest	Association Co-Energie	Tous en selle contre le gaspillage	18 073		18 073

DÉCHETS ALIMENTAIRES / BIODÉCHETS

Vallée Sud Grand Paris	Vallée Sud Grand Paris	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire	116 000	896 531	1 012 531
Grand Paris Seine Ouest	Grand Paris Seine Ouest	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire	108 434		108 434
Grand Orly Seine Bièvre	Grand Orly Seine Bièvre	Tri à la source pour tous	270 994	249 585	520 579
Plaine Commune	Plaine Commune	Déploiement du tri à la source des biodéchets	224 421	254 249	478 670
Boucle Nord de Seine	Boucle Nord de Seine	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte et en apport volontaire	319 958	258 126	578 084

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Ville de Paris	Association de prévention du site La Villette	Démarche d'écologie territoriale sur le territoire Villette-Rosa Parks	40 000		40 000
----------------	---	--	--------	--	--------

CONSIGNES DE TRI

Grand Orly Seine Bièvre	Grand Orly Seine Bièvre	Habillage des conteneurs d'apport volontaire enterrés à verre	8 400		8 400
-------------------------	-------------------------	---	-------	--	-------

TOTAL			2 774 350	2 206 394	4 980 745
-------	--	--	-----------	-----------	-----------

Directeur de la publication

Corentin Duprey

Rédactrices en chef

Sara Mazetier, Aurélie Principaud

Directrice de la communication

Aurore Delacroix

Chargée des éditions

Solène Patron

Crédits photos

© Syctom / Florent Aceto, Franck Badaire, Black Euphoria,
Fabien de Chavanes Studiof2c, Nicolas Fagot Paris,
Mathieu Génon, Bertrand Guigou, Wildbee

© Plaine Commune © Groupe-6 architectes

Rédaction-Conception-Réalisation

Parimage

ISSN 2781-0127

Imprimé par DEJA LINK sur papier FSC®

Couverture : 50 % fibres recyclées post-consommation

et 50 % fibres alternatives (bambou, canne à sucre) -

Fabrication avec hydro-énergie autoproduite

Intérieur : 100% recyclé

Juin 2025





l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

86 rue Regnault | 75013 Paris | Tél. 01 40 13 17 00
www.syctom-paris.fr



@lesyctom